

Madagascar

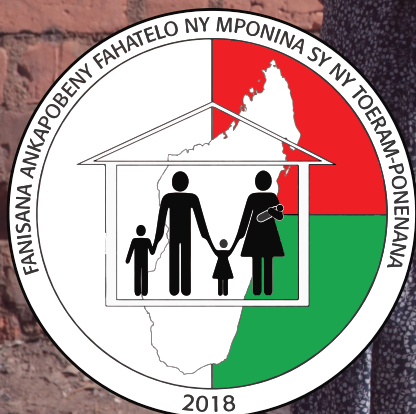


Octobre 2021



CONSEIL NATIONAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE
CELLULE CENTRALE D'EXECUTION DU RECENSEMENT

TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-3)



RAPPORT THEMATIQUE SUR LES RESULTATS DU RGPH-3

THEME 13 :

CONDITION DE VIE DES PERSONNES AGEES A MADAGASCAR





EQUIPE DE COORDINATION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	ROMALAHY	Isaora Mande Zefania	Directeur Général de l'INSTAT
2	RAZAFIMARANTSOA	Tovonirina Théodore	Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales
3	RANDRIANANTENAINA	Harintseheno Tovonirina	Coordonnateur de la Cellule Centrale d'Exécution du Recensement
EQUIPE DE REDACTION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RAKOTOMALALA RAHERINIRINA	Vony Rebeka	Analyste principal, Démographe
2	RASOLOFONIAINA	Heritiana	Analyste principal, Démographe
3	RATOVOARINONY	Raphaël Hubert	Analyste, Economiste
3	TSITOANY	Joël Landry Odon	Assistant Technique à la Direction Général de la Population-MPPSPF; Economiste-Planificateur
EQUIPE D'ENCADREMENT TECHNIQUE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	NOUETAGNI	Samuel	Conseiller Technique Principal du recensement
2	LAMLENN	Samson	Consultant, Expert en analyse des données du recensement
EQUIPE D'INFORMATIENS ET DE SPECIALISTES EN SIG			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RALAMBOMANANA	Dina Herizo	Informaticien
2	RATOVONIONY	Njara Maharavo	Informaticien SIGiste
3	RANDRIAMAHEFA	Hery Moreno	Informaticien SIGiste
EQUIPE DE RELECTURE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RAJAONSON	Rindra Tsiferana	Professeur d'Université
2	MIRANDRAIBE	Jhonny Michel	Analyste principal, Démographe
3	RAZAFIMARANTSOA	Tovonirina Théodore	Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	XI
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE.....	XV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XVII
LISTE DES CARTES.....	XIX
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	XXI
AVANT-PROPOS.....	XXIII
RÉSUMÉ.....	XXV
LISTE DES INDICATEURS.....	XXVII
INTRODUCTION..	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES.....	3
1.1. CONTEXTE.....	3
1.1.1. Contexte socioculturel.....	3
1.1.2. Contexte socioéconomique.....	3
1.1.3. Contexte sociodémographique.....	4
1.1.4. Contexte écologique et environnemental.....	4
1.1.5. Contexte sociopolitique et juridique.....	4
1.2. REVUE DE LITTÉRATURE.....	6
1.2.1. Approche Institutionnelle.....	6
1.2.2. Approche socioculturelle.....	7
1.2.3. Approche socioéconomique.....	7
1.3. DÉFINITIONS DES CONCEPTS OPÉRATOIRES ET MESURE DU PHÉNOMÈNE.....	8
1.3.1. Définition des concepts et calcul des indicateurs.....	8
1.3.2. Niveaux géographiques d'analyse.....	11
1.4. EVALUATION DES DONNÉES.....	11
1.4.1. Méthode de collecte.....	11



1.4.2. Évaluation de la qualité des données	12
1.4.2.1. Evaluation externe	12
1.4.2.2. Evaluation interne.....	12
1.4.3. Limites liées à la collecte des données.....	15

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES 17

2.1. ETAT DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES.....	17
2.1.1. Volume et répartition spatiale de la population des personnes âgées.....	17
2.1.2. Evolution de l’effectif et de la proportion des personnes âgées à Madagascar de 1975 à 2018.....	22
2.2. STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES	23
2.2.1. Structure par âge et sexe.....	23

CHAPITRE 3 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES 25

3.1. MIGRATION DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES	25
3.1.1. Ampleur de la migration interne	25
3.1.1.1. Migration récente.....	27
3.1.1.2. Migration ancienne	30
3.1.1.3. Migration durée de vie	32
3.1.2. Migration Internationale.....	35
3.2. MORTALITÉ DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES.....	37
3.2.1. Quotient de mortalité.....	37
3.2.2. Espérance de vie.....	38

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES AGEES 40

4.1. STATUT MATRIMONIAL	40
4.1.1. Statut matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence.....	40
4.1.2. Statut matrimonial et catégorie d’âge	43
4.2. ALPHABÉTISATION, INSTRUCTION ET LANGUES PARLÉES.....	45



4.2.1. Alphabétisation.....	45
4.2.1.1. Statut d’alphabétisation et milieu de résidence et sexe.....	45
4.2.1.2. Statut d’alphabétisation et catégorie d’âge	46
4.2.2. Instruction	49
4.2.2.1. Niveau d’instruction, milieu de résidence et catégorie d’âge.....	49
4.2.2.2. Niveau d’instruction et sexe	49
4.2.2.3. Niveau d’instruction et Région de résidence.....	51
4.2.3. Langue parlée.....	53
4.2.3.1. langue parlée selon la catégorie d’âge et le milieu de résidence	53
4.2.3.2. langue parlée selon le sexe	53
4.2.3.3. langue parlée selon la Région de résidence	54

CHAPITRE 5 : SITUATION ECONOMIQUE DES PERSONNES AGEES

.....	56
5.1. STATUT D’OCCUPATION DES PERSONNES ÂGÉES	56
5.1.1. Statut d’occupation par Région et milieu de résidence.....	56
5.2. RATIO DES PERSONNES ÂGÉES OCCUPÉES	60
5.3. STATUT DANS L’ACTIVITÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES	61
5.3.1. Statut dans l’activité.....	61
5.3.2. Protection sociale des personnes âgées	64

CHAPITRE 6 : CONDITIONS DE VIE ET FACTEURS DE VULNERABILITE DES PERSONNES AGEES

.....	68
6.1. LE HANDICAP ET LES PERSONNES ÂGÉES.....	68
6.1.1. Prévalence de la situation de handicap selon l’âge, la Région et le milieu de résidence	68
6.1.2. Type et cause de handicap chez les personnes âgées.....	71
6.2. LES PERSONNES ÂGÉES CHEFS DE MÉNAGE.....	77
6.2.1. Personnes âgées vivant seules	79
6.2.2. Caractéristiques des personnes âgées chefs de ménage.....	82
6.2.3. Caractéristiques des ménages dirigés par des personnes âgées.....	83
6.2.3.1. Ménages dirigés par les Personnes Agées et Habitation.....	83
6.2.3.2. Situation de bien être des personnes âgées chefs de ménage.....	90



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....93

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES95

ANNEXES..... I



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. Taux de non réponses.....	14
Tableau 2.1. Effectif des personnes âgées par groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	17
Tableau 2.2. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des personnes âgées par milieu de résidence selon la région et la Province	19
Tableau 2.3. Evolution de l'effectif, de la proportion et du taux d'accroissement intercensitaire des personnes âgées entre 1975 et 2018.....	22
Tableau 2.4. Répartition des personnes âgées par sexe et par milieu de résidence selon le groupe d'âges quinquennaux	24
Tableau 3.1. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants internes selon la Région et la Province.....	26
Tableau 3.2. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des migrants internes par groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	27
Tableau 3.3. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants récents selon la Région et la Province	28
Tableau 3.4. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des migrants récents par groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	29
Tableau 3.5. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants anciens selon la Région et la Province.....	31
Tableau 3.6. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants anciens selon le groupe d'âges quinquennaux	32
Tableau 3.7. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants durée de vie selon la Région et la Province.....	33
Tableau 3.8. Effectif, proportion (en %) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants durée de vie selon le groupe d'âges quinquennaux.....	34
Tableau 3.9. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants internationaux selon le groupe d'âges quinquennaux.....	37
Tableau 3.10. Quotient de mortalité des personnes âgées par sexe et milieu de résidence selon l'âge (en ‰)	38
Tableau 3.11. Espérance de vie (en années) des personnes âgées par sexe et milieu de selon l'âge quinquennal	38
Tableau 3.12. Espérance de vie (en années) des personnes âgées par âge quinquennal selon la Région ..	39
Tableau 4.1. Répartition (en%) des personnes âgées par milieu de résidence et sexe selon le statut matrimonial.....	40
Tableau 4.2. Répartition (en%) des personnes âgées par statut matrimonial, par sexe et par rapport de masculinité selon la Région et la Province.....	42
Tableau 4.3. Répartition (en%) des personnes âgées par statut matrimonial, par sexe et par rapport de masculinité selon la catégorie d'âges quinquennaux.....	44
Tableau 4.4. Répartition (en%) des personnes âgées par sexe et par milieu de résidence selon le statut d'alphabétisation	45



Tableau 4.5. Répartition (en%) des personnes âgées par statut d’alphabétisation et par milieu de résidence selon le groupe d’âges quinquennaux 46

Tableau 4.6. Répartition (en%) des personnes âgées par catégorie d’âge et par milieu de résidence selon le niveau d’instruction 49

Tableau 4.7. Répartition en (%) des personnes âgées par niveau d’instruction selon le sexe et le milieu de résidence 50

Tableau 4.8. Répartition (en%) des personnes âgées par langue parlée selon la catégorie d’âges et le milieu de résidence..... 53

Tableau 4.9. Répartition (en%) des personnes âgées par sexe et par milieu de résidence selon la langue parlée 54

Tableau 4.10. Répartition (en%) des personnes âgées par langue parlée et par sexe selon la Région de résidence 55

Tableau 5.1. Proportion (en%) de la population des PA par situation dans l’activité et par milieu de Résidence selon la Région et la Province..... 57

Tableau 5.2. Effectifs et composition de la population des PA par situation dans l’activité et par Milieu de Résidence selon le groupe d’âges quinquennaux..... 59

Tableau 5.3. Ratio des personnes âgées occupées par milieu de résidence selon le groupe d’âge et le sexe 60

Tableau 5.4. Effectifs et composition de la population des PA inactives par le statut actuel selon la Région et la Province 62

Tableau 5.5. Effectif et composition de la population des PA inactives par le statut actuel selon le groupe d’âges quinquennaux..... 63

Tableau 5.6. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par type de protection selon le milieu de résidence et le sexe..... 66

Tableau 5.7. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par type de protection sociale selon le groupe d’âges quinquennaux 67

Tableau 6.1. Effectif et composition de la population des PA en situation de handicap par milieu de résidence selon le groupe d’âges quinquennaux 70

Tableau 6.2. Effectif et composition de la population des PA en situation de handicap par type d’handicap selon la Région et la Province 73

Tableau 6.3. Effectif et composition de la population des PA en situation de handicap par type d’handicap selon le groupe d’âges quinquennaux 74

Tableau 6.4. Effectifs et composition de la population des PA en situation de handicap par la cause principale selon le type d’handicap 76

Tableau 6.5. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par Milieu de résidence selon la Région et la Province..... 77

Tableau 6.6. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par Milieu de résidence selon le groupe d’âges quinquennaux 79

Tableau 6.7. Répartition des personnes âgées vivant seules par sexe et par groupe d’âge selon le milieu de résidence, le niveau scolaire et l’Etat matrimonial 80

Tableau 6.8. Répartition des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans selon quelques caractéristiques sociodémographiques..... 81



Tableau 6.9. Pourcentage des chefs de ménages chez les personnes âgées en situation de handicap selon le sexe et le milieu de résidence.....	82
Tableau 6.10. Répartition des logements de ménages dirigés par une personne âgée selon le groupe d'âges et le milieu de résidence	83
Tableau 6.11. Répartition (en%) des ménages dirigés par des personnes âgées par sexe par milieu de résidence selon le statut d'occupation	83
Tableau 6.12. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par type de bâtiment selon le sexe et le milieu de résidence	84
Tableau 6.13. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par sexe et par milieu de résidence selon la nature du toit, du mur et du sol.....	84
Tableau 6.14. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par sexe et par milieu de résidence selon la principale source d'éclairage et d'énergie pour la cuisson	87
Tableau 6.15. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par le mode principal d'évacuation des ordures ménagères selon le sexe et le milieu de résidence.....	88
Tableau 6.16. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par sexe et par milieu de résidence selon la possession des biens tels que radio, télé, etc.	89
Tableau 6.17. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par Province/Région selon niveau de pauvreté et la Région de résidence.....	91
Tableau 6.18. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par groupe d'âge selon le niveau de pauvreté et le Milieu de résidence.....	92





LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1. Proportion (en%) des migrants récents chez les personnes âgées par raison de la dernière migration selon le sexe et milieu de résidence.....	I
Tableau A.2. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des migrants internationaux par Région selon le milieu de résidence.....	I
Tableau A.3. Répartition (en%) des personnes âgées alphabétisées par sexe et par milieu de résidence selon la Région et la Province.....	II
Tableau A.4. Répartition (en%) des personnes âgées par niveau d’instruction selon la Région et la Province.....	III
Tableau A.5. Effectifs et composition de la population des PA actives occupées par statut dans l’activité selon le milieu de résidence.....	V
Tableau A.6. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par Région selon le milieu de résidence et le type de protection.....	V
Tableau A.7. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par type de protection selon le milieu de résidence et le sexe.....	VI
Tableau A.8. Effectifs et composition de la population des PA handicapées par Province/Région selon le milieu de résidence.....	VI
Tableau A.9. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par source principale d’approvisionnement en eau de boisson selon le sexe et le milieu de résidence.....	VII
Tableau A.10. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par type de toilette.....	VII
Tableau A.11. Pourcentage de la population des personnes âgées résidentes selon leur accès à certains services sociaux de base par sexe et milieu de résidence.....	VII





LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Evolution de la proportion de la population des personnes âgées à Madagascar de 1975 à 2018.....	12
Graphique 1.2. Pyramide des âges des individus de 60 et plus.....	13
Graphique 1.3. Répartition par groupes d'âges et sexe des individus de 60 ans et plus.....	13
Graphique 2.1. Proportion des personnes âgées de 1975 à 2018 par Province.....	23
Graphique 3.1. Proportion (en%) des migrants récents chez les personnes âgées selon la raison de la dernière migration et le sexe	30
Graphique 4.1. Répartition (en%) des personnes âgées par sexe selon le statut matrimonial	41
Graphique 4.2. Répartition des personnes âgées selon le statut d'alphabétisation et le sexe	46
Graphique 4.3. Répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction et le sexe	50
Graphique 5.1. Répartition de la population des PA actives occupées par statut dans l'activité selon le milieu de résidence.....	61
Graphique 6.1. Répartition des personnes âgées chefs de ménages par Région de résidence.....	78
Graphique 6.2. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par milieu de résidence selon la source principale d'approvisionnement en eau de boisson.....	85
Graphique 6.3. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par milieu de résidence selon le type de toilette.....	86





LISTE DES CARTES

Carte 2.1. Proportion des personnes âgées par Région selon le milieu de résidence	21
Carte 3.1. Proportion des migrants internationaux par Région selon le milieu de résidence.....	36
Carte 4.1. Répartition des personnes âgées alphabétisées par Région selon le milieu de résidence.....	48
Carte 4.2. Répartition des personnes âgées par Région selon le niveau d’instruction	52
Carte 5.1. Proportion des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par Région selon le milieu de résidence..	
.....	65
Carte 6.1. Répartition de la population des PA en situation de handicap par Région selon le milieu de résidence	69





LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CAPA	:	Club des Amis des Personnes Agées
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CM	:	Chef de ménage
EDSR	:	Escadron Départemental de la Sécurité Routière
ENSOMD	:	Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar
EPM	:	Enquête Périodique auprès de Ménages
FIAPA	:	Fédération Internationale des Associations des Personnes Âgées
FIZOMA	:	Fikambanan'nyZokiolona Malagasy
HCFEA	:	Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'âge
IEM	:	Initiative Emergence Madagascar
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
MDG	:	Madagascar
MICS	:	Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ORS	:	Observatoire Régional de la Santé Océan Indien
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PA	:	Personne Âgée
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RM	:	Rapport de Masculinité
UN	:	United Nations (Organisation des Nations Unis)
USD	:	Dollar des Etats Unis





AVANT-PROPOS

À l'instar des deux opérations qui l'ont précédées, le RGPH-3 nous fournit les informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ainsi que sur les conditions d'habitation et de bien-être des ménages jusqu'au niveau géographique le plus fin. Pour cette raison, il faut saluer les efforts entrepris par toutes les parties prenantes du projet pour avoir réalisé le recensement de 2018 qui va combler une lacune importante sur la connaissance de la population de Madagascar et sa dynamique depuis quelques années.

Cette publication relative au thème « Condition de vie des personnes âgées à Madagascar », qui fait partie intégrante de la série de produits du RGPH-3, traite un des principaux thèmes d'analyse couverts par le plan de publication des résultats de cette opération statistique.

Eu égard aux attentes qui y sont liées, ces résultats vont incontestablement avoir une portée plus grande en termes d'opportunités de valorisation des résultats notamment auprès des utilisateurs. Il s'agit,

entre autres, du gouvernement, des collectivités locales, du secteur privé, de la société civile et des milieux scientifiques (universités et institutions de recherche) qui pourraient y trouver une plus grande richesse des produits pour les besoins de la prise de décision, de la planification du développement, du suivi/évaluation des projets et des programmes de recherches scientifiques.

Ce rapport d'analyse thématique est le fruit d'une œuvre collective mettant à profit la contribution des compétences nationales, à la fois multidisciplinaires et multisectorielles, et des experts internationaux. Je tiens à adresser mes remerciements et félicitations à toutes personnes qui ont contribué à sa production.

Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance aux Partenaires au développement de Madagascar : la Banque mondiale, le Système des Nations Unies (UNFPA et UNDP), l'Union Européenne et l'USAID, qui ont appuyé le RGPH-3 tout au long du processus de sa réalisation.



Le Directeur Général de l'Institut National de la
Statistique


ROMALAHY Isaora Mande Zefania





RÉSUMÉ

Une attention particulière est portée sur la condition de vie des personnes âgées à Madagascar durant le RGPH-3. Ainsi, Depuis 1999, à l'instar de tous les Etats membres des Nations Unies, Madagascar célèbre chaque année le 1er octobre, la « Journée Internationale des Personnes Âgées ou JIPA ». Actuellement, avec l'Initiative Emergence Madagascar dans l'objectif contrat n°05 "La santé pour tous et à tout âge : Assurer l'accès aux soins à tous, améliorer la santé mère-enfant, prévenir les maladies, réformer le système de retraite". La prise en charge des personnes âgées constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement mais avant de prendre des décisions et des actions nécessaires, il est obligatoire de connaître leur état, structure, ainsi que leur condition de vie.

Le RGPH-3 a recensé 1 144 976 individus de 60 ans ou plus, soit 4,5 % de la population totale résidente à Madagascar, dont 78,2 % vivent en milieu rural contre 21,8 % en milieu urbain. Ce sous-groupe de population est réparti dans les six provinces à savoir : Antananarivo (32,7 %), Fianarantsoa (18,4 %), Toamasina (15,2 %), Mahajanga (11,2 %), Toliara (14,0 %) et Antsiranana (8,5 %). Mais en ce qui concerne la Région de résidence, on souligne que Régions Analamanga, Vakinankaratra et Matsiatra Ambony qui comptent les effectifs les plus élevés de personnes âgées. En revanche, l'effectif des individus de 60 ans ou plus est très faible pour les Régions Betsiboka (13 232 individus), Ihorombe (13 229) et Melaky (11 206). Les données ont montré également que, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés (le rapport de masculinité est de 96 hommes pour 100 femmes).

Les mouvements migratoires et l'incidence de la mortalité constituent des indicateurs indispensables pour l'étude de la dynamique de la population des personnes âgées. Pour la mobilité spatiale au cours des douze derniers mois précédant le recensement, 0,4 % des personnes âgées ont effectué la migration récente. Dans l'ensemble, la raison familiale est la principale cause de ce type de migration avec 52,4 %, après l'emploi ou la recherche d'emploi (27,1 %) et santé (9,6 %). Quant à la migration durée de vie, dont le district de naissance est différent de district de résidence au moment du recensement, la proportion s'élève à 21,8 % de la population des personnes âgées dont 41,7 % vivent en milieu urbain et 58,3 % en milieu rural. Mais, on constate que les Malgaches âgées sont très peu

affectées par la migration internationale (0,3 %).

Pour ce qui est de la mortalité, la probabilité de décéder est de 79,2 ‰ pour un individu de 60 ans ou plus, or elle est de l'ordre de 300,8 ‰ pour celui de 75 ans. En revanche, un individu de 60 ans espère encore vivre 18,5 ans si les conditions sanitaires sont respectées. La longévité est supérieure chez les femmes âgées de 60 ans (19,3 ans) que chez les hommes de cet âge (17,9 ans).

Concernant les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées, nous allons évoquer dans l'étude en premier lieu l'alphabétisation, l'instruction et les langues parlées. A Madagascar, 30,9 % des personnes âgées ne sont pas instruites. En considérant le sexe, les femmes âgées sont moins instruites (35,3 %) que les hommes âgés (26,3 %). On constate que, 46,2 % des personnes âgées sont restées au niveau primaire. Seules 3,7 % ont atteint le niveau supérieur dont le rapport de masculinité est de 193. En outre, 69,6 % des personnes âgées sont alphabétisées, cette proportion est en faveur des hommes avec 74,2 % contre 65,2 % chez les femmes.

En second lieu, le statut matrimonial met en exergue la proportion, le rapport de masculinité des personnes âgées selon leur statut matrimonial actuel. Les données ont montré que, 58,5 % d'entre elles sont encore mariées 24,7 % veufs. Les divorcés ou séparés représentent 10,2 % si la proportion est de l'ordre de 6,5 % pour les célibataires.

Les personnes âgées participent à l'activité économique à travers la gestion de leurs investissements qui offrent et créent des emplois, des biens et les services. D'autres, continuent à travailler même après 60 ans jusqu'à l'incapacité physique due à la vieillesse et les handicaps, surtout lorsqu'elles ne bénéficient pas de la pension à la retraite. A l'instar des données du RGPH-3, 60,7 % des personnes âgées ont déclaré actives occupées, dont 31,5 % en milieu urbain contre 68,9 % en milieu rural. On note également que, 63,4 % des personnes âgées actives occupées retrouvent dans le 3ème âge, si la proportion est de l'ordre de 40,1 % chez le 4ème âge. Parallèlement à cela, en ce qui concerne le statut dans l'activité, les indépendants restent dominant après le travailleur familial respectivement 95,8 %, 2,0 %.

Pour ce qui est de la protection, elle se manifeste par leur adhésion à un organisme chargé de la



protection, soit par la prise en charge de leur santé, leur retraite ou les deux à la fois. Dans l'ensemble, 16,6 % des personnes âgées ont bénéficié de la protection sociale, dont 0,4 % ont bénéficié de la protection sociale pour la santé, 0,3 % pour la retraite et 15,9 % pour la santé et la retraite en même temps. De ce fait, la proportion représente 38,8 % dans la Région Analamanga contre 10,2 % dans la Région Vakinankaratra.

À Madagascar, le phénomène de handicap touche le plus les personnes âgées que d'autres ne sous-groupes de personnes. Dans l'ensemble, l'effectif des personnes âgées vivant avec handicap représente 22 447 individus, soit 2,0 %. On constate que ce phénomène est plus accentué chez les femmes âgées que chez les hommes âgés (93 hommes pour 100 femmes). La proportion des personnes en situation de handicap augmente avec l'âge. Elle est de l'ordre de 1,7 % chez le 3ème âge contre 4,3 % chez le 4ème âge. Pour ce qui est des types de handicap, l'on enregistre par ordre d'importance les types suivants : sourd ou hypoacousie (33,3 %), membres inférieurs (19,6 %), aveugle (16,6 %), membres supérieurs (12,4 %), mental (9,3 %) et muet (2,1 %).

Pour la condition de vie des ménages dirigés par les personnes âgées, 69,6 % d'entre elles sont

encore chef de ménage dont les hommes sont plus nombreux que les femmes (176 hommes chef de ménage pour 100 femmes chef de ménage).

Concernant les ménages dirigés par les personnes âgées, 89,6 % des chefs de ménages âgés sont propriétaires de leur habitation dont 89,2 % chez le 3ème âge et 93,0 % chez le 4ème âge. Comme caractéristique de l'habitation, dans la campagne, la majorité des toits (61,6 %) est confectionnée avec des matériaux précaires du genre végétal (feuilles, brindilles, écorces d'arbre, etc.) par contre, en ville, la proportion est de 15,7 %. Par ailleurs, 78,3 % des murs sont fabriqués par des matériaux précaires en milieu rural contre 37,1 % en milieu urbain. Il en est de même pour la nature du sol. En milieu rural, 73,0 % des sols sont de nature précaire contre 30,4 % en ville.

La proportion des ménages desservis en eau potable est de 31,2 %. Cette proportion est plus grande quand le chef de ménage est du sexe féminin (33,7 % contre 29,8 % pour les hommes chefs de ménage). En outre, 73,1 % des ménages dirigés par une personne âgée utilisent une toilette de type non améliorée.



LISTE DES INDICATEURS

INDICATEURS ODD

Cible	INDICATEURS	Valeur niveau National
Cible 1: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Pourcentage de personnes âgées recevant une pension	16,20 %
Cible 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.	Pourcentage des PA vivant dans des ménages ayant une source d'eau améliorée	31,60 %
	Pourcentage des PA vivant dans des ménages utilisant le gaz ou l'électricité pour la cuisson	1,30 %
	Pourcentage des PA vivant dans des ménages ayant des toilettes améliorées	27,80 %
	Pourcentage des PA vivant dans des ménages ayant accès à l'internet	4,40 %

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

INDICATEURS RGP3-3

SOUS-THÈME D'ANALYSE	INDICATEURS	Si OUI, Valeur niveau National
2.1. Etat de la population des personnes âgées	Effectif des personnes âgées (60 ans et plus)	1 144 976
	Poids démographique des personnes âgées	4,50 %
	Taux d'accroissement démographique intercensitaire	1975-1993 : 3,2 % 1993-2018 : 2,7 %
	Rapport de dépendance d'âge	8,20 %
2.2. Structure de la population des personnes âgées	Rapport de masculinité des personnes âgées	96
3.1. Migration de la population des personnes âgées	Effectif des migrants internes personnes âgées	286 362
	Proportion des migrants internes personnes âgées par rapport à l'ensemble des migrants internes	5,50 %
	Proportion des migrants internes personnes âgées par rapport à l'ensemble des personnes âgées	25,00 %
	Effectif des migrants récents (interne + internationale) chez les personnes âgées	5 104
	Rapport de masculinité des migrants récents chez les personnes âgées	82
	Proportion des migrants récentes chez les personnes âgées par rapport à l'ensemble des personnes âgées	0,40 %
	Effectif des migrants durée de vie (interne + internationale) chez les personnes âgées	249 157
	Proportion des migrants personnes âgées durée de vie par rapport à l'ensemble des personnes âgées	21,80 %
	Rapport de masculinité des migrants durée de vie chez les personnes âgées	93
	Effectif des migrants internationaux chez les personnes âgées	3 200
	Proportion des migrants internationaux chez les personnes âgées rapporté à l'ensemble des personnes âgées	0,30 %
	Proportion des migrants internationaux chez les personnes âgées rapporté à l'ensemble des migrants personnes âgées	1,10 %

SOUS-THÈME D'ANALYSE	INDICATEURS	Si OUI, Valeur niveau National
3.2. Mortalité de la population des personnes âgées	Quotient de mortalité à l'âge de 60 ans	79 ‰
	L'espérance de vie à 60 ans	18 ans
4.1. Etat Matrimonial	RM chez les PA mariées	194
	RM chez les PA veuves	27
4.2. Alphabétisation, instruction et	Proportion des PA analphabètes	30,40 ‰
	RM chez les PA analphabètes	71
	Proportion des PA n'ayant jamais fréquenté l'école	30,90 ‰
	RM chez les PA n'ayant jamais fréquenté l'école	71
	RM chez les PA ayant atteint au moins le niveau secondaire	135
4.3 Langues parlées	Proportion des PA parlant le Français	26,30 ‰
	RM chez les PA parlant le Français	125
5. Activité économique des personnes âgées	Proportion des PA encore économiquement actives	60,70 ‰
	RM chez les PA encore économiquement actives	128
	Proportion des PA économiquement actives occupées hors des salariées publiques et privées	60,40 ‰
	Proportion des PA bénéficiant d'une sécurité sociale quelconque	15,90 ‰
	RM chez les PA bénéficiant d'une sécurité sociale quelconque	145
6.1. Ménages Dirigés par les Personnes Âgées et Habitations	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées ayant le statut de propriétaire du logement	89,60 ‰
	Proportion des ménages dirigés par les personnes âgées vivant dans une maison individuelle	82,90 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées dont les matériaux du toit des habitations sont précaires	51,80 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées dont les matériaux du mur des habitations sont précaires	69,50 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées dont les matériaux du sol des habitations sont précaires	63,90 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées desservies en eau potable	31,20 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées utilisant des toilettes non améliorées	73,10 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées non desservis en électricité comme source d'éclairage	64,50 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées dont la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson est le bois de chauffe	73,10 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées possédant un poste de radio	63,30 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées utilisant un mode d'évacuation des ordures ménagères non adéquat	44,80 ‰
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées utilisant un mode d'évacuation des eaux usées non adéquat	75,70 ‰
	6.2. Le Handicap et les personnes âgées	Proportion des personnes âgées vivant avec un handicap
Répartition des personnes âgées selon les principaux types de handicap		Aveugle: 16,6 ‰ Sourd : 33,3 ‰, Membre Inférieur: 0,6 ‰,



SOUS-THÈME D'ANALYSE	INDICATEURS	Si OUI, Valeur niveau National
6.3. Les personnes âgées chefs de ménage	Taux de Chef de ménage dans la population des Personnes âgées	69,60 %
	Rapport de masculinité des personnes âgées chefs de ménage	176
	Proportion des personnes âgées vivant seules	10,50 %
	Proportion des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans	4,10 %
	Pourcentage des Chefs de ménage chez les personnes âgées vivant avec handicap	58,70 %
	Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées suivant le quintile de bien-être économique	Très Pauvre: 18,5 % Pauvre: 18,6 Moyen: 20,6 Riche: 21,1 % Très riche: 21,2

Source : MDG - INSTAT - RGP2018





INTRODUCTION

A Madagascar, les personnes âgées sont souvent très respectées pour son statut de source de vie et pour la sagesse de ses conseils. Par ricochet, elles peuvent définir les règles sociales en contribuant activement à l'arrangement des alliances, notamment au sein de la grande famille.

Selon les Nations Unies, les personnes sont définies comme « âgées » à partir de l'âge de référence de 60 ans. Bien évidemment, au-delà de 60 ans certaines personnes commencent à rencontrer des défis majeurs pour subvenir à leurs besoins essentiels, à circuler librement et à vivre convenablement.

A l'instar des données des Nations Unies en 2010, 5,5 % de la population africaine est âgée de 60 ans et plus. Cette proportion est de 9,9 % en Asie et de 10,0 % Amérique latine. Elle est de 18,6 % en Amérique du Nord et de 21,7 % en Europe. A l'échelle mondiale, la proportion des individus âgés de 60 ans ou plus augmente plus rapidement que celle de n'importe quelle autre tranche d'âge. En 2025, le monde comptera environ 1,2 milliard d'habitants de plus de 60 ans et en 2050, ils seront plus de 2 milliards (OMS, 2002). L'Afrique n'est pas en reste car le nombre de personnes âgées connaît une croissance de plus en plus forte (Philippe Antoine, Descartes, Valérie Golaz 2009). Or, dans les pays en développement, la situation des personnes âgées ne constitue pas encore une priorité majeure pour la plupart des Etats et des organisations internationales. Ils se préoccupent plutôt des enfants, des adolescents et des jeunes adultes à travers des questions relatives à la scolarisation, à la prise en charge des orphelins, et à l'insertion des jeunes sur le marché du travail (Antoine, Descartes, Golaz, 2009)

En ce qui concerne Madagascar, la loi 2008-030 relative à la politique nationale de promotion et de protection des droits des personnes âgées stipule sans conteste qu'une personne âgée est tout être humain âgé de 60 ans ou plus. Selon le recensement de 1993, les personnes âgées représentaient 4,8 % de la population malgache.

En 2018, le pays a effectué un troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-3) dans le but d'actualiser les données statistiques. A ce propos, plusieurs thématiques sont traitées, y compris les conditions de vie des personnes âgées. Ce thème présente ses intérêts à la fois au niveau

de la recherche scientifique et au niveau du pays, car d'un côté, dans les pays africains à faible système de sécurité sociale ou de solidarité formelle, le bien-être complet (la santé) des personnes âgées influence celle de la population générale. Leurs souffrances physiques, économiques et sociales entraînent des souffrances psychologiques émotionnelles des membres de leur entourage (Abdramane Berthe, LallaBerthé-Sanou, Blahima Konaté, Hervé Hien, Fatoumata Tou, Maxime Drabo, Fatoumata Badini-Kinda et Jean Macq 2013). De l'autre côté, les personnes âgées sont au cœur d'un système social : elles sont détentrices d'un capital symbolique important et jouent un rôle non négligeable pour le bien-être d'autres groupes populationnels (Kouamé, 1990). Par ailleurs, l'étude de la condition de vie de ce sous-groupe de population s'avère indispensable afin d'atteindre les objectifs de l'ODD et du slogan « Ne laissez personne pour compte ».

A Madagascar, pousser les communautés à examiner, reconnaître les problèmes qui affectent la vie des personnes âgées est une des priorités nationales. Depuis 1999, à l'instar de tous les Etats membres des Nations Unies, Madagascar célèbre chaque année le 1er octobre, la « Journée Internationale des Personnes Âgées ou JIPA ». Celle-ci a été proclamée suite à l'adoption de la résolution N°45/106 par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1990.

L'objectif n°05 de l'ODD vise à assurer la santé pour tous et à tout âge. Ceci a pour objectif de garantir l'accès aux soins à tous, l'amélioration de la santé mère-enfant, la prévention des maladies, et la réforme du système de retraite. Ce qui confirme l'importance de la thématique sur les conditions de vie des personnes âgées tout en aidant les autorités politiques à orienter leur programme sectoriel et prendre des décisions.

Le présent document a pour objectif général de déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population des personnes âgées à Madagascar en contribuant à la recherche des meilleures conditions de leur vie pour que leur éventuelle prise en charge ne constitue pas une contrainte majeure pour la communauté dans laquelle elles vivent.



Plus spécifiquement, ce document vise à :

- déterminer l'état, la structure et la dynamique des personnes âgées ;
- identifier le profil sociodémographique et économique des personnes âgées ;
- déterminer et analyser les conditions de vulnérabilité des personnes âgées;
- sortir des recommandations qui permettent aux autorités de réaliser des actions visant à améliorer la politique sectorielle sur les personnes âgées.

En vue d'atteindre ces objectifs, le travail est organisé en six chapitres. Le premier chapitre présente le contexte et les aspects méthodologiques de l'étude, en mettant en exergue le contexte socioculturel, économique et politique. Quant à l'aspect méthodologique, une revue de littérature est indispensable, suivie de la définition des concepts opératoires de l'étude, et de l'évaluation des données.

Le deuxième chapitre porte sur l'état et la structure de la population des personnes âgées. Il s'agit de connaître le volume et la répartition de l'effectif, le sexe des personnes âgées par rapport à la population

totale, la répartition selon la catégorie d'âge, le lieu de résidence ainsi que le rapport de masculinité.

Le troisième chapitre s'intéresse à la dynamique de la population des personnes âgées en analysant le mouvement migratoire des personnes âgées tant au niveau national qu'international ainsi que la mortalité des personnes âgées.

Le quatrième chapitre évoque les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées en mettant en exergue, leur statut matrimonial ainsi que leur alphabétisation et instruction.

Le cinquième chapitre identifie la situation socioéconomique des personnes âgées. Il est indispensable de connaître leur statut d'occupation, la branche d'activité, la situation dans l'activité ainsi que les personnes âgées non occupées. En outre, ce chapitre traite spécialement la sécurité sociale des personnes âgées.

Le sixième chapitre porte sur l'analyse des conditions de vulnérabilité des personnes âgées. Il est question de déterminer et d'étudier certaines caractéristiques, entre autres le handicap, le statut de chef de ménage, la cohabitation avec les autres membres du ménage.



CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.1. CONTEXTE

1.1.1. Contexte socioculturel

« La vieillesse est le siège de la sagesse de la vie », selon le dicton du Pape François¹. Le vieillissement de la population est l'une des évolutions démographiques les plus déterminantes du XXI^{ème} siècle. À l'échelle planétaire, on dénombre déjà près de 650 millions de personnes de plus de 60 ans, soit 10 % de la population mondiale (Art 2 de la Déclaration de politique de Madrid sur le vieillissement en 2002). Dans la société malagasy, la considération des personnes âgées fait partie du « fahendrena malagasy », qui signifie sagesse malagasy. Celle-ci leur offre un noble respect par rapport à toute autre catégorie d'individus dans la société, car elles ont une place juste après les ancêtres qui sont considérés comme sources de bénédictions et de chance. A cet effet, les Ntaolo ou aïeux ont formulé plusieurs proverbes et dictons relatifs à cette sagesse, entre autres : « Izay ela nihetezana no lava volo », qui signifie, dans la vie, ce sont les personnes âgées qui sont les mieux expérimentées. Egalement, « Tsy azo atao ny mitsako alohan'ny vazana », en son sens propre, c'est qu'avant tout, le respect des aînés est primordial. Toutefois, à notre ère actuelle, les réalités sociales

ne reflètent plus ces valeurs, les personnes âgées sont traitées avec beaucoup moins d'égards par leurs contemporains. De plus, certaines d'entre elles sont victimes d'exclusion par leur propre membre de la communauté voire même leur propre famille.

Il en est également ainsi dans la plupart des pays africains où, les personnes âgées détiennent une place de notoriété vis-à-vis de leurs descendances, voire de la société où elles vivent. Ces considérations émanent de la valeur morale accordée à l'âge. Mais face à l'ébranlement suite à l'urbanisation, à la monétarisation des échanges et à l'individualisation (Laurent Ilboudo 2011) les personnes âgées commencent à perdre petit à petit ce pouvoir social. Actuellement, le pouvoir social des personnes âgées dépend de l'état matrimonial de la personne considérée, de la réussite économique, de la position de notable religieux, du fait d'avoir ou non une descendance nombreuse, du niveau d'alphabétisation et au-delà du niveau études, du degré de réussite économique et sociale de ses enfants (Anne ATTANE, 2010).

¹ Chef suprême de l'Eglise Catholique

1.1.2. Contexte socioéconomique

Plusieurs personnes âgées contribuent à la dynamique de l'environnement économique à travers la gestion de leurs investissements qui offrent et créent des emplois, des biens et les services. D'autres, continuent à travailler même après 60 ans, surtout lorsqu'elles ne bénéficient pas de la pension à la retraite. A ce niveau, l'incapacité physique due à la vieillesse et les handicaps qui représentent 10 % constituent des motifs de leur inactivité (EPM, 2010). En 2010, le taux d'activité de cette sous population était encore élevé (80 % pour la tranche d'âge 60 à 64 ans), c'est à partir de 80 ans et plus que ce taux tend à baisser jusqu'à 40 %. Par ailleurs, le constat est que très peu de personnes âgées ont pu occuper des postes dans des secteurs de l'économie pouvant leur garantir une pension de retraite convenable. Pour la plupart, surtout en milieu rural, à partir d'un certain âge, les aînés sont matériellement pris en charge par leurs descendants ou leurs cadets. Cette prise en charge est appelée « valim-babena ». En son sens propre,

c'est la contrepartie des efforts qu'ils ont autrefois fournis pour élever et éduquer leurs enfants, qui sont des adultes d'aujourd'hui (Andonirina Rakotonarivo, 2010). Actuellement, cette forme de solidarité intergénérationnelle a changé en raison de la pauvreté des ménages et de la dégradation du lien familial à Madagascar. En effet, parfois les personnes âgées sont considérées comme des fardeaux notamment pour les ménages à faible revenu. Parlant de la pauvreté monétaire, trois ménages malgaches sur quatre vivent en dessous de 1,25 USD par jour en 2010 (EPM 2010), cette proportion reste la même en 2012 (ENSOMD 2012-2013). Il est à noter que l'évolution de ce phénomène suit la même tendance que celle de la croissance économique, mettant en évidence les effets négatifs des crises sociopolitiques presque cycliques sur les conditions de vie des ménages. Ainsi, en 2013, en se référant au seuil national du revenu (535 603 Ar par personne, par an), 71,5 % de la population malgache sont pauvres



(ENSOMD, 2012-2013). Parallèlement à cela, selon l'opinion des ménages, on constate que la majorité des ménages malgaches vivent précairement dans la pauvreté soit 78,2 % (ENSOMD, 2012-2013). A cet effet, la plupart des personnes âgées sont mises à l'écart, en termes de l'aide octroyé par les ménages à leurs ascendants.

Les transferts qui ont pour raisons « soutiens à la famille » constituent également une autre forme de

1.1.3. Contexte sociodémographique

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de Madagascar était réalisé en 1993 et a compté 12.238.914 de population résidente dont 4,8 % sont âgées de 60 ans et plus. En outre, à Madagascar l'espérance de vie à la naissance était de 45 ans en 1975, 52 ans en 1993 et 66 ans en 2018. Cela peut être dû à la progression de la médecine mais également au mode de vie des malgaches. Par ailleurs, En 1993 (RGPH-2) les femmes âgées de 60 ans ont espéré de vivre en moyenne 18,1 ans contre 16,1 ans chez les hommes âgés.

Quant au rapport de dépendance démographique chez les personnes âgées, il est à l'ordre de 8,2 %,

1.1.4. Contexte écologique et environnemental

L'écologie et l'environnement sont un milieu qui participe à la survie des êtres humains. A ce propos, plusieurs disciplines concernées par la santé ont cherché d'établir des liens de causalité (notamment la médecine et la science naturelle, les pratiques alimentaires, la nutrition). Ces recherches de causalité visaient à identifier des environnements favorables ou néfastes à l'apparition et au développement des problèmes de santé. Parmi les conditions favorisantes de la maladie, les causes environnementales ont été recherchées. Il s'agit d'observer les phénomènes naturels, climatiques en particulier, susceptibles d'influer sur la santé des populations. Ce qui permettrait d'envisager des stratégies de survie ou de lutte contre les maladies (Charles Becker).

Madagascar est une île ayant une superficie de 596 000 km², dont une grande partie renferme des faunes et des flores. A ce propos, il connaît essentiellement deux saisons climatiques spécifiques, la saison sèche et la saison des pluies. Les conditions climatiques diffèrent selon les Régions, mais d'une

1.1.5. Contexte sociopolitique et juridique

Les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 46/91) le 16 décembre

solidarité intergénérationnelle, notamment lorsque les aînés et leurs descendants ne cohabitent pas ensemble. En ce sens, en 2010, 21,5 % du nombre total de transferts effectués sont destinés à l'aide familiale, contre 20,1 % en 2005 (EPM, 2010). Cela veut dire que, l'esprit d'entraide reste encore prédominant dans la société malgache, même s'il a été détérioré par la pauvreté.

autrement dit, 100 individus potentiellement actifs (15-59 ans) supportent 8 individus de plus de 60 ans en moyenne.

S'agissant des caractéristiques des ménages à Madagascar, selon les résultats de l'enquête EPM 2010, un ménage malgache compte en moyenne 4,8 individus dont 4,9 individus en milieu rural et 4,5 individus en milieu urbain. Un ménage sur cinq est dirigé par des femmes dont 23 % en milieu urbain, contre 19 % en milieu rural. Parallèlement à cela, en milieu urbain 12,9 % des ménages sont dirigés par des personnes âgées de 60 ans et plus, contre 11,7 en milieu rural.

manière générale le climat malgache est de type tropical. Sur ce plan, la végétation de Madagascar est aussi variée en ce sens que la partie ouest de l'île est dominée par les forêts sèches, les savanes et les mangroves. La partie orientale est couverte par des forêts primaires humides dans lesquelles se trouvent des bois précieux. La partie sud est caractérisée généralement par des forêts sèches formées par des plantes épineuses. Il est à souligner que parmi les diversités écologiques, le pays possède de nombreuses plantes de vertus médicinales que la plupart de la population locale utilise pour se soigner. Mais il est à préciser également que, la situation géographique de Madagascar, augmente le risque de contracter plusieurs maladies à savoir le paludisme, les maladies liées à l'allergie, etc.

En ce qui concerne la production agricole, entre autres les produits alimentaires de base comme les riz, maïs, manioc, patate, etc. environ 55 % de la production sont destinées à l'autoconsommation (EPM 2010).

1991. Les gouvernements ont été encouragés à intégrer ces principes (Indépendance, Participation, Soins, Epanouissement personnel et Dignité) à leurs



programmes nationaux si possibles.

Madagascar a participé à la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement qui avait eu lieu à Madrid le 8 au 12 avril 2002. A l'issue de cette assemblée, un plan d'action a été mis en exergue sur la question de vieillissement au XXI^e siècle. Trois orientations prioritaires ont été adoptées : les personnes âgées et le développement ; la promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge ; et la création d'environnements porteurs et favorables. Ce plan représente une source d'inspiration pour la prise de décisions à laquelle peuvent puiser le gouvernement, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs en vue de modifier la perception des citoyens âgés dans leur société respective, les relations qu'ils entretiennent avec eux et l'aide qu'ils apportent. Aussi, ce plan aide impérativement le gouvernement à lier les questions relatives au vieillissement aux autres cadres d'action en faveur du développement économique et social et des droits de l'homme, notamment à ceux qui ont été approuvés par les conférences et sommets organisés sous l'égide des Nations Unies au cours de la dernière décennie.

En outre, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples a été adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi (Kenya) lors de la 18^e Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Elle est entrée en vigueur le 21 octobre 1986, après sa ratification par 25 États. Par la suite, Madagascar l'a aussi ratifiée en 09 mars 1992. Avec les objectifs et recommandations inscrits dans la charte africaine issue de cette conférence, l'Etat Malagasy met en toute évidence dans son programme que : Toute Personne Agée jouit pleinement de tous les droits et privilèges définis dans le cadre de la présente Loi ; les Personnes Agées peuvent se constituer en une association ou un groupement conformément à la législation en vigueur et l'association ou le groupement est habilité à procéder à des collectes de fonds, à recevoir des dons et legs auprès du public ou d'autres organismes selon les modalités d'application fixées par voie réglementaire ; les Personnes Agées peuvent bénéficier à leur demande d'une assistance Judiciaire ; les Personnes Agées bénéficient d'un accès prioritaire aux services des soins et aux médicaments, cela à titre gratuit ou à prix réduit auprès de tout établissement sanitaire public ; pour les soins des Personnes Agées, les établissements privés sont tenus par les termes des conventions conclues avec l'Etat ou les Collectivités Territoriales ; les Personnes Agées bénéficient des mesures facilitant leur accès aux guichets des

services publics et enfin, les Personnes Agées bénéficient d'un système éducatif approprié à leur besoin physique et mental.

A cet effet, pour assurer le respect, la protection et la promotion de tous les droits de l'homme des personnes âgées, l'Etat Malagasy avait confirmé son engagement en travaillant sur :

- La promulgation de la loi portant sur la protection des droits des personnes âgées qui a fait en 2019 l'objet de l'ordre du jour des deux chambres parlementaires durant la réunion de la deuxième session ordinaire ;
- le renforcement de l'éducation civique et morale dans les programmes scolaires pour la revalorisation des personnes âgées en tant que parents selon la culture Malagasy ;
- la lutte contre le rejet et/ou négligence des personnes âgées par leur propre famille.

Une telle initiative nécessite une mobilisation et un engagement de toutes les structures du Ministère dans les Régions et districts, ainsi qu'une collaboration avec les organisations de Personnes Agées. En ce sens, un projet sur la création de Club des Amis des Personnes Agées (CAPA), a été envisagé en vue de tisser une relation de partenariat entre des personnes/ou des groupes de personnes tels que les professionnels de bonne volonté prêts à offrir des services gratuits, et les Personnes Agées. De plus, l'Etat Malagasy a déjà commencé en étroite collaboration avec des groupes spécifiques de personnes âgées, notamment les Fédérations des associations des personnes âgées en vue de participer dans l'organisation de la célébration des journées à thème. Dans cette même optique, le gouvernement Malagasy a décidé de mettre en place les différents dispositifs suivants :

- La mise en place du service de valorisation des personnes âgées au sein du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme ;
- L'inscription dans la loi des finances annuelle du budget alloué au service en charge des personnes âgées (fonctionnement et investissement) ;
- L'implantation de 52 centres de rencontres et de loisirs pour les personnes âgées au niveau des districts. Ces Centres ont pour mission de valoriser et de renforcer le statut, le rôle éminemment social ainsi que la dignité des Personnes Agées. Les activités des centres sont : accueil et prise en charge des



personnes âgées dans des centres d'accueil, soins médicaux, hygiène, déjeuner, écoute et conseil, activités de loisirs, échanges, activités génératrices de revenu.

- la mise à l'échelle des instruments institutionnels de protection des droits des personnes âgées comme la carte spéciale dénommée « carte verte » délivrée gratuitement à leur demande auprès de l'autorité compétente. Cette carte verte est nominative et personnelle. Elle a pour objet d'offrir aux personnes âgées à titre de gratuité ou une réduction sur les différents frais à savoir le transport, les frais médicaux, etc. dans les établissements publics ou semi-privés. Il est à souligner que l'utilisation de

cette « carte verte » est valable sur toute l'étendue du territoire du pays.

En ce qui concerne les intervenants Nationaux et Internationaux, qui s'intéressent spécialement à la protection et à la prise en charge des personnes âgées à Madagascar avec leurs Régions d'interventions. Il s'agit notamment de Nextonlus dans la Région de DIANA, Miezaka Hampandrosoan'i Melaky dans la Région de MELAKY, Enfants du sourire réunion (EDSR) à VAKINANKARATRA. Et pour ceux qui sont de niveau national, il s'agit notamment de la Fédération des Personnes Âgées et le FIZOMA (Fikambanan'ny Zokiolona Malagasy).

1.2. REVUE DE LITTÉRATURE

1.2.1. Approche Institutionnelle

La conférence internationale sur le vieillissement à Vienne en 1982 et la conférence africaine de gérontologie à Dakar en 1984 ont formulé des recommandations ou mesures à prendre sur les personnes âgées. Cependant les organismes des Nations Unies ont fourni peu d'effort pour soutenir les pays à faible revenu dans la mise en œuvre de ces recommandations. L'incitation internationale est restée politique, déclarative sans un appui financier à ces pays.

Dans les pays africains à travers leur constitution, plus de la moitié évoquent explicitement les personnes âgées comme une population spécifique à protéger, à promouvoir et à prendre en charge selon leurs besoins et aspirations. Toutefois, les lois portant sur la protection des personnes âgées restent déclaratives. Peu de mesures concrètes et effectives ont été prises en faveur des personnes âgées.

Aka Kouamé (1990) dans son étude sur « le vieillissement de la population en Afrique » a souligné que le problème du vieillissement en Afrique comporte deux dimensions :

La première est essentiellement humanitaire car elle se préoccupe de la condition de la personne âgée en tant qu'être rendu vulnérable par le poids de son âge, car on considère que même les aînés partagent les mêmes problèmes que les autres membres de la société, certaines questions reflètent les caractéristiques et les exigences propres à ce groupe. Les domaines à examiner de ce point de vue sont la santé et la nutrition, le logement et l'environnement, le rôle de la famille, le bien-être social, l'emploi et la

sécurité du revenu et l'éducation ;

La deuxième est relative à l'impact de l'accroissement du nombre de ces personnes compte tenu de l'obligation sociale que cet impact peut avoir sur le développement économique et social.

Parallèlement à cela, l'accès aux soins ne fait pas l'objet de politiques particulières du pays. Majoritairement dans les campagnes, les personnes âgées connaissent des difficultés d'accès aux soins inhérentes aux carences des infrastructures sanitaires en milieu rural (Philippe Antoine, Descartes, Valérie Golaz, 2009).

A Madagascar comme dans les pays Africains, la prise en charge des personnes âgées ne sont pas encore une priorité de l'Etat. Dans leurs études portant sur thème « Les personnes âgées en Afrique subsaharienne: une population vulnérable, trop souvent négligée dans les politiques publiques », Abdramane Berth et al. 2013, mettent en exergue les causes de cette négligence :

- Premièrement, la proportion des personnes âgées reste relativement faible. Les taux de fécondité restent élevés, et beaucoup d'Africains meurent avant leur sixième anniversaire ;
- Deuxièmement, les personnes âgées en incapacités fonctionnelles sont encore peu nombreuses et la prise en charge de ces incapacités ou de leur comorbidité coûte peu chère au système de soins. Par ailleurs, jusque récemment, les maladies chroniques n'étaient pas considérées comme prioritaires



en Afrique subsaharienne où une grande proportion de la mortalité évitable se retrouve chez les enfants et les femmes enceintes ;

- Troisièmement, en Afrique subsaharienne,

1.2.2. Approche socioculturelle

Une personne âgée est une personne qui a vécu plus longtemps que la plupart de celles qui l'entourent. De ce fait, on pense qu'elle a une plus longue expérience de la vie, des actions et des souffrances, des projets et des accidents, des joies, etc. dont la vie humaine a entretenu (PHILIBERT, M., 1984). Esther Crystelle EYINGA DIMI, dans sa communication lors du Colloque International de Meknès (Maroc 2011) a expliqué le processus de définition du seuil de vieillesse à travers plusieurs critères : biologique, chronologique, sociologique, administratif ou socioculturel.

Si les sociétés accordent toujours une place privilégiée aux hommes et aux femmes ayant atteint « un certain âge », c'est-à-dire aux environs de 50 ans, l'antériorité (le fait d'être né avant) ne confère une réelle autorité sur ses puîné(e)s que si elle est assortie d'un ensemble d'éléments. Ainsi, elle dépend par exemple de l'état matrimonial de la personne considérée, de la réussite économique, de la position de notable religieux, du fait d'avoir ou non une descendance nombreuse, du niveau d'alphabétisation et au-delà du niveau études, du degré de réussite économique et sociale de ses enfants, filles comme garçons (Anne ATTANE, 2007, 2010, Cas du Burkina Faso). Dans la même foulée, dans bon nombre de publications de A. ATTANE,

1.2.3. Approche socioéconomique

La prise en charge des moyens de subsistance et de santé des personnes âgées reste au centre des préoccupations actuelles. En effet, selon Valérie Golaz (2013), la plupart des personnes âgées cessent progressivement de travailler au fil de l'amointrissement de leurs forces, ou plus brutalement si un problème de santé survient. Et en l'absence de prise en charge institutionnelle, ou même de soins à domicile institutionnalisés, les personnes âgées dépendantes font face à leurs problèmes de santé avec un double handicap : celui de la dépendance, qui les rend plus que jamais tributaires des décisions de leurs proches, d'une part, et celui de la vieillesse d'autre part, du fait du regard différent porté sur le malade par la famille et le personnel de santé.

Basée sur une étude comparative entre les Etats Africains en s'appuyant sur des projections, V. GOLAZ,

les familles sont plus élargies ; le système de parenté et de solidarité familiale semble satisfaire les besoins de soins des personnes âgées.

l'auteur a cité les travaux de Claude MEILLASSOUX qui montrent « de quelle manière l'ainesse sociale est une institution qui associe certes l'autorité à l'âge mais aussi à la possession de biens matériels ». Cela constituerait un risque majeur des écarts entre les relations intergénérationnelles.

Néanmoins, des études passées ont montré que, en Afrique, les familles étendues et les communautés constituent encore la première source de soins aux personnes âgées. Ainsi c'est encore au sein de la famille que les besoins des personnes âgées sont satisfaits, qu'il s'agisse de logement, de soins et de nourriture, etc. (Aka KOUAME, 1990). Cette étude rejoint également l'étude faite par Andonirina RAKOTONARIVO (2010) dans « la solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache : Le rôle des personnes âgées dans la migration » où elle met en exergue qu'à Madagascar où « les enfants sont la première des richesses » le soutien matériel des adultes à leurs ascendants âgés est la première forme de prise en charge des personnes âgées. Cependant, la dégradation importante des conditions de vie dans certains contextes ruraux conduit parfois à une remise en question de cette forme d'entraide univoque et à une « refonte » des solidarités intergénérationnelles.

L. NOWIK et M. SAJOUX (2012) présentent les évolutions probables d'ici 2050 et expliquent les défis qu'elles posent pour un continent où les politiques sociales à destination des personnes âgées sont très peu développées. Or, le problème crucial auquel font face ces personnes âgées est celui de l'assurance de leurs moyens d'existence et de l'accès aux soins de santé (E. C. EYINGA DIMI)².

² Esther Crystelle EYINGA DIMI. Les personnes âgées dans les politiques sociales en Afrique. Etat des lieux, enjeux et défis. p3

Dans son document d'analyse, EYINGA DIMI a exposé tous les dispositifs/systèmes/régimes de protection sociale mis en œuvre en Afrique. Pour la plupart des cas, les systèmes de retraite mis en place sont de type contributif. Les pensions de retraite sont souvent limitées aux fonctionnaires et aux employés des grandes entreprises privées (c'est-à-dire formelles) tandis que les paysans agricoles n'en perçoivent pas. Le niveau de couverture des systèmes de pensions dépend des caractéristiques des bénéficiaires (sexe, milieu de résidence). Cette couverture est en faveur des hommes et du milieu urbain.

Du point de vue économique, une personne âgée est considérée comme vulnérable lorsque, vis-à-vis de son incapacité à faire face aux exigences et aux épreuves de la vie sociale, elle est obligée de recourir à une aide extérieure pour assurer sa survie au quotidien ou accéder aux soins de santé (E. C. EYINGA DIMI). Une personne âgée peut être définie comme vulnérable, en l'absence de tout système de protection sociale, lorsque son réseau social lui fait défaut (GOLAZ V. et ANTOINE P. Etudes sur Ouganda et Sénégal). Donc, la vulnérabilité économique concerne les personnes âgées vivant dans des ménages sans ressource ou qui assument seules la charge. Les résultats de l'analyse de ces auteurs ont montré que « la construction de trois indicateurs complémentaires de vulnérabilité (structurelle, relationnelle, économique), reposant sur les données censitaires relatives à la structure des ménages et à l'activité pratiquée par les individus qui les forment, permet de mieux cerner les configurations domestiques dans lesquelles les personnes âgées sont en situation de vulnérabilité ». Dans certains cas, les personnes âgées continuent de jouer un rôle actif au sein du ménage; elles n'arrêtent de travailler que lorsqu'elles deviennent handicapées par la maladie. Ceci ressort de deux études pilotes réalisées en Zambie et au Congo.

Dans le premier pays, on a découvert que la plupart des personnes âgées étaient encore chefs de leur ménage ou vivaient avec la parenté et que un tiers d'entre eux continuaient de jouer un rôle actif en milieu rural (Watts et al 1982, cité par KOUAME, 1990). Dans le second, on note que les personnes âgées ont de lourdes responsabilités au sein de la famille et qu'elles ne sont pas isolées du reste de la communauté (UN, 1986). Une autre étude faite au Ghana aboutit au même constat (OPPONG, 1983: 38, cité par KOUAME 1990).

L'étude de Philippe ANTOINE, DESCARTES, Valérie GOLAZ (2009) portant sur « vieillir en Afrique » a montré que, la proportion de personnes âgées est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain, essentiellement sous l'effet de la migration des jeunes adultes et des adolescents. Au Sénégal et en Ouganda, où respectivement 41 % et 12 % de la population vivent en ville, ce sont seulement 36 % et 6 % des personnes âgées qui sont urbaines.

A ce propos, les femmes sont les premières concernées par les problèmes sociaux liés à la vieillesse. Au Sénégal et en Ouganda, on compte à peu près le même nombre d'hommes que de femmes à ces âges. Les femmes ont de grandes probabilités de terminer leur vie comme veuves. Environ une femme sur deux est veuve alors que seulement un homme sur dix a perdu son épouse. Au Sénégal, plus d'une femme sur trois est veuve après 60 ans et près d'une sur deux en Ouganda. De plus, la proportion de veuves est bien plus élevée dans les campagnes sénégalaises qu'en ville ; le phénomène est par contre plus marqué en ville en Ouganda. En outre, une femme sur deux est chef de ménage. Au Sénégal, cette proportion est bien moindre (15,6 %), mais avec toutefois un différentiel très marqué entre le milieu urbain et les campagnes où, un modèle traditionnel de dépendance féminine subsiste.

1.3. DÉFINITIONS DES CONCEPTS OPÉRATOIRES ET MESURE DU PHÉNOMÈNE

Cette partie présente la définition et le mode de calcul des indicateurs relatifs à l'étude de la situation socioéconomique des personnes âgées.

1.3.1. Définition des concepts et calcul des indicateurs

Personnes vulnérables : Selon l'Encyclopédie de l'Agora, les personnes vulnérables sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts. Plus précisément, leur pouvoir, leur intelligence, leur degré d'instruction,

leurs ressources, leur force ou autres attributs nécessaires pour protéger leurs intérêts propres, peuvent être insuffisants.

Personnes âgées : les personnes sont définies comme « âgées » à partir de l'âge de référence des



nations unies, c'est-à-dire 60 ans. Cela peut paraître encore jeune dans les Régions développées du monde et dans les pays en développement où un allongement notable de l'espérance de vie a déjà été enregistré. (Nations Unies, 2002.).

Personnes du 3ème âge : ce sont des personnes âgées de 60-79 ans.

Personnes du 4ème âge : ce sont des personnes âgées de 80 ans et plus.

Individu en situation de handicap : dans le cadre du recensement, une personne est dite infirme ou handicapée, si une (ou plusieurs) partie (s) de son corps est (sont) atteinte(s) d'une affection chronique et que cette infirmité/handicap est permanente et non guérissable.

Quintile du bien-être économique : Le quintile de bien-être économique est un indicateur proxy de la pauvreté non monétaire qui se base sur l'indice de bien-être économique. Il divise la population en cinq groupes d'effectif égal selon l'ordre croissant de la valeur de l'indice de bien-être économique des ménages. On aura ainsi cinq quintiles dont le premier quintile correspond au quintile le plus pauvre, le quintile 2 (pauvre), le quintile 3 (moyen), le quintile 4 (riche), et le quintile 5 (quintile le plus riche).

Ménage ordinaire : dans le cadre du RGPH2018, il est défini généralement comme « un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le Chef de ménage (CM) ou personne de référence ».

Pension de retraite : selon le dictionnaire de démographie et des sciences sociales, c'est un mécanisme permettant de garantir un revenu de substitution aux personnes ayant cessées leur activité professionnelle principale. A l'origine, l'objectif du système de retraite était de couvrir le risque vieillesse, c'est-à-dire le risque de ne plus pouvoir subvenir à ses besoins, passé un certain âge.

Effectif des personnes âgées : C'est l'effectif de l'ensemble des personnes âgées dénombrées lors du RGPH2018.

Poids démographique des personnes âgées : C'est la proportion des personnes âgées par rapport

à la population totale

$$P_{60 \text{ ans et+}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et plus}}{\text{Effectif population total}} \times 100$$

Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées :

C'est le rapport de l'effectif de la population masculine âgée de 60 ans ou plus à la population féminine âgée de 60 ans ou plus ; il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes au sein de la population âgée de 60 ans ou plus. Une valeur inférieure à 100 du Rm traduit un déficit de la population masculine et une valeur supérieure un excédent d'hommes.

$$RM_{60 \text{ ans et+}} = \frac{\text{Effectif des hommes de 60 ans et plus}}{\text{Effectif des femmes de 60 ans et plus}} \times 100$$

Taux d'accroissement démographique intercensitaire chez les personnes âgées :

C'est le rythme de l'évolution de l'effectif des personnes âgées entre deux recensements.

Effectif des migrants internes chez les personnes âgées :

C'est l'effectif des PA ayant changé de résidence au moins une fois de sa vie à l'intérieur du pays.

Proportion des migrants internes chez les personnes âgées par rapport à l'ensemble des PA :

C'est le rapport de l'effectif des migrants internes chez les PA sur l'effectif de la population des PA.

Effectif des migrants récents chez les personnes âgées :

Nombre de migrants ayant effectué le dernier changement de lieu de résidence dans les douze derniers mois au niveau de la population des personnes âgées.

Effectif des Migrants = Somme des personnes âgées dont le lieu de résidence à la date du recensement est différent des douze derniers mois.

Rapport de masculinité des migrants récents chez les personnes âgées :

Nombre total des migrants récents de sexe masculin rapporté au nombre total des migrants récents de sexe féminin (population des personnes âgées).

$$RM = \frac{\text{Nombre total des migrants récents de sexe masculin}}{\text{Nombre total des migrants récents de sexe féminin}} * 100$$

Espérance de vie à 60 ans : C'est le nombre d'années qu'un individu âgé de 60 ans en 2018 espère vivre, si les conditions sanitaires et les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie.

Quotient de mortalité chez les personnes âgées : Les quotients de mortalité chez les personnes âgées sont les probabilités de décéder entre les âges x et $(x+n)$.

$$nqx = \frac{\text{Nombre total de décès entre les âges } x \text{ et } (x+n)}{\text{Nombre des survivants à l'âge } x} \times 1000$$

Proportion des personnes âgées pour chaque statut matrimonial : Effectif des personnes âgées pour un statut matrimonial donné rapporté à l'effectif total des personnes âgées

$$P_{StatM} = \frac{\text{Effectif des personnes âgées pour un statut matrimonial donné}}{\text{Effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Taux d'analphabétisme chez les personnes âgées : C'est le pourcentage des personnes âgées qui ne savent pas lire et écrire en une langue quelconque par rapport à l'effectif total des personnes âgées.

Taux d'alphabétisation chez les personnes âgées : C'est le pourcentage des personnes âgées qui savent lire et écrire en au moins une langue quelconque par rapport à l'effectif total des personnes âgées.

Proportion des personnes âgées pour chaque niveau d'instruction : L'effectif des personnes âgées pour un niveau d'instruction donné rapporté à l'effectif total des personnes âgées. C'est le dernier niveau d'éducation que les personnes âgées ont fréquenté «Sans instruction, primaire, secondaire premier cycle, secondaire second cycle, supérieur»

$$P_{Niv} = \frac{\text{Effectif des personnes âgées pour un niveau d'instruction donné}}{\text{Effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Proportion des personnes âgées selon les langues parlées : Effectif des personnes âgées selon une langue parlée rapporté à l'effectif total des personnes âgées

Ratio des personnes âgées occupées : C'est l'effectif des personnes âgées occupées rapporté à la population totale active

$$RPao = \frac{\text{Nombre des personnes âgées occupées}}{\text{Effectif total population active}} \times 100$$

Proportion de personnes âgées occupées : C'est l'effectif des personnes âgées occupées rapporté à l'effectif total des personnes âgées

$$PPao = \frac{\text{Nombre des personnes âgées occupées}}{\text{Effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Proportion de personnes âgées par chaque situation dans l'activité : Effectif des personnes âgées pour une situation dans l'activité donnée rapporté à l'effectif total des personnes âgées

$$P_{SA} = \frac{\text{Nombre des personnes âgées occupées pour une situation dans l'activité donnée}}{\text{Effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Proportion de personnes âgées ayant bénéficié de la sécurité sociale : C'est l'effectif des personnes âgées ayant bénéficié de la protection sociale pour la santé ou pour la retraite ou les deux à la fois rapporté à l'effectif total des personnes âgées

$$P_{PS} = \frac{\text{Effectif des personnes âgées ayant bénéficié de la protection sociale}}{\text{Effectif total personnes âgées}} \times 100$$

Proportion des personnes âgées vivant avec handicap selon le type de handicap : Nombre des personnes âgées vivant avec un type de handicap rapporté à l'effectif total des personnes âgées.

$$P_{handT} = \frac{\text{Effectif des personnes âgées ayant un type donné de handicap}}{\text{Effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Répartition des causes de handicap chez les personnes âgées : C'est la fréquence d'apparition des différentes causes de handicap chez les personnes âgées handicapées

$$P_{handC} = \frac{\text{effectif d'une cause donnée de handicap chez les personnes âgées}}{\text{Effectif total des causes de handicap chez les personnes âgées}} \times 100$$

Pourcentage des Chefs de ménage chez les personnes âgées vivant avec handicap : Nombre de chefs de ménage dans la population des personnes âgées vivant avec handicap rapporté à l'effectif total des personnes âgées en situation de handicap

$$P_{MpaH} = \frac{\text{Nombre de personnes âgées handicapées ayant le statut de chef de ménage}}{\text{Nombre total de personnes âgées handicapées}} \times 100$$

Proportion des ménages dirigés par une personne âgée : Le poids des ménages dirigés par une personne âgée par rapport à l'ensemble des ménages.

$$P_{MPA} = \frac{\text{Effectif des ménages dirigés par une personne âgée}}{\text{Effectif total des ménages}} \times 100$$



Taux des chefs de ménage dans la population des personnes âgées : Il s'agit de la fréquence du statut de chef de ménage dans la population des personnes âgées.

$$PPA_{CM} = \frac{\text{Nombre des personnes âgées ayant le statut de chef de ménage}}{\text{effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Rapport de masculinité des personnes âgées chefs de ménage : C'est l'effectif des personnes âgées de sexe masculin ayant le statut de chef de ménage rapporté à celui des personnes âgées de sexe féminin ayant le statut de chef de ménage.

$$RmPA_{CM} = \frac{\text{Nombre des hommes âgés ayant le statut de chef de ménage}}{\text{Nombre des femmes âgées ayant le statut de chef de ménage}} \times 100$$

Proportion des personnes âgées vivant seules : C'est le poids des personnes âgées vivant seules dans la population des personnes âgées.

$$PVS = \frac{\text{effectif des personnes âgées vivant seules}}{\text{effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Proportion des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans : C'est le poids des personnes âgées vivant

seulement avec des enfants de moins de 15 ans dans la population des personnes âgées.

$$PVS_{15} = \frac{\text{effectif des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans}}{\text{effectif total des personnes âgées}} \times 100$$

Répartition des statuts d'occupation des logements de ménages dirigés par une personne âgée : Effectif des ménages dirigés par une personne âgée selon le statut d'occupation dans le logement donné rapporté au nombre total de ménages dirigés par une personne âgée.

$$PStatO = \frac{\text{effectif des personnes âgées ayant le statut de CM avec un statut d'occupation dans le logement}}{\text{Effectif total des personnes âgées ayant le statut de CM}} \times 100$$

Proportion des ménages dirigés par des personnes âgées suivant le quintile de bien-être économique : Pourcentage des ménages dirigés par des personnes âgées appartenant à chacune des quintiles.

$$POB = \frac{\text{Nombre de ménages dirigés par des personnes âgées ayant un quintile donné (1 à 5) de bien être économique}}{\text{Nombre total des ménages dirigés par des personnes âgées}} \times 100$$

1.3.2. Niveaux géographiques d'analyse

Dans ce présent document, les niveaux géographiques retenus pour l'analyse des données sur les personnes âgées sont le niveau national, le niveau provincial, le niveau régional désagrégé en milieu urbain et rural. Ces différents niveaux d'analyse de la situation permettent de voir les différentes

variations existantes dans la société malgache. Ainsi, nous allons procéder également à l'analyse différentielle selon le sexe, le niveau d'instruction et les autres caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées.

1.4. EVALUATION DES DONNÉES

Les données issues du recensement sont exhaustives mais peuvent avoir des erreurs de couvertures ou d'omission. De ce fait, il s'avère important d'évaluer leur qualité. Pour le faire, on examine le taux de non réponse de toutes les variables d'études. Ensuite,

on procède à l'évaluation de la structure par âge et par sexe de notre population d'étude en utilisant la méthode graphique de l'âge afin d'apprécier le degré d'attraction/répulsion selon les âges déclarés.

1.4.1. Méthode de collecte

Le troisième recensement général de la population et de l'habitation de Madagascar (RGPH-3) s'est déroulé pendant le mois de Mai et Juin 2018 dans tout le territoire du pays. A ce propos, on avait énuméré 3 types de ménages à savoir, les ménages ordinaires, les ménages collectifs et les sans-abris. Mais seules les données issues des ménages ordinaires seront analysées dans ce document.

l'âge. Cette variable sera couplée avec les autres variables sociales, économiques afin d'avoir des informations sur les conditions de vie des personnes âgées et d'étudier leur situation socio-économique.

Deux variables à savoir la date de naissance (P07) et l'âge (P08) ont permis d'identifier les personnes âgées, mais dans notre cas, nous utiliserons plutôt

Lors de la collecte, c'est à partir des pièces administratives comme les actes de naissance, la carte d'identité nationale, le livret de famille, les carnets de vaccination, etc. que l'âge des personnes a été déterminé. En cas d'absence de ces pièces et pour les personnes ne connaissant pas leur âge, cela a été estimé à partir du calendrier historique

ou encore par rapprochement à des personnes dont l'âge est bien connu.

En outre, pour avoir de bonnes informations sur les membres du ménage, l'agent recenseur devait s'adresser au chef de ménage (CM) ou à son (sa) conjoint (e) ou au moins, à un membre du ménage capable de fournir les informations demandées en cas d'absence du CM. A cet effet, lorsque l'agent recenseur

ne trouvait aucun membre du ménage capable de lui fournir les renseignements lors de sa première visite, il était obligé de repasser dans le ménage à plusieurs reprises avec des heures différentes.

Dans le cas où le ménage était absent, il peut demander auprès des voisins les membres de ce ménage avec les noms et le sexe de chaque membre.

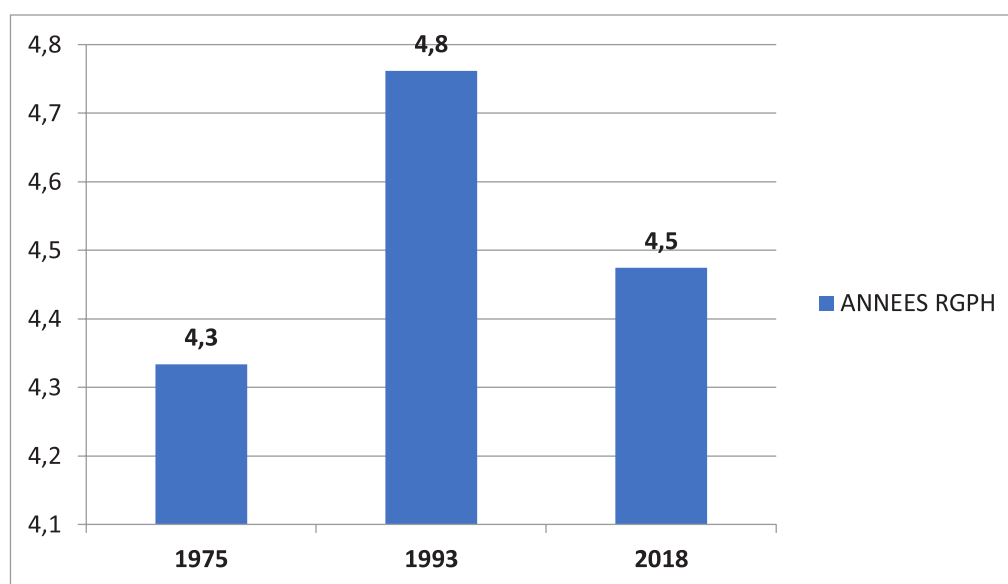
1.4.2. Évaluation de la qualité des données

1.4.2.1. Evaluation externe

L'objectif de cette partie est de comparer les résultats obtenus avec les autres sources de données. Les sources de données qui serviront de base pour évaluer la qualité des données sur les personnes âgées sont les résultats des recensements de 1975 et 1993.

L'âge, variable qui sert à identifier les personnes âgées est une variable qui a été saisie dans le premier et le deuxième recensement. A partir de cette variable, nous pourrions procéder à une analyse comparative de l'effectif des personnes âgées.

Graphique 1.1. Evolution de la proportion de la population des personnes âgées à Madagascar de 1975 à 2018



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Le premier recensement de Madagascar réalisé en 1975 a enregistré une proportion de 4,3 % des individus de 60 ans et plus. On constate que le poids démographique des personnes âgées a augmenté 0,5 point en 1993 qui est à l'ordre de 4,8 %. Toutefois, ce poids a connu une baisse en 2018 qui est de 4,5 %. Il est à noter que la baisse

pourrait être due au problème de transfert d'effectif du groupe dans le sens de rajeunissement pour les femmes de 35-39 ans en 1993 (rapport d'âge 35-39 pour le sexe féminin est de 97,1 %). Cela aurait pu entraîner une surestimation du rapport de masculinité RM (35-39 ans) en 1993 qui est 102.

1.4.2.2. Evaluation interne

L'objectif de cette partie est d'évaluer la qualité des données collectées sur notre principale variable qui est l'âge. A cet effet, l'évaluation graphique nous

permet de détecter les anomalies sur la déclaration de l'âge. Il s'agit de déterminer la pyramide des âges et les courbes de la répartition par âge des personnes



âgées afin d'apprécier le degré d'attraction/répulsion selon les âges déclarées ainsi que la variation des rapports de masculinité. De plus, nous allons également examiner le taux de non réponse pour chaque variable d'études.

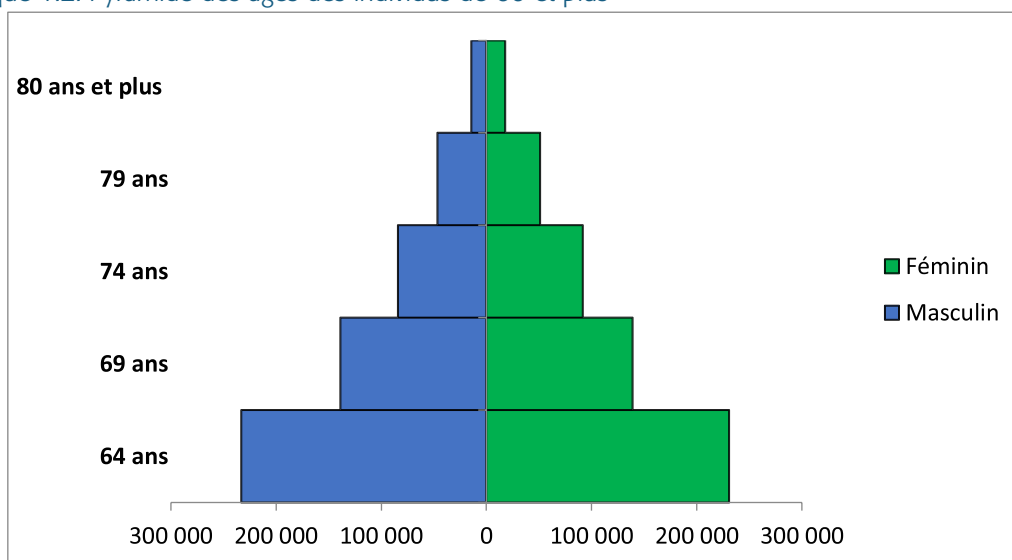
► Méthode graphique

Pour la méthode graphique, nous allons analyser dans un premier temps la pyramide des âges des

individus de 60 ans et plus. On constate que, elle présente une tendance

assez régulière, de base large (60-64 ans) et se rétrécissant considérablement jusqu'au niveau élevé de l'âge (85 ans et plus).

Graphique 1.2. Pyramide des âges des individus de 60 et plus

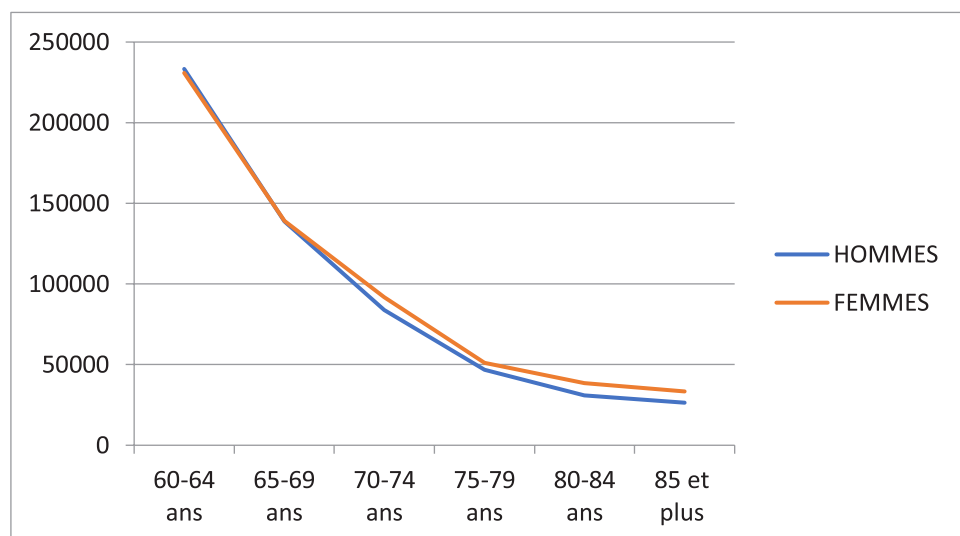


Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Selon le graphique 1.3 concernant la répartition par groupes d'âges et sexe des personnes âgées, on constate que les effectifs diminuent suivant l'âge. Pour la tranche d'âge de 60-64 ans et 65-69 ans les effectifs entre hommes et femmes ne présentent pas une différence significative mais toujours en

faveur des femmes. C'est à partir de 70 ans que ces effectifs entre hommes et femmes commencent à présenter une différence. On constate que les femmes ont vécu un peu plus longtemps que les hommes.

Graphique 1.3. Répartition par groupes d'âges et sexe des individus de 60 ans et plus



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

► **Taux de non-réponses valides des variables relatives à l'étude**

Les non réponses proviennent soit de l'enquêté qui refuse de répondre à une question, soit de l'enquêteur par omission ou par erreur de remplissage, soit d'une erreur de saisie. De ce fait, leur évaluation s'avère nécessaire en vue d'éviter le biais qui pourrait fausser l'analyse des données. A ce niveau, seules les variables dont le taux de non-

réponses est inférieur à 10 % seront retenues dans le cadre des analyses.

Le calcul qui donne le taux de non-réponse est donné par la formule suivante :

$$\text{Taux de non-réponse} = (\text{Valeurs manquantes}) / \text{Effectifs} * 100$$

Ainsi, les taux de non-réponse sont présentés par le tableau ci-après.

Tableau 1.1. Taux de non réponses

Variables	Effectif	Valeurs manquantes	Taux de non réponses (%)
Milieu de résidence	796 375	0,0	0,0
Province	796 375	0,0	0,0
Région	796 375	0,0	0,0
District	79-6 375	0,0	0,0
Sexe du CM	796 375	0,0	0,0
Age du CM	796 375	0,0	0,0
Fréquentation scolaire CM	793 878	2 497	0,3
Situation emploi du CM	796 375	0,0	0,0
Etat matrimonial CM	796 375	0,0	0,0
Lien de parenté avec le CM	1 144 976	0,0	0,0
Situation de résidence	1 144 976	0,0	0,0
Sexe	1 144 976	0,0	0,0
Age	1 144 976	0,0	0,0
Lieu de naissance	1 144 976	0,0	0,0
Durée de résidence	1 144 976	0,0	0,0
Lieu de provenance	216 705	9 773	4,3
Raison dernière migration	209 185	17 293	7,6
Type de handicap	1 144 976	0,0	0,0
Cause du handicap	22 447	0,0	0,0
Parle-t-il/elle le (Malagasy) ?	1 144 949	27	0,0
Parle-t-il/elle le (Français) ?	1 144 947	29	0,0
Parle-t-il/elle le (Anglais) ?	1 144 947	29	0,0
Parle-t-il/elle le (Autre) ?	1 144 945	31	0,0
sait-il lire et écrire les langues Malagasy ?	1 144 949	27	0,0
sait-il lire et écrire les langues Française ?	1 144 945	31	0,0
sait-il lire et écrire les langues Angais ?	1 144 944	32	0,0
sait-il lire et écrire les langues Autre ?	1 144 937	39	0,0
Fréquentation scolaire	1 138 682	6 294	0,5
Niveau d'instruction	785 515	0	0,0
Dernière classe suivie avec succès	761 306	24 209	3,1
A-t-il/elle exercé une activité au cours des 7 derniers jours?	1 144 976	0,0	0,0
Quelle est le statut dans l'activité exercé?	687 514	5 734	0,8



Variables	Effectif	Valeurs manquantes	Taux de non réponses (%)
Sécurité sociale	673 752	19 496	2,8
Etat matrimonial	1 144 976	0,0	0,0
Type de logement occupé	796 375	0,0	0,00
Statut d'occupation logement	796 375	0,0	0,00
Nature des murs	796 375	0,0	0,00
Nature du toit	796 375	0,0	0,00
Nature du plancher/sol	796 375	0,0	0,00
Mode d'approvisionnement en eau	796 375	0,0	0,00
Type d'aisance	796 375	0	0,00
Evacuation des ordures	796 375	0	0,00
Evacuation des eaux usées	796 375	0	0,00
Mode d'éclairage	796 375	0	0,00
Mode de cuisson des aliments	796 375	0	0,00
Poste Radio	796 375	0	0,00
Poste téléviseur	796 375	0	0,00
Vidéo	796 375	0	0,00
Cuisinière	796 375	0	0,00
Réfrigérateur	796 375	0	0,00
Machine à laver	796 375	0	0,00
Machine à coudre	796 375	0	0,00
Ordinateur	796 375	0	0,00
Equipement internet	796 375	0	0,00
Voiture	796 375	0	0,00
Climatiseur	796 375	0	0,00
Moto/scooter	796 375	0	0,00
Téléphone fixe	796 375	0	0,00
Téléphone portable	796 375	0	0,00
Bicyclette	796 375	0	0,00

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Il est indiqué que le taux de non-réponses de notre variable d'études est inférieur à 10 %, donc nous

pouvons en conclure que la qualité des données est acceptable.

1.4.3. Limites liées à la collecte des données

Avoir l'âge exact d'un individu reste une tâche difficile à effectuer dans le contexte africain notamment au niveau des personnes âgées du fait de la croyance, de l'ignorance ainsi que du faible fonctionnement du système d'état civil. Ce phénomène qui pourrait entraîner des distorsions importantes dans l'analyse de la structure par âge.

Par ailleurs, la proportion des personnes âgées est faible, ce qui ne nous permet pas d'analyser jusqu'au niveau le plus fin. En ce qui concerne la variable protection sociale (P27), la question est seulement posée aux personnes occupées ou en chômage, ce qui entraîne une sous-estimation des personnes âgées ayant bénéficié de la protection sociale.





CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES

L'objectif de ce chapitre est de présenter l'effectif et la proportion des personnes âgées selon les différentes caractéristiques sociodémographiques.

Pour cela, il est indispensable de présenter certains indicateurs à l'aide d'un graphique ou d'une carte.

2.1. ETAT DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES

2.1.1. Volume et répartition spatiale de la population des personnes âgées

Il s'agit ici de voir la répartition des effectifs, du poids démographique et du rapport de masculinité de la population des personnes âgées de Madagascar selon le milieu de résidence. Outre, la distinction entre urbain et rural, l'analyse selon le milieu de résidence reste au niveau des provinces (Faritany) et/ou des Régions (Faritra).

Le tableau 2.1 ci-dessous montre l'effectif des personnes âgées dans la population totale résidente de Madagascar. Autrement dit, le volume des individus de 60 ans ou plus en tenant compte de chaque groupe d'âges quinquennaux. Ainsi, le recensement réalisé en 2018 a dénombré 1 144 976 personnes âgées dans les ménages ordinaires dont 1 015 966 sont des individus du troisième âge (60–79 ans) et 129 010 sont âgés de 80 ans ou plus (quatrième âge). Il est remarqué que, quel que soit le sexe, l'effectif des personnes âgées diminue avec l'âge. Ainsi, dans le groupe d'âges de 60-64 ans, l'on recense 464 164 individus, tandis que dans le groupe d'âges 90-94 ans, il n'en reste que 13 056. Ceci représente l'impact de la mortalité liée aux âges élevés.

Dans la majorité des cas, on dénombre plus de femmes âgées que d'hommes âgés. Ceci est corroboré par le fait que pour les individus du troisième âge, on a recensé 98 hommes pour 100 femmes et pour ceux du quatrième âge, le rapport de masculinité est de 80 hommes pour 100 femmes.

Dans cet effectif total des personnes âgées, 78,2 % habitent en milieu rural et 21,8 % en milieu urbain. Ceci étant, les mêmes tendances sont observées quel que soit le milieu de résidence. C'est-à-dire qu'en ville ou dans les campagnes, l'effectif et le rapport de masculinité des personnes âgées diminue avec l'âge. En effet, dans chaque groupe d'âges, le nombre d'hommes pour 100 femmes âgées est plus élevé en milieu rural comparé à celui du milieu urbain. Par ailleurs, dans les villes, cet indicateur est inférieur à 90, quel que soit le groupe d'âges. En revanche, en milieu rural, le rapport de masculinité est supérieur à 104 pour les personnes âgées de moins de 70 ans et au-delà de cet âge, il diminue avec un niveau supérieur à celui du milieu urbain.

Tableau 2.1. Effectif des personnes âgées par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Milieu de résidence											
	Ensemble				Urbain				Rural			
	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM
60-64 ans	233 319	230 845	464 164	101	48 531	54 809	103 340	89	184 788	176 036	360 824	105
65-69 ans	138 906	139 130	278 036	100	29 980	34 713	64 693	86	108 926	104 417	213 343	104
70-74 ans	83 986	91 762	175 748	92	16 281	20 801	37 082	78	67 705	70 961	138 666	95
75-79 ans	46 766	51 252	98 018	91	8 815	12 330	21 145	71	37 951	38 922	76 873	98
80-84 ans	30 836	38 420	69 256	80	5 077	8 449	13 526	60	25 759	29 971	55 730	86
85-89 ans	12 717	15 155	27 872	84	2 063	3 549	5 612	58	10 654	11 606	22 260	92
90-94 ans	5 424	7 632	13 056	71	701	1 406	2 107	50	4 723	6 226	10 949	76
95 ans et plus	8 244	10 582	18 826	78	687	1 096	1 783	63	7 557	9 486	17 043	80
Ensemble	560 198	584 778	1 144 976	96	112 135	137 153	249 288	82	448 063	447 625	895 688	100
PA 3ème âge	502 977	512 989	1 015 966	98	103 607	122 653	226 260	84	399 370	390 336	789 706	102
PA 4ème âge	57 221	71 789	129 010	80	8 528	14 500	23 028	59	48 693	57 289	105 982	85
Ensemble	560 198	584 778	1 144 976	96	112 135	137 153	249 288	82	448 063	447 625	895 688	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Le tableau 2.2 montre la répartition géographique de l'effectif, de la proportion et du rapport de masculinité des personnes âgées. A titre de rappel, le RGPH 2018 a recensé 1 144 976 personnes âgées réparties comme suit dans les six provinces dont Antananarivo (32,7 %), Fianarantsoa (18,4 %), Toamasina (15,2 %), Mahajanga (11,2 %), Toliara (14,0 %) et Antsiranana (8,5 %). Par rapport à la Région de résidence, on observe que les Régions Analamanga, Vakinankaratra et Matsiatra Ambony comptent les effectifs les plus élevés de personnes âgées, respectivement de 202 806 individus, 105 242 individus et 69 135 individus. En revanche, l'effectif des individus de 60 ans ou plus reste très faible pour les Régions Betsiboka (13 232 individus), Ihorombe (13 229) et Melaky (11 206).

Par la suite, il est question de savoir quel pourcentage par rapport à la population totale de Madagascar représente cet effectif des personnes âgées. Il est à noter que, plus ce pourcentage est grand, plus le risque de dépendance démographique est élevé. A l'instar des résultats du tableau 2.2, la proportion des personnes âgées par rapport à la population

totale est de l'ordre de 4,5 % variant de 3,8 % (province Toliara) à 5,1 % (Province Antananarivo). Ce poids démographique est relativement grand pour les Régions Analamanga (5,6 %), Amoron'i Mania (5,3 %) et Vakinankaratra (5,1 %). Par contre la proportion des personnes âgées par rapport à la population totale est relativement faible pour les Régions Bongolava (3,4 %), Betsiboka (3,4 %), Atsimo Atsinanana (3,3 %) et Ihorombe (3,2 %). Pour certaines régions, le pourcentage des personnes âgées par rapport à la population totale est moins élevé en milieu urbain comparé à celui rural. C'est le cas des Régions Analanjirofo, Sofia et Androy. Cette situation serait due à leur prise en charge par les descendants. D'une part, dans les trois régions où la proportion des personnes âgées est moins élevée en milieu urbain, les jeunes auraient l'habitude d'émigrer et laisseraient leurs vieux dans les campagnes. D'autre part, pour les autres régions, les personnes âgées se rapprochent de leurs descendants qui s'installeraient en ville.

Le choix de la catégorisation par milieu de résidence serait justifié par les types de politiques à mettre en place face à la vulnérabilité des personnes âgées selon leurs caractéristiques.

Avec toutes les analyses du rapport de masculinité par rapport au milieu de résidence, il est intéressant de voir l'effectif par Région des femmes âgées résidant en milieu urbain. Ainsi, lors du RGPH 2018, le nombre de femmes âgées résidant en milieu urbain est supérieur à 7 500 pour six Régions dont Analamanga (43 157 femmes), Atsinanana (10 180 femmes), Vakinankaratra, Boeny, Diana et Haute Matsiatra (7 852 femmes). En revanche, l'effectif des femmes de 60 ans ou plus vivant en milieu urbain est inférieur à 1 500 individus pour les Régions Betsiboka (1 049 femmes), Bongolava, Ihorombe et Melaky (774 femmes).

En ce qui concerne l'effectif des hommes âgés résidant en milieu urbain, l'ordre de la classification des Régions reste le même, à savoir Analamanga (33 239), Vakinankaratra (8 626), Atsinanana (8 342), Boeny (7 895). Comme pour le cas des femmes âgées, les Régions Bongolava, Betsiboka, Ihorombe et Melaky se trouvent en bas de l'échelle en termes d'effectif d'hommes âgés.

Par ailleurs, le RGPH 2018 montre que l'effectif des femmes âgées résidant en milieu rural est inférieur à 10 000 pour les Régions suivantes : Bongolava, Menabe, Betsiboka, Ihorombe et Melaky. Cet effectif est supérieur à 25 000 pour les Régions Analamanga, Vakinankaratra, Haute Matsiatra, Sofia, Atsimo Andrefana. Pour les douze Régions restantes, l'effectif des femmes de 60 ans ou plus, vivant en milieu rural se situe entre 10 000 et 25 000 individus. On observe le même ordre de classification des régions pour le cas des hommes de 60 ans ou plus.

Pour la population urbaine, le poids démographique est évalué à 5,0 % et, il est de l'ordre de 4,3 % au niveau de la population rurale. Il est à souligner que, dans la société malgache, les aînés ont tendance à se rapprocher des villes (milieu urbain) pour se faire soigner ou également pour vivre avec leurs descendants. Mais cela n'empêche que, il existe aussi un phénomène de ruralisme chez les aînés. Ainsi, à partir d'un certain âge, les personnes âgées préfèrent passer le reste de leur vie au village (en milieu rural).

Il est observé que d'une manière générale, parmi les personnes âgées, 78 % résident en milieu rural et 22 % en milieu urbain. Mais cette situation varie d'une Région à une autre. En effet, les pourcentages les plus élevés des personnes âgées résidant en milieu rural sont enregistrés dans les Régions Androy (92,1 %) et Bongolava (91,5 %), tandis que ces pourcentages sont les plus faibles dans les parties rurales des Régions de DIANA (65,8 %), Analamanga (62,3 %) et Boeny (59,3 %).

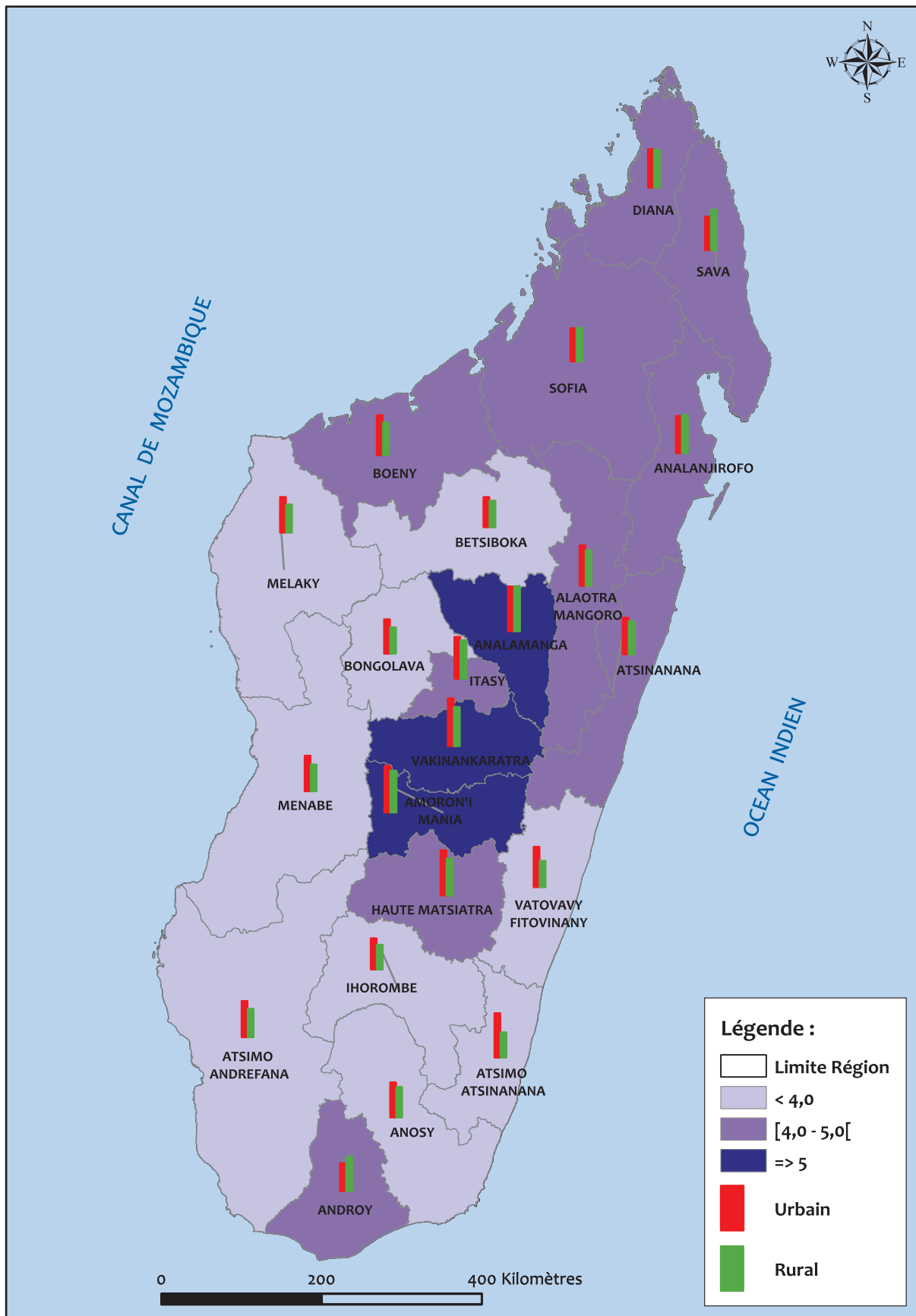
Par ailleurs, on constate qu'à l'instar des données du RGPH 2018 relayées dans le tableau 2.2, on dénombre 96 personnes âgées de sexe masculin pour 100 personnes âgées de sexe féminin. Au niveau des Provinces, le rapport de masculinité varie de 93 (provinces d'Antsiranana et d'Antananarivo) à 104 (Toliara). La comparaison au niveau des Régions montre la diversité Régionale. En effet, on observe que d'une part, quatre Régions sortent du lot dans la mesure où, le rapport de masculinité est supérieur ou égal à 112. Il s'agit de Bongolava et Melaky (112), Menabe et Ihorombe (115). Et d'autre part, le plus faible rapport de masculinité est observé à Analamanga (87) et Amoron'i Mania (85).

On rappelle que le rapport de masculinité est plus élevé en milieu rural comparé à celui du milieu urbain. Ainsi, on peut alors connaître les Régions qui ont des excédents de personnes âgées de sexe masculin et dont la résidence se trouve en milieu rural. Par ordre décroissant du rapport de masculinité, il s'agit des Régions Menabe, Ihorombe, Melaky, Bongolava, Boeny, Atsimo Andrefana, Itasy, Anosy, Betsiboka, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Diana, Atsinanana. Les autres Régions sont en déficit de personnes âgées de sexe masculin.

Pour mieux cerner cette répartition de la population des personnes âgées par Région selon le milieu de résidence, il est nécessaire de présenter leur proportion par rapport à la population totale de chaque unité administrative à partir d'une carte de Madagascar. On constate que, la proportion de la population des personnes âgées varie entre 4 % et 5 %. Les Régions des hauts plateaux et Sava enregistrent le poids le plus élevé par rapport aux autres Régions, tandis que dans les Régions sud-ouest cette proportion est moins de 4 % de la population totale résidente de ces Régions.



Carte 2.1. Proportion des personnes âgées par Région selon le milieu de résidence



2.1.2. Evolution de l'effectif et de la proportion des personnes âgées à Madagascar de 1975 à 2018

La présente section montre la tendance de l'effectif et du poids démographique des personnes âgées de 1975 à 2018. L'analyse reste au niveau des provinces parce que la mise en place des Régions

en tant que structures décentralisées n'a eu lieu qu'en 2004 (décret 2004/01), c'est-à-dire après les deux premiers recensements.

Tableau 2.3. Evolution de l'effectif, de la proportion et du taux d'accroissement intercensitaire des personnes âgées entre 1975 et 2018

Province	Effectif			Proportion			Taux d'accroissement		1975-2018
	1975	1993	2018	1975	1993	2018	1975-1993	1993-2018	
Antananarivo	99 722	172 917	374 395	4,6	4,8	5,1	3,1 %	3,1 %	3,1 %
Fianarantsoa	84 803	114 628	210 455	4,7	4,5	4,1	1,7 %	2,5 %	2,1 %
Toamasina	42 463	101 479	173 967	3,6	5,1	4,5	5,0 %	2,2 %	3,3 %
Mahajanga	33 608	64 030	128 275	4,1	4,7	4,1	3,6 %	2,8 %	3,2 %
Toliara	37 224	75 942	160 317	3,6	4,3	3,8	4,0 %	3,0 %	3,5 %
Antsiranana	31 688	53 758	97 567	5,3	5,6	4,8	3,0 %	2,4 %	2,6 %
MADAGASCAR	329 508	582 754	1 144 976	4,3	4,8	4,5	3,2 %	2,7 %	2,9 %

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En comparant les données des trois recensements successifs, on constate une augmentation de l'effectif des personnes âgées. Cet effectif est passé de 329 508 (RGPH 1975) à 582 754 (RGPH 1993) pour atteindre 1 144 976 (RGPH 2018). En effet, entre 1975 et 1993, le nombre d'individus de 60 ans ou plus a augmenté de 3,2 % par an. Tandis que, ce taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen de la population des personnes âgées est à l'ordre de 2,7 % entre 1993 et 2018. Il est à souligner que la baisse du taux en 2018 pourrait être dû à l'influence de la natalité, d'où le rajeunissement de la population malgache.

Cette tendance suit l'évolution démographique de l'ensemble de la population malgasy (3,0 % lors du RGPH 2018). Néanmoins, cette dynamique de l'effectif des personnes âgées varie d'une province à l'autre. En effet, d'une part, entre les deux derniers recensements, on observe un taux d'accroissement intercensitaire inférieur à la moyenne nationale dans les provinces de Fianarantsoa (2,5 %), Antsiranana (2,4 %) et Toamasina (2,2 %). Et d'autre part, le taux d'accroissement de l'effectif des personnes âgées est supérieur à la moyenne nationale pour les provinces d'Antananarivo (3,1 %), de Toliara (3,0 %) et de Mahajanga (2,8 %).

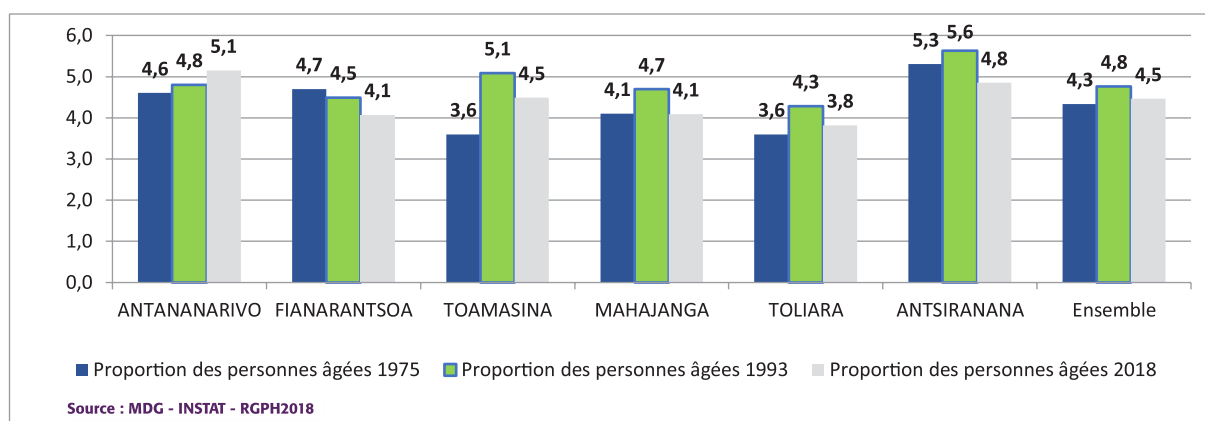
En considérant deux périodes entre les trois recensements, les Provinces de Fianarantsoa et de Toamasina méritent une attention particulière dans

la mesure où, le taux d'accroissement intercensitaire annuel de la population des personnes âgées s'est nettement élevé pour la première (de 1,7 % à 2,5 %), tandis que ce taux a nettement baissé pour la seconde (de 5 % à 2,2 %). Une étude beaucoup plus approfondie pourrait donner l'explication d'un tel phénomène. Toutefois, en regardant sur le long terme (1975 à 2018), on remarque que le taux d'accroissement de la population des personnes âgées de ces deux provinces ne s'écarte pas trop ni de celui des autres ni du taux national.

En ce qui concerne l'évolution du poids démographique des personnes âgées, les résultats du RGPH 2018 montre une tendance relativement stable de cet indicateur. Effectivement, la proportion des personnes âgées par rapport à la population totale varie de 4,3 % (1975) à 4,5 % (2018) en passant par 4,8 % (1993). Quoi qu'il en soit, cette tendance nationale cache les diversités provinciales. Selon les résultats relayés dans le graphique 2.1, dans la province d'Antananarivo, la proportion des personnes âgées n'a fait qu'augmenter, de 4,6 % (1975) à 5,1 % (2018). En revanche, celle de la province de Fianarantsoa a diminué d'un recensement à l'autre allant de 4,7 % (1975) à 4,1 % (2018). Pour les autres provinces, on a observé une tendance en dents de scies entre les trois recensements.



Graphique 2.1. Proportion des personnes âgées de 1975 à 2018 par Province



2.2. STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES

La présente section a pour objet de décrire et analyser la structure de la population des individus

de 60 ans ou plus en fonction de l'âge, du sexe et du lieu de résidence.

2.2.1. Structure par âge et sexe

Dans cette partie, nous allons analyser la structure par âge et sexe de la population des personnes âgées. De manière logique (pyramide des âges), l'effectif des personnes âgées est inversement proportionnel à l'âge (cf. tableau 2.1) Selon les résultats relayés dans le tableau 2.4, 88,7 % de la population des personnes âgées appartiennent au troisième âge (60-79 ans) contre 11,3 % pour le quatrième âge (80 ans et plus).

Pour les deux premiers groupes d'âges, on enregistre plus des hommes âgés que des femmes âgées (41,6 % contre 39,5 % pour les 60-64 ans et 24,8 % contre 23,8 % pour les 65-69 ans) mais au-delà de cet âge, la tendance s'est inversée, d'où la proportion des femmes âgées est supérieure à celle des hommes âgés dû à la surmortalité masculine aux âges avancés.

Le rapport de masculinité sera calculé pour chaque groupe d'âges quinquennal afin d'apprécier l'excédent ou le déficit d'hommes dans chaque groupe d'âges. Cet indicateur apporte son intérêt dans la mise en œuvre des interventions au niveau de la population des personnes âgées, notamment quand la cible dépend du sexe.

En milieu urbain, quel que soit l'âge, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés (pour la tranche d'âge de 60-64 ans, on enregistre 89 hommes âgés pour 100 femmes âgées et 50 hommes âgés pour 100 femmes âgées pour la tranche d'âge de 90-94 ans). Or, en milieu rural, pour les 60-64 ans et 65-69 ans, on observe un sureffectif des hommes âgés respectivement, 105 hommes âgés pour 100 femmes et 104 hommes âgés pour 100 femmes âgées.

Tableau 2.4. Répartition des personnes âgées par sexe et par milieu de résidence selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âge	Total				Urbain				Rural			
	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM
60-64 ans	41,6	39,5	40,5	101	43,3	40,0	41,5	89	41,2	39,3	40,3	105
65-69 ans	24,8	23,8	24,3	100	26,7	25,3	26,0	86	24,3	23,3	23,8	104
70-74 ans	15,0	15,7	15,3	92	14,5	15,2	14,9	78	15,1	15,9	15,5	95
75-79 ans	8,3	8,8	8,6	91	7,9	9,0	8,5	71	8,5	8,7	8,6	98
80-84 ans	5,5	6,6	6,0	80	4,5	6,2	5,4	60	5,7	6,7	6,2	86
85-89 ans	2,3	2,6	2,4	84	1,8	2,6	2,3	58	2,4	2,6	2,5	92
90-94 ans	1,0	1,3	1,1	71	0,6	1,0	0,8	50	1,1	1,4	1,2	76
95 ans et plus	1,5	1,8	1,6	78	0,6	0,8	0,7	63	1,7	2,1	1,9	80
Total	100,0	100,0	100,0	96	100,0	100,0	100,0	82	100,0	100,0	100,0	100
PA 3 ^{ème} âge	89,8	87,7	88,7	98	92,4	89,4	90,8	84	89,1	87,2	88,2	102
PA 4 ^{ème} âge	10,2	12,3	11,3	80	7,6	10,6	9,2	59	10,9	12,8	11,8	85
Total	100,0	100,0	100,0	96	100,0	100,0	100,0	82	100,0	100,0	100,0	100

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Au niveau national, dans le groupe d'âges de 60 à 69 ans, on observe un excédent d'hommes dans la population des personnes âgées car le rapport de masculinité est supérieur à 100. Mais avec l'impact de la surmortalité des hommes aux âges élevés, les femmes âgées sont relativement nombreuses que les hommes âgés à partir de 70 ans.

La même situation est observée, quel que soit le milieu de résidence, c'est-à-dire que le rapport de masculinité diminue avec l'âge. Mais le RGPH 2018 montre que, dans tous les groupes d'âges quinquennaux, le rapport de masculinité des personnes âgées résidant en milieu urbain reste toujours inférieur au rapport de masculinité des personnes âgées résidant en milieu rural.



CHAPITRE 3 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES

Ce chapitre a pour objet de montrer les mouvements migratoires ainsi que l'incidence de la mortalité des personnes âgées. Pour cela, dans chaque section,

il est indispensable de définir les indicateurs à analyser.

3.1. MIGRATION DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES

Dans cette section, nous allons voir les effectifs des migrants chez les personnes âgées, le rapport de

masculinité ainsi que la proportion.

3.1.1. Ampleur de la migration interne

Dans cette sous-section, il est question d'apprécier le volume et la répartition des mouvements migratoires effectués par les personnes âgées. Suivant les résultats du tableau 3.1, on peut analyser l'effectif, la proportion par rapport à l'ensemble des personnes âgées et le rapport de masculinité des migrants internes par Région selon le milieu de résidence.

Ceci étant, le RGPH2018 a enregistré 286 362 migrants internes soit 25,0 % de la population des personnes âgées et 5,3 % des migrants internes à Madagascar.

Ainsi, les données du tableau 3.1 montrent que dans la province d'Antananarivo 37,7 % (soit 141087

parmi les 374 395 individus de 60 ans ou plus de cette province) ont effectué la migration interne. Ce taux n'est que de 13,1 % (soit 21 034 individus de 60 ans ou plus) pour la province de Mahajanga. A cet effet, on constate que la province d'Antananarivo est plus attractive pour la migration interne par rapport aux autres provinces car cette province constitue la capitale de Madagascar. En outre, on observe que l'effectif des migrants internes est supérieur à 15 000 pour les Régions Analamanga (94 274), Vakinankaratra (21 056) Boeny (18 612), Atsinanana (17 442) et Haute Matsiatra (16 854). En revanche, cet effectif est faible pour les régions Betsiboka (3 057), Atsimo Atsinanana (2 469), Androy (2 326) et Melaky (2 136).

Tableau 3.1. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants internes selon la Région et la Province

Province/ Région		Ensemble			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
Antananarivo	Ensemble	141 087	79	37,7	51 976	72	49,6	89 111	82	33,1
	Analamanga	94 274	74	46,5	40 064	70	52,4	54 210	78	42,9
	Vakinankaratra	21 056	77	20,0	7 933	75	42,5	13 123	78	15,2
	Itasy	13 387	87	30,5	2 594	86	33,0	10 793	88	30,0
	Bongolava	12 370	109	54,9	1 385	95	72,4	10 985	111	53,3
Fianarantsoa	Ensemble	37 815	79	18,0	14 317	75	43,9	23 498	82	13,2
	Haute matsiatra	16 854	72	24,4	7 743	73	55,7	9 111	72	16,5
	Amoron i mania	8 602	74	19,4	2 004	77	32,1	6 598	73	17,4
	Vatovavy fitovinany	5 541	82	11,1	2 298	71	33,3	3 243	91	7,6
	Ihorombe	4 349	111	32,9	1 081	87	70,1	3 268	121	28,0
	Atsimo atsinanana	2 469	90	7,2	1 191	77	29,5	1 278	103	4,3
Toamasina	Ensemble	34 148	87	19,6	17 647	82	49,3	16 501	93	11,9
	Atsinanana	17 442	85	27,9	12 259	80	66,2	5 183	98	11,8
	Analanjirifo	3 505	86	6,4	1 391	83	16,5	2 114	88	4,6
	Alaotra mangoro	13 201	91	23,2	3 997	88	45,1	9 204	92	19,2
Mahajanga	Ensemble	31 088	101	24,2	14 051	90	51,1	17 037	110	16,9
	Boeny	18 612	103	45,6	10 328	89	62,3	8 284	122	34,2
	Sofia	7 283	86	11,6	2 598	92	34,6	4 685	83	8,4
	Betsiboka	3 057	110	23,1	629	89	32,8	2 428	117	21,5
	Melaky	2 136	128	19,1	496	108	33,3	1 640	134	16,9
Toliara	Ensemble	21 034	104	13,1	8 433	86	33,4	12 601	117	9,3
	Atsimo andrefana	10 173	101	15,3	4 346	81	37,8	5 827	118	10,6
	Androy	2 326	101	6,1	278	103	9,2	2 048	100	5,8
	Anosy	3 265	94	10,4	1 895	82	33,2	1 370	113	5,3
	Menabe	5 270	117	21,6	1 914	98	38,5	3 356	129	17,3
Antsiranana	Ensemble	21 190	89	21,7	9 851	80	42,3	11 339	98	15,3
	Diana	13 679	89	32,2	7 370	77	50,8	6 309	106	22,6
	Sava	7 511	89	13,6	2 481	88	28,2	5 030	89	10,9
MADAGASCAR		286 362	84	25,0	116 275	78	46,6	170 087	89	19,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

D'après les résultats du tableau 3.1, on constate que, la migration interne est plus prononcée chez les personnes âgées vivant dans les Régions de Bongolava, Analamanga et Boeny respectivement 54,9 %, 46,5 % et 45,6 %. Toutefois, elle est moins intense dans les Régions Androy d'où seulement 6,1 % des personnes âgées vivant dans cette Région ont effectué la migration interne. A Analanjirofo la proportion des personnes âgées migrantes internes

parmi la population des personnes âgées de cette région est de 6,4 %, tandis qu'à Atsimo Atsinanana, elle est de l'ordre de 7,2 %.

Par rapport à la population urbaine, 72,4 % ont effectué la migration interne dans la Région de Bongolava, cet indicateur est de l'ordre de 70,1 % dans la Région d'Ihorombe, par contre le phénomène est moins intense dans la Région Androy (9,2 %) et Analanjirofo (16,5 %). Quant aux âgés qui résident



en milieu rural, 53,3 % sont des migrants internes pour la Région de Bongolava, contre 4,3 % pour la Région d'Atsimo Atsinanana.

Concernant le rapport de sexe, on souligne que les femmes sont les plus touchées par la migration interne que les hommes (84 hommes âgés migrants

pour 100 femmes migrantes) sauf dans quelques Régions comme Bongolava (109 hommes migrants pour 100 femmes migrantes), Ihorombe (111 hommes migrants pour 100 femmes migrantes) et Menabe (117 hommes migrants pour 100 femmes migrantes).

Tableau 3.2. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des migrants internes par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
60-64 ans	120 809	88	26,0	49 466	83	47,9	71 343	92	19,8
65-69 ans	75 518	87	27,2	31 126	82	48,1	44 392	92	20,8
70-74 ans	41 400	83	23,6	16 790	76	45,3	24 610	88	17,7
75-79 ans	23 535	78	24,0	9 558	69	45,2	13 977	86	18,2
80-84 ans	14 530	68	21,0	5 652	58	41,8	8 878	76	15,9
85-89 ans	5 906	65	21,2	2 295	52	40,9	3 611	74	16,2
90-94 ans	2 393	61	18,3	810	46	38,4	1 583	70	14,5
95 ans et plus	2 271	69	12,1	578	57	32,4	1 693	73	9,9
Total	286 362	84	25,0	116 275	78	46,6	170 087	89	19,0
PA 3ème âge	261 262	86	25,7	106 940	80	47,3	154 322	91	19,5
PA 4ème âge	25 100	67	19,5	9 335	55	40,5	15 765	75	14,9
Total	286 362	84	25,0	116 275	78	46,6	170 087	89	19,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Si on analyse la migration interne de la population des personnes âgées en fonction de leur âge, on observe que la proportion varie entre 12 % et 27 %. Ainsi, le tableau 3.2 montre que, 25,7 % des personnes âgées du 3ème âge ont effectué une migration interne contre 19,5 % chez celles du 4ème âge. La migration à l'intérieur du pays est plus prononcée chez les âgés dans la tranche d'âge de 65-69 ans avec un taux de 27,2 %. Toutefois, elle est moins intense chez les âgés de 95 ans et plus.

En milieu urbain, 116 275 soit 46,6 % ont effectué de la migration interne. Le taux de migration de la tranche d'âge 65-69 ans est plus important par rapport aux autres tranches d'âge et s'élève à 48,1 % . En effet, pour la tranche d'âge de 90 à

94 ans, ce taux est de 38,4 %. Par contre, chez les ruraux, la proportion des personnes âgées migrantes internes est de l'ordre de 19,0 %. En milieu urbain comme en milieu rural, la tranche d'âge 65-69 ans migrent le plus soit 20,8 %, tandis que cette proportion est de 15,9 % pour les aînés de 80-84 ans. Quels que soient le milieu de résidence et l'âge, on constate que les femmes âgées migrent plus que les hommes âgés. On observe 84 hommes migrants internes pour 100 femmes migrantes internes. Le rapport est de 86 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées du 3ème âge, s'il est de l'ordre de 67 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées du 4ème âge.

3.1.1.1. Migration récente

La migration récente est moins intense que la migration durée de vie chez les personnes âgées en 2018. Parmi les 1 144 976 habitants (âgées de 60 ans et plus), 5 104 soit 0,4 % ont effectué ce type de migration au cours de 12 derniers mois précédant le recensement, c'est-à-dire ceux qui ont habité dans d'autres districts avant de résider dans

leur district de résidence actuel. Parmi l'ensemble des personnes âgées migrantes internes, la migration récente représente 1,8 %.

Parmi ces migrants récents, on enregistre 58,9 % qui résident en milieu rural contre 41,1 % qui vivent en milieu urbain. Cette tendance pourrait être due au retour des personnes âgées dans leur village.

Tableau 3.3. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants récents selon la Région et la Province

Province/ Région		Ensemble			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
Antananarivo	Ensemble	2 273	72	1,6	707	55	1,4	1 566	81	1,8
	Analamanga	1 785	69	1,9	504	52	1,3	1 281	77	2,4
	Vakinankaratra	280	78	1,3	137	54	1,7	143	110	1,1
	Itasy	106	104	0,8	47	104	1,8	59	103	0,5
	Bongolava	102	79	0,8	19	46	1,4	83	89	0,8
Fianarantsoa	Ensemble	666	72	1,8	309	69	2,2	357	75	1,5
	Haute matsiatra	222	56	1,3	140	56	1,8	82	58	0,9
	Amaron i mania	164	76	1,9	36	57	1,8	128	83	1,9
	Vatovavy fitovinany	114	75	2,1	57	73	2,5	57	78	1,8
	Ihorombe	95	73	2,2	32	68	3	63	75	1,9
	Atsimo atsinanana	71	122	2,9	44	144	3,7	27	93	2,1
Toamasina	Ensemble	608	83	1,8	346	67	2	262	108	1,6
	Atsinanana	374	76	2,1	242	58	2	132	124	2,5
	Analanjirifo	69	97	2	28	133	2	41	78	1,9
	Alaotra mangoro	165	92	1,2	76	81	1,9	89	102	1
Mahajanga	Ensemble	565	85	1,8	273	66	1,9	292	107	1,7
	Boeny	338	78	1,8	193	58	1,9	145	113	1,8
	Sofia	145	88	2	60	94	2,3	85	85	1,8
	Betsiboka	53	112	1,7	16	100	2,5	37	118	1,5
	Melaky	29	123	1,4	4	33	0,8	25	150	1,5
Toliara	Ensemble	438	97	2,1	172	65	2	266	125	2,1
	Atsimo andrefana	232	102	2,3	89	68	2	143	131	2,5
	Androy	49	113	2,1	4	0	1,4	45	137	2,2
	Anosy	59	90	1,8	42	68	2,2	17	183	1,2
	Menabe	98	85	1,9	37	68	1,9	61	97	1,8
Antsiranana	Ensemble	445	100	2,1	231	82	2,3	214	125	1,9
	DIANA	274	89	2	152	73	2,1	122	114	1,9
	SAVA	171	122	2,3	79	103	3,2	92	142	1,8
MADAGASCAR		4 995	79	1,7	2 038	64	1,8	2 957	91	1,7

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Le tableau 3.3 montre que, les migrants récents résident notamment dans les Régions Analamanga (1,9 %), Boeny (1,8 %), Ihorombe (2,2 %) et Diana (2,0 %). Dans la plupart des Régions, on constate que les femmes migrent plus que les hommes et plus particulièrement dans les Régions des hauts plateaux telles que les Régions Haute Matsiatra (56 hommes pour 100 femmes), Amoron'i Mania (76

hommes pour 100 femmes) ainsi que Analamanga (69 hommes pour 100 femmes). Par contre, dans certaines régions littorales telles que les Régions Sava (122 hommes pour 100 femmes), Atsimo Atsinanana (122 hommes pour 100 femmes) et Melaky (123 hommes pour 100 femmes), les hommes ont plutôt tendance à migrer plus que les femmes.



Tableau 3.4. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des personnes âgées migrants récents par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
60-64 ans	2 232	90	0,5	908	72	0,9	1 324	106	0,4
65-69 ans	1 285	85	0,5	513	65	0,8	772	102	0,4
70-74 ans	732	74	0,4	303	69	0,8	429	78	0,3
75-79 ans	335	68	0,3	160	57	0,8	175	80	0,2
80-84 ans	265	59	0,4	119	57	0,9	146	60	0,3
85-89 ans	124	57	0,4	62	72	1,1	62	44	0,3
90-94 ans	41	41	0,3	13	63	0,6	28	33	0,3
95 ans et plus	90	73	0,5	27	93	1,5	63	66	0,4
Total	5 104	82	0,4	2 105	68	0,8	2 999	93	0,3
PA 3ème âge	4 584	84	0,5	1 884	68	0,8	2 700	98	0,3
PA 4ème âge	520	59	0,4	221	65	1,0	299	55	0,3
Total	5 104	82	0,4	2 105	68	0,8	2 999	93	0,3

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Les données du tableau 3.4 montrent qu'il n'y a pas trop de variation entre les différents groupes d'âges des migrants récents chez les personnes âgées (allant de 0,3 % à 0,5 %). Dans l'ensemble, le rapport de masculinité des migrants récents est en moyenne 82 hommes pour 100 femmes, et dans tous les cas, on enregistre plus de femmes que d'hommes.

Par rapport aux citoyens, seuls 2 105 (0,8 %) sont des migrants récents contre 2 999 (0,3 %) chez les ruraux. Il est à noter que les causes de la migration récente pourraient être les mêmes avec celles de la migration durable de vie, à savoir l'emploi ou la retraite, la raison familiale, l'insécurité, la santé, etc.

En milieu urbain, on constate que les femmes migrent beaucoup plus que les hommes (68 hommes pour 100 femmes). Ce phénomène est

Raisons de la migration des personnes âgées

Les raisons de la migration récente chez les personnes âgées se regroupent surtout dans l'emploi ou la recherche d'emploi, la raison familiale, la santé, etc. Dans cette partie, nous allons analyser ces différentes raisons au niveau du milieu de résidence ainsi qu'au niveau du sexe.

Dans l'ensemble, la principale cause de la migration récente chez les personnes âgées est la raison familiale avec un taux de 52,4 %. L'emploi ou la recherche d'emploi se situe en seconde position avec un taux de 27,1 %. Enfin la santé occupe la troisième place avec un taux de 9,1 %. On trouve

plus accentué pour la tranche d'âge de 80-84 ans (57 hommes pour 100 femmes) et celle de 75-79 ans (57 hommes pour 100 femmes).

Quant aux ruraux âgés de 75-79 ans, seuls 0,2 % sont des migrants récents, contre 0,4 % pour les 95 ans et plus. Ce type de migration est beaucoup plus perceptible chez les femmes que chez les hommes (93 hommes pour 100 femmes). Le même constat est perceptible au niveau des catégories 3^{ème} et 4^{ème} âges (98 hommes pour 100 femmes pour la première et 55 hommes pour 100 femmes pour la seconde). On observe plutôt le phénomène inverse pour les tranches d'âges de 60-64 ans et de 65-69 ans, où l'on enregistre plus des hommes que des femmes, respectivement de 106 hommes pour 100 femmes et de 102 hommes pour 100 femmes.

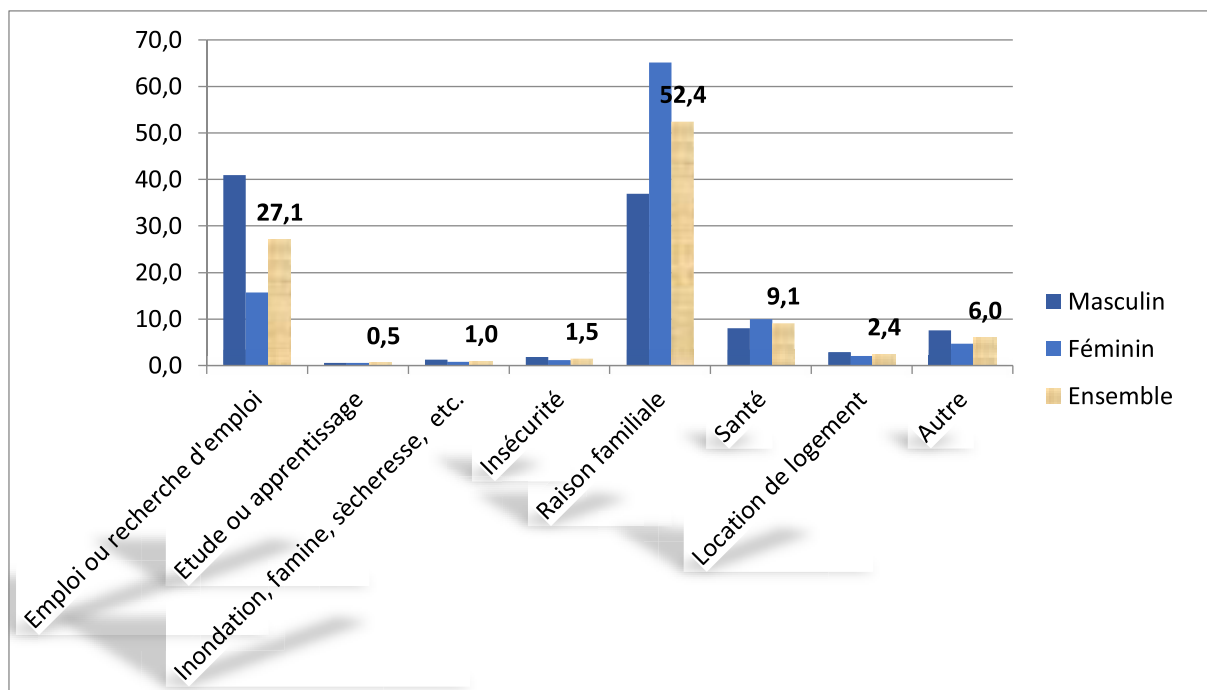
le même constat dans le milieu urbain, avec un taux de 56,9 % pour la raison familiale, un taux de 24,5 % pour une raison liée à l'emploi ou la recherche d'emploi et enfin un taux de 11,6 % pour une raison de santé. Cet ordre de grandeur reste valable dans milieu rural (avec un taux de 49,2 % pour une raison familiale, 29,0 % pour l'emploi ou la recherche d'emploi 29,0 % et 7,3 % pour la santé) (cf. tableau A1 en annexe).

La graphique 3.1 montre que, la principale cause de la migration récente est liée à l'emploi ou la recherche d'emploi avec un taux de 40,9 %. La raison familiale

occupe le second rang avec un taux de 37,0 %. Enfin, 8,0 % des hommes migrent récemment suite à une raison sanitaire. Pour les femmes, la raison familiale constitue la raison principale de leur migration récente, avec une proportion de 65,2 %, suivie de l'emploi ou la recherche d'emploi (15,7 %) et de la santé (9,9 %). Mais pour les deux sexes,

l'étude ou apprentissage, l'inondation, la famine et la sécheresse ne concernent que très peu des migrants récents avec des proportions très faibles respectivement 0,5 % chez les hommes et 0,6 % chez les femmes, et 1,3 % chez les hommes, 0,7 % chez les femmes.

Graphique 3.1. Proportion (en%) des migrants récents chez les personnes âgées selon la raison de la dernière migration et le sexe



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.1.1.2. Migration ancienne

La migration interne ancienne consiste toute migration interne effectuée au-delà de 12 mois précédant le recensement. Ce type de migration est plus intense chez les personnes âgées, car on dénombre 270 533 migrants soit 23,6 % de la population des personnes âgées et 94,5 % des migrants internes au sein du même sous-groupe de population. Ainsi, on constate que les femmes âgées sont les plus touchées par ce phénomène que les hommes âgés (79 hommes migrants anciens pour 100 femmes migrantes anciennes).

A ce niveau, on constate qu'il n'y a pas trop de variation entre les différentes Régions. La proportion

des migrants anciens varie de 91,8 % (Région Sofia) à 96,9 % (Région Bongolava).

D'une manière générale, les femmes migrent plus que les hommes sauf dans les Régions Itasy (104 hommes migrants pour 100 femmes migrantes), Atsimo Atsinanana (122 hommes migrants pour 100 femmes migrantes), Betsiboka (112 hommes migrants pour 100 femmes migrantes), Melaky (123 hommes migrants pour 100 femmes migrantes), Androy (113 hommes migrants pour 100 femmes migrantes) et Sava (122 hommes migrants pour 100 femmes migrantes).



Tableau 3.5. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants anciens selon la Région et la Province

Province/Région		Ensemble			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
Antananarivo	Ensemble	133 704	72	94,8	49 615	55	95,5	84 089	81	94,4
	Analamanga	88 705	69	94,1	38 098	52	95,1	50 607	77	93,4
	Vakinankaratra	20 106	78	95,5	7 656	54	96,5	12 450	110	94,9
	Itasy	12 910	104	96,4	2 504	104	96,5	10 406	103	96,4
	Bongolava	11 983	79	96,9	1 357	46	98,0	10 626	89	96,7
Fianarantsoa	Ensemble	35 574	72	94,1	13 527	69	94,5	22 047	75	93,8
	Haute matsiatra	15 812	56	93,8	7 328	56	94,6	8 484	58	93,1
	Amaron i mania	8 272	76	96,2	1 931	57	96,4	6 341	83	96,1
	Vatovavy fitovinany	5 136	75	92,7	2 137	73	93,0	2 999	78	92,5
	Ihorombe	4 031	73	92,7	1 017	68	94,1	3 014	75	92,2
	Atsimo atsinanana	2 323	122	94,1	1 114	144	93,5	1 209	93	94,6
Toamasina	Ensemble	32 540	83	95,3	17 025	67	96,5	15 515	108	94,0
	Atsinanana	16 677	76	95,6	11 847	58	96,6	4 830	124	93,2
	Analanjirofo	3 306	97	94,3	1 330	133	95,6	1 976	78	93,5
	Alaotra mangoro	12 557	92	95,1	3 848	81	96,3	8 709	102	94,6
Mahajanga	Ensemble	29 101	85	93,6	13 488	66	96,0	15 613	107	91,6
	Boeny	17 566	78	94,4	9 976	58	96,6	7 590	113	91,6
	Sofia	6 689	88	91,8	2 460	94	94,7	4 229	85	90,3
	Betsiboka	2 834	112	92,7	577	100	91,7	2 257	118	93,0
	Melaky	2 012	123	94,2	475	33	95,8	1 537	150	93,7
Toliara	Ensemble	19 582	97	93,1	7 955	65	94,3	11 627	125	92,3
	Atsimo andrefana	9 327	102	91,7	4 077	68	93,8	5 250	131	90,1
	Androy	2 196	113	94,4	254	60	91,4	1 942	137	94,8
	Anosy	3 059	90	93,7	1 792	68	94,6	1 267	183	92,5
	Menabe	5 000	85	94,9	1 832	68	95,7	3 168	97	94,4
Antsiranana	Ensemble	20 032	100	94,5	9 459	82	96,0	10 573	125	93,2
	Diana	13 078	89	95,6	7 139	73	96,9	5 939	114	94,1
	Sava	6 954	122	92,6	2 320	103	93,5	4 634	142	92,1
MADAGASCAR		270 533	79	94,5	111 069	64	95,5	159 464	91	93,8

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Parmi les personnes âgées migrantes internes en milieu urbain, 95,5 % ont effectué de la migration ancienne contre 93,8 % dans le milieu rural. En milieu urbain comme en milieu rural, les femmes âgées sont les plus touchées par ce phénomène. Le rapport de masculinité des migrants internes anciens est de 64 (64 hommes pour 100 femmes) en milieu urbain, tandis que cette valeur est de 91 (91 hommes pour 100 femmes) en milieu rural. Malgré la tendance, il y a quelques Régions qui présentent des exceptions d'où les hommes sont plus nombreux que les femmes à savoir les

citadins vivant dans les Régions Itasy (104 hommes migrants anciens pour 100 femmes), Atsimo Atsinanana (144 hommes migrants anciens pour 100 femmes), Analanjirofo (133 hommes migrants anciens pour 100 femmes) et Sava (103 hommes migrants anciens pour 100 femmes). De même, ces particularités sont observables pour les ruraux vivant dans les Régions Anosy (183 hommes migrants anciens pour 100 femmes), Melaky (150 hommes migrants anciens pour 100 femmes), Sava (142 hommes migrants anciens pour 100 femmes).

Les résultats du tableau 3.6 montrent que la

proportion des migrants anciens ne présente pas de différence significative quelle que soit la tranche d'âge. Elle varie entre 91,6 % et 94,7 %. Cette valeur s'élève à 94,5 % pour le 3^{ème} âge, et elle est de l'ordre de 94,1 % pour le 4^{ème} âge.

En ce qui concerne le rapport de masculinité de ces migrants anciens, dans l'ensemble, on constate que, quel que soit l'âge, les femmes sont plus nombreuses

que les hommes (79 hommes migrants anciens pour 100 femmes), cette tendance est également valable en milieu urbain.

Quant en milieu rural, dans la plupart des cas, le rapport de masculinité est inférieur à 100 sauf pour la tranche d'âge de 60-64 ans (104 hommes migrants anciens pour 100 femmes), et 65-69 ans (100 hommes migrants anciens pour 100 femmes).

Tableau 3.6. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants anciens selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
60-64 ans	113 964	87	94,3	47 245	67	95,5	66 719	104	93,5
65-69 ans	71 418	83	94,6	29 757	61	95,6	41 661	100	93,8
70-74 ans	39 221	71	94,7	16 059	66	95,6	23 162	75	94,1
75-79 ans	22 299	67	94,7	9 142	53	95,6	13 157	80	94,1
80-84 ans	13 721	58	94,4	5 377	56	95,1	8 344	60	94,0
85-89 ans	5 587	57	94,6	2 186	72	95,3	3 401	44	94,2
90-94 ans	2 242	41	93,7	772	63	95,3	1 470	33	92,9
95 ans et plus	2 081	73	91,6	531	93	91,9	1 550	66	91,6
Total	270 533	79	94,5	111 069	64	95,5	159 464	91	93,8
PA 3 ^{ème} âge	246 902	82	94,5	102 203	64	95,6	144 699	96	93,8
PA 4 ^{ème} âge	23 631	59	94,1	8 866	65	95,0	14 765	55	93,7
Total	270 533	79	94,5	111 069	64	95,5	159 464	91	93,8

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

3.1.1.3. Migration durée de vie

La migration durée de vie concerne toutes les personnes âgées dont le district de naissance est différent du district de résidence au moment du recensement. On enregistre 249 157 migrants durée de vie soit 21,8 % de la population des personnes âgées et 87,0 % des migrants internes dont 41,7 % en milieu urbain et 16,2 % en milieu rural.

D'après les résultats du tableau 3.7, on constate que les Régions Bongolava, Boeny et Analamanga reçoivent en grande partie les migrants durée de vie respectivement 51,0 %, 43,3 % et 41,6 %. Tandis que, la Région Androy avec 3,2 % est la Région qui

est la moins attractive pour les migrants durée de vie. Ce phénomène s'explique par le fait que les Régions Analamanga et Bongolava se situent non loin de la Capitale, où, se concentrent la plupart des activités, et des bureaux administratifs etc. Ainsi, les individus ont tendance à se rapprocher de la ville, contrairement aux habitants de la Région Androy qui se situe à l'extrême sud de Madagascar avec une ville qui est moins avancée en terme d'infrastructures, activités économiques etc. donc les individus ont tendance à le quitter.



Tableau 3.7. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants durée de vie selon la Région et la Province

Province/ Région		Ensemble			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
Antananarivo	Ensemble	125 197	87	33,4	45 922	81	43,8	79 275	90	29,4
	Analamanga	84 323	82	41,6	35 557	79	46,5	48 766	84	38,6
	Vakinankaratra	17 699	86	16,8	6 855	84	36,8	10 844	87	12,5
	Itasy	11 677	101	26,6	2 214	97	28,1	9 463	102	26,3
	Bongolava	11 498	120	51,0	1 296	103	67,7	10 202	123	49,5
Fianarantsoa	Ensemble	29 919	84	14,2	11 922	78	36,5	17 997	89	10,1
	Haute matsiatra	14 458	78	20,9	6 809	76	49,0	7 649	80	13,8
	Amaron i mania	5 299	73	12,0	1 332	81	21,3	3 967	71	10,4
	Vatovavy fitovinany	4 510	89	9,1	1 987	74	28,8	2 523	102	5,9
	Ihorombe	4 046	117	30,6	1 010	91	65,5	3 036	128	26,0
	Atsimo atsinanana	1 606	98	4,7	784	84	19,4	822	114	2,7
Toamasina	Ensemble	29 940	99	17,2	16 231	90	45,3	13 709	111	9,9
	Atsinanana	15 902	93	25,5	11 669	85	63,0	4 233	120	9,6
	Analanjirifo	2 669	108	4,9	1 107	111	13,1	1 562	106	3,4
	Alaotra mangoro	11 369	105	20,0	3 455	100	39,0	7 914	107	16,5
Mahajanga	Ensemble	27 882	110	21,7	13 235	98	48,1	14 647	123	14,5
	Boeny	17 672	110	43,3	10 070	97	60,7	7 602	132	31,4
	Sofia	5 831	94	9,3	2 191	97	29,2	3 640	93	6,6
	Betsiboka	2 590	124	19,6	553	100	28,8	2 037	132	18,0
	Melaky	1 789	156	16,0	421	126	28,2	1 368	166	14,1
Toliara	Ensemble	17 562	112	11,0	7 544	92	29,9	10 018	129	7,4
	Atsimo andrefana	8 966	108	13,5	3 979	87	34,6	4 987	129	9,1
	Androy	1 208	93	3,2	233	120	7,7	975	88	2,8
	Anosy	2 757	102	8,8	1 633	88	28,6	1 124	125	4,4
	Menabe	4 631	131	19,0	1 699	106	34,1	2 932	149	15,1
Antsiranana	Ensemble	18 657	103	19,1	9 001	89	38,6	9 656	118	13,0
	Diana	12 594	101	29,7	6 913	85	47,7	5 681	123	20,3
	Sava	6 063	107	11,0	2 088	102	23,8	3 975	110	8,6
MADAGASCAR		249 157	93	21,8	103 855	86	41,7	145 302	99	16,2

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En outre, on observe que le rapport de masculinité des migrants durée de vie varie entre 73 et 156 hommes pour 100 femmes. Ce rapport est plus accentué dans les Régions Melaky (156 hommes pour 100 femmes), Menabe (131 hommes pour 100 femmes) et Betsiboka (124 hommes pour 100 femmes), contrairement à ce qui se présente dans les Régions Amoron'i Mania (73 hommes pour 100 femmes), Haute Matsiatra (78 hommes pour 100 femmes) et Analamanga (82 hommes pour 100 femmes) où la migration durée de vie est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes.

Par rapport à la population des personnes âgées vivant en milieu urbain, on note que la proportion des migrants durée de vie est plus élevée dans les Régions Bongolava (67,7 %) Ihorombe (65,5 %) et Atsinanana (63,0 %), toutefois, elle est plus faible dans les Régions Androy (7,7 %), Analanjirifo (13,1 %) et Atsimo Atsinanana (19,4). De plus, dans la majorité des cas, on observe que les femmes migrent plus que les hommes à savoir dans les Régions de Vatovavy Fitovinany (74 hommes pour 100 femmes), Haute Matsiatra (76 hommes pour 100 femmes) et Analamanga (79 hommes pour 100 femmes), ce qui n'est pas le cas dans la Région

du Melaky (126 hommes pour 100 femmes).

Dans la société malgache notamment en milieu rural, la tradition sur le mariage est encore très respectée par la population. A cet effet, la femme suit son mari pour construire un foyer, même si ce dernier vient dans une Région différente que celle de sa femme. Mais on constate également que, le phénomène du travail de la femme pourrait entraîner une migration, et après une certaine année de résidence, elle préfère passer le reste de sa vie dans sa Région de résidence au lieu de retourner vivre dans sa Région natale.

Quant à la population des personnes âgées vivant en milieu rural, cette tendance s'est inversée car on observe que dans la plupart des Régions, les hommes migrent plus que les femmes à savoir

dans les Régions de Melaky (166 hommes pour 100 femmes), Menabe (149 hommes pour 100 femmes), et Ihorombe (128 hommes pour 100 femmes). Toutefois, ce rapport est en faveur des femmes dans les Régions d'Amoron'i Mania (71 hommes pour 100 femmes) et Analamanga (84 hommes pour 100 femmes). En outre, on constate également que les Régions d'Androy et Atsimo Atsinanana enregistrent une proportion faible avec 2,7 %, si cette proportion est de 49,5 % pour la Région de Bongolava.

Il est à noter que le surplus des hommes migrants durée de vie plutôt en milieu rural qu'en milieu urbain pourrait s'expliquer par le fait que, à Madagascar il y avait un flux migratoire inter ruraux en 1993, donc les effectifs des migrants durés de vie a augmenté notamment chez les hommes.

Tableau 3.8. Effectif, proportion (en %) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants durée de vie selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop/	Eff	RM	Prop
60-64 ans	105 026	99	22,6	43 811	92	42,4	61 215	105	17,0
65-69 ans	66 026	97	23,7	27 987	90	43,3	38 039	102	17,8
70-74 ans	36 425	90	20,7	15 170	83	40,9	21 255	95	15,3
75-79 ans	20 553	84	21,0	8 639	74	40,9	11 914	92	15,5
80-84 ans	12 500	72	18,0	5 049	61	37,3	7 451	81	13,4
85-89 ans	5 000	68	17,9	2 065	57	36,8	2 935	78	13,2
90-94 ans	2 027	64	15,5	706	48	33,5	1 321	74	12,1
95 ans et plus	1 600	71	8,5	428	56	24,0	1 172	77	6,9
Total	249 157	93	21,8	103 855	86	41,7	145 302	99	16,2
PA 3 ^{ème} âge	228 030	96	22,4	95 607	88	42,3	132 423	101	16,8
PA 4 ^{ème} âge	21 127	70	16,4	8 248	59	35,8	12 879	79	12,2
Total	249 157	93	21,8	103 855	86	41,7	145 302	99	16,2

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

D'après le tableau 3.8, on constate que parmi les personnes âgées de 60-64 ans, 22,6 % ont effectué la migration durée de vie et cette proportion est de 23,7 % chez les 65-69 ans. Par contre, elle est faible chez les 95 ans et plus (8,5 %). Dans l'ensemble, les femmes sont majoritaires quel que soit le groupe d'âges (93 hommes pour 100 femmes).

Par rapport aux citadins de 60-64 ans et de 65-69 ans, respectivement 42,4 % et 43,3 % ont effectué la migration durée de vie alors que cette proportion est de 24,0 % chez les 95 ans et plus. De même, chez les ruraux de 60-64 ans et de 65-69 ans, ces deux tranches d'âges ont une proportion plus élevée que celles des autres respectivement 17,0 % et 17,8 %. En ce qui concerne les catégories d'âge quel que soit le milieu de résidence, on note

que la proportion est plus élevée chez le 3^{ème} âge (42,3 % en milieu urbain, 16,8 % en milieu rural) par rapport au 4^{ème} âge (35,8 % en milieu urbain, 12,2 % en milieu rural). On observe que le rapport de masculinité est plus accentué chez les ruraux que chez les citadins, quel que soit la tranche d'âge et même au niveau des catégories d'âges. Autrement dit, à toutes les classes d'âges, le nombre de migrants âgés de sexe masculin résidant en milieu rural pour 100 femmes âgées migrantes est supérieur à celui du milieu urbain. A titre d'exemple, pour les personnes du troisième âge, il y a 101 hommes migrants pour 101 femmes migrantes en milieu rural, tandis que ce rapport n'est que 88 sur 100 en ville.



3.1.2. Migration Internationale

Parmi les personnes âgées recensées pendant le RGPH2018, 3 200 ont déjà effectué la migration internationale soit 0,3 % dont 70 % résident en milieu urbain et 30 % vivent en milieu rural. On constate que, il y a un sureffectif des hommes migrants internationaux que des femmes soit 248 hommes migrants internationaux pour 100 femmes migrantes (cf. tableau A2 en annexe).

La carte 3.1 indique que la proportion des aînés qui ont effectué la migration internationale est très faible, elle représente 0,8 % de la population des personnes âgées résidante de la Région de Boeny et 0,7 % pour la Région Analamanga. Toutefois, cette proportion est presque nulle dans les Régions de Sofia, Betsiboka, Anosy, Androy, Atsimo Atsinanana, Ihorombe, Vatovavy Fitovinany, etc. (cf. tableau A2 en annexe).



Partant du tableau 3.9, on constate que la proportion des migrants internationaux varie entre 0,1 % et 0,4 %. Pour les aînés du 3ème âge, la proportion est de 0,3 % contre 0,2 % chez le 4ème âge. En milieu urbain, on enregistre 0,9 % des aînés qui ont effectué de la migration internationale contre 0,1 %

pour le milieu rural. Quels que soient le milieu de résidence et le groupe d'âges, on constate que, il y a plus d'hommes migrants internationaux que de femmes (en milieu urbain, 247 hommes pour 100 femmes, en milieu rural, 251 hommes pour 100 femmes).

Tableau 3.9. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité par milieu de résidence des personnes âgées migrants internationaux selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
60-64 ans	1 072	210	0,2	724	196	0,7	348	245	0,1
65-69 ans	824	291	0,3	592	326	0,9	232	222	0,1
70-74 ans	627	324	0,4	436	315	1,2	191	344	0,1
75-79 ans	368	254	0,4	267	266	1,3	101	226	0,1
80-84 ans	197	190	0,3	133	166	1,0	64	256	0,1
85-89 ans	65	183	0,2	54	200	1,0	11	120	0,0
90-94 ans	27	125	0,2	18	100	0,9	9	200	0,1
95 ans et plus	20	186	0,1	17	143	1,0	3		0,0
TOTAL	3 200	248	0,3	2 241	247	0,9	959	251	0,1
PA 3è âge	2 891	257	0,3	2 019	259	0,9	872	253	0,1
PA 4è âge	309	181	0,2	222	164	1,0	87	235	0,1
TOTAL	3 200	248	0,3	2 241	247	0,9	959	251	0,1

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2. MORTALITÉ DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées sont les plus frappées par le phénomène de la mortalité en raison de la forte morbidité liée à l'incapacité physique et de l'affaiblissement de l'organisme. A ce titre, nous

avons deux indicateurs pour analyser ce phénomène chez les individus de 60 ans et plus à savoir le quotient de mortalité et les espérances de vie aux différents âges.

3.2.1. Quotient de mortalité

Il est à noter que le quotient de mortalité pour l'intervalle d'âge 80 ans ou plus représente le risque de décéder à des âges contenus dans cette période sans déterminer une date exacte. En d'autre terme, certaine personne peuvent décéder à 90 ans, à 95 ans ou même plus, mais on a regroupé ces décès dans la classe d'âge 80 ans ou plus. Tous les survivants à 80 ans ne décèdent pas tous à 80 ans mais les décès s'étalent dans l'intervalle d'âge de 80 ans ou plus. En comptabilisant les durées de vie à partir de 80 ans, on peut avoir l'espérance de vie à 80 ans.

l'âge de 60 ans, 79 meurent avant d'atteindre l'âge de 65 ans. On constate également que plus l'âge augmente, plus le risque de décéder avant d'atteindre son prochain anniversaire est élevé.

De plus, on observe que la probabilité de décéder est plus intense chez les hommes âgés (89 ‰) que chez les femmes âgées (68 ‰). Cette situation s'explique par la surmortalité des hommes âgés car à partir de 60 ans, les quotients de mortalité chez les hommes âgés sont plus élevés que ceux des femmes âgées. A titre d'illustration, on observe que 137 hommes meurent avant d'atteindre l'âge de 70 ans contre 111 femmes.

Les résultats du tableau 3.10 montrent que, à Madagascar, sur 1000 personnes ayant atteint

Tableau 3.10. Quotient de mortalité des personnes âgées par sexe et milieu de résidence selon l'âge (en ‰)

Age	Sexe			Milieu de résidence		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
60	89,4	68,3	79,2	74,4	80,9	79,2
65	137,2	111,2	124,0	117,7	126,2	124,0
70	209,6	180,7	194,4	186,3	197,2	194,4
75	319,6	285,3	300,8	290,5	304,2	300,8
80 et plus	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Selon le milieu de résidence, on constate des disparités entre urbain et rural. Le tableau 3.10 montre que quel que soit l'âge, les quotients de mortalité restent élevés en milieu rural qu'en milieu

urbain. A ce propos, sur 1000 personnes ayant atteint l'âge de 75 ans et résidant en milieu rural, 304 pourraient mourir avant d'atteindre l'âge de 80 ans si c'est à l'ordre de 290 en milieu urbain.

3.2.2. Espérance de vie

Si les conditions sanitaires et les risques de mortalité restent constants, les individus âgés de 60 ans devraient vivre en moyenne 18,5 ans avant leur décès. En outre, pour les personnes âgées de 75 ans, l'espérance de vie est estimée à 8,9 ans et de 6,7 ans pour celles de 80 ans. Il ressort de ces résultats que plus l'âge augmente, plus l'espérance de vie baisse.

D'une manière générale, l'espérance de vie est plus importante chez les femmes âgées que chez les hommes âgés. En effet, les femmes âgées de 65 ans espèrent vivre encore 15,5 ans de plus, tandis que pour les hommes, elle est de l'ordre de 14,4 ans.

Tableau 3.11. Espérance de vie (en années) des personnes âgées par sexe et milieu de selon l'âge quinquennal

Age	Sexe			Milieu de résidence		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
60	17,9	19,3	18,5	18,9	18,4	18,5
65	14,4	15,5	14,9	15,2	14,8	14,9
70	11,3	12,1	11,7	11,9	11,6	11,7
75	8,6	9,2	8,9	9,1	8,9	8,9
80	6,4	6,8	6,7	6,8	6,6	6,7

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Concernant le milieu de résidence, les résultats ont montré que, quel que soit l'âge, l'espérance de vie ne présente pas de différence significative entre les ruraux et les citadins. A ce titre, pour les aînés de

65 ans vivant dans le milieu urbain, ils espèrent encore vivre 15,2 ans si cet indicateur est de 14,8 ans chez les aînés de 65 ans vivant dans le milieu rural.



Tableau 3.12. Espérance de vie (en années) des personnes âgées par âge quinquennal selon la Région

Région	ESPERANCE DE VIE				
	60 ans	65 ans	70 ans	75 ans	80 ans
Analamanga	19,4	15,6	12,3	9,3	7,0
Bongolava	18,3	14,7	11,5	8,8	6,6
Itasy	18,7	15,1	11,8	9,0	6,7
Vakinankaratra	19,0	15,3	12,0	9,1	6,8
Amoron'i Mania	18,6	15,0	11,8	9,0	6,7
Atsimo-Atsinanana	17,5	14,1	11,0	8,4	6,3
Haute Matsiatra	18,6	14,9	11,7	8,9	6,7
Vatovavy-Fitovinany	18,4	14,8	11,6	8,9	6,6
Ihorombe	18,0	14,5	11,3	8,6	6,5
AlaotraMangoro	18,3	14,7	11,5	8,8	6,6
Analanjirifo	17,7	14,3	11,2	8,5	6,4
Atsinanana	18,4	14,8	11,6	8,8	6,6
Betsiboka	17,8	14,3	11,2	8,6	6,4
Boeny	18,1	14,6	11,4	8,7	6,5
Melaky	18,1	14,6	11,4	8,7	6,5
Sofia	18,7	15,1	11,8	9,0	6,7
Androy	18,4	14,8	11,6	8,8	6,6
Anosy	18,5	14,9	11,7	8,9	6,7
Atsimo-Andrefana	18,5	14,9	11,6	8,9	6,6
Menabe	18,7	15,1	11,8	9,0	6,8
Diana	18,1	14,5	11,4	8,7	6,5
Sava	18,5	14,8	11,6	8,8	6,6
MADAGASCAR	18,5	14,9	11,7	8,9	6,7

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Dans cette section, notre analyse porte sur la disparité de longévité au niveau des Régions. Les résultats du tableau 3.12 indiquent que l'espérance de vie à 60 ans est entre 17 et 19 ans. Pour les personnes âgées résident dans les Régions d'Analamanga et de Vakinankaratra cet indicateur est de 19 ans, toutefois, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 17 ans pour les Régions d'Atsimo Atsinanana et Analanjiro.

D'une manière générale, il n'y a pas trop de variation entre les Régions sauf pour Analamanga et Vakinankaratra. A cet effet, on constate que,

quel que soit l'âge, l'espérance de vie est toujours élevée dans lesdites Régions voire même au-dessus de la moyenne nationale. A titre d'illustration, si l'espérance de vie à 75 ans est de 8,9 ans au niveau national, elle est de l'ordre de 9,3 ans et 9,1 ans pour ces deux Régions. Toutefois, elle est de 8,4 ans et 8,5 ans pour les Régions Atsimo Atsinanana et Analanjiro. Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que, les infrastructures sanitaires sont majoritairement implantées dans la capitale, or les Régions Analamanga et Vakinankaratra se trouvent plus proches de la capitale.

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES AGEES

Ce chapitre s'intéresse à l'état matrimonial ainsi que le niveau d'éducation des personnes âgées selon les différentes caractéristiques sociodémographiques.

Pour cela, dans chaque section, il est indispensable de définir les indicateurs à analyser.

4.1. STATUT MATRIMONIAL

Cette sous-section traite le statut matrimonial de la population des personnes âgées. Elle met en exergue la proportion, le rapport de masculinité

des personnes âgées encore mariées, divorcées et veuves.

4.1.1. Statut matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence

Dans cette partie, nous allons analyser le statut matrimonial des personnes âgées selon le sexe et le milieu de résidence.

ou traditionnel ou en union libre). Ensuite, 24,7 % sont veufs. Les divorcés ou séparés représentent 10,2 % d'entre elles et ce pourcentage est de 6,5 % pour les célibataires. On retrouve le même ordre de répartition de l'effectif des personnes âgées quand on fait une analyse en fonction du sexe et du milieu de résidence. Mais des différences notables sont à évoquer quand on regarde la valeur de chaque proportion.

Les résultats du RGPH2018 rapportés dans le tableau 4.1 montrent que d'une manière générale, la majorité des individus âgés de 60 ans ou plus est mariée. En effet, 58,5 % des personnes âgées sont mariées (ont un conjoint selon le régime juridique

Tableau 4.1. Répartition (en%) des personnes âgées par milieu de résidence et sexe selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Ensemble				Urbain				Rural			
	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM
Célibataire	4,2	8,8	6,5	45	3,6	7,2	5,6	41	4,3	9,3	6,8	46
Marié(e)	78,9	39,0	58,5	194	79,3	36,2	55,6	179	78,9	39,9	59,4	198
Divorcé(e)/ séparé(e)	6,3	13,9	10,2	43	5,7	13,5	10,0	35	6,4	14,1	10,2	45
Veuf (ve)	10,6	38,2	24,7	27	11,4	43,2	28,9	22	10,5	36,7	23,6	29
TOTAL	100,0	100,0	100,0	96	100,0	100,0	100,0	82	100,0	100,0	100,0	100

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Ceci étant, 78,9 % des personnes âgées de sexe masculin sont mariés, tandis que les femmes âgées ayant le statut de mariées ne représentent que 39,0 %. Parmi les hommes de 60 ans ou plus, 10,6 % sont veufs alors que les veuves représentent 38,2 % des femmes âgées. Les divorcés/séparés ne constituent que 6,3 % des hommes de 60 ans ou plus tandis que cette proportion est de 13,9 % pour les femmes âgées.

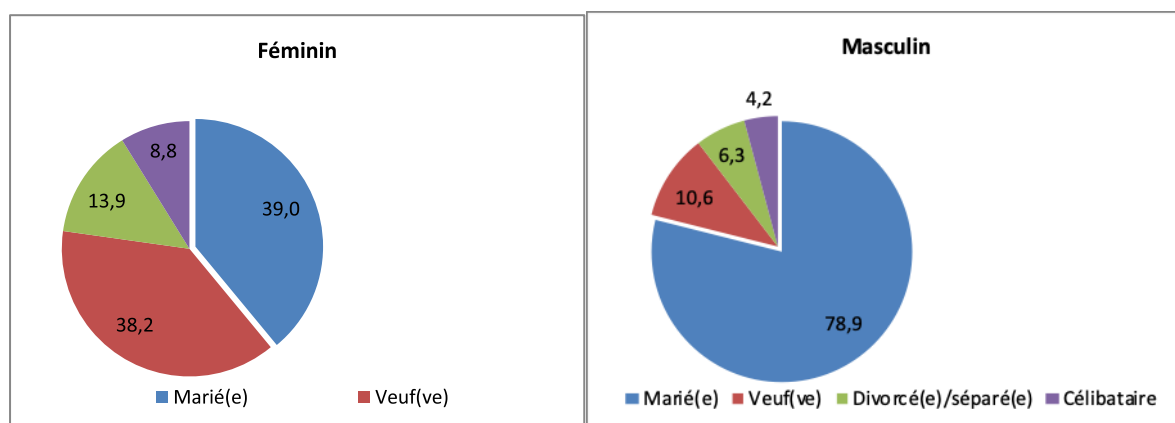
pour 100 femmes mariées. Pour cela, on observe que le rapport de masculinité des mariés est plus important en milieu rural (198) comparé à celui du milieu urbain (179). Concernant les autres statuts matrimoniaux, le rapport de masculinité est en faveur des femmes. Par exemple, en milieu urbain, il y a 22 veufs de sexe masculin pour 100 veuves. Au niveau rural, dans la population des personnes âgées, on dénombre 45 hommes divorcés ou séparés pour 100 femmes de même statut. Le résultat constaté au niveau du milieu urbain et du milieu rural corrobore avec le résultat de l'ensemble. La tendance des hommes âgés à avoir le statut de marié provient du fait qu'ils ont besoin d'un encadrement pour assurer les tâches domestiques quotidiennes (vaisselle,

Les résultats ont également montré que dans la population des personnes âgées, il y a largement d'hommes mariés que de femmes mariées. En effet, au niveau national, dans le groupe de personnes de 60 ans ou plus, on compte 194 hommes mariés

lessive, cuisson, ...). Ainsi, à tous les âges même avancés, les hommes âgés peuvent avoir le statut de marié. Ce n'est pas souvent le cas pour les femmes âgées.

Pour mieux cerner cette répartition de la population des personnes âgées par sexe selon leur état matrimonial, nous allons recourir à un graphique permettant de voir la part de chaque proportion pour les deux sexes.

Graphique 4.1. Répartition (en%) des personnes âgées par sexe selon le statut matrimonial



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Le graphique 4.1 met en exergue que les hommes âgés encore mariés sont deux fois plus importants que les femmes âgées mariées. Ainsi, les hommes âgés encore célibataires sont presque deux fois moins importants que les femmes âgées célibataires. On note également que la proportion des veuves est deux fois plus élevée que les veufs.

Des disparités sont à souligner en ce qui concerne le milieu de résidence. En effet, 55,6 % des personnes âgées résidant en milieu urbain sont mariées et cette proportion est de 59,4 % quand elles habitent en milieu rural. Par rapport au milieu de résidence, les disparités de la répartition des personnes âgées sont plus importantes pour les femmes. Selon les résultats du RGPH 2018, en milieu urbain, 43,2 % sont veuves et 36,2 % sont mariées ; en milieu rural, cet ordre de répartition est inversé puisque les mariées sont plus nombreuses (39,9 %) que les veuves (36,7 %).

Le tableau 4.2 montre la répartition de la population des personnes âgées selon leur état matrimonial par Région. On constate des cas particuliers de Régions en ce qui concerne la structure démographique des personnes âgées par rapport au statut matrimonial. A titre d'illustration, d'un côté, la proportion des

personnes âgées célibataires est supérieure à 10 % dans les Régions Androy (10,2 %), Melaky (11,8 %), Sofia (11,9 %), Analanjirifo (18,1 %) et Sava (20,0 %). Et de l'autre côté, cette proportion est très faible pour Analamanga (3,5 %), Alaotra Mangoro (3,5 %), Bongolava (2,7 %), Vakinankaratra (2,0 %) et Itasy (1,9 %). La proportion de célibataires est encore plus élevée que la moyenne Régionale pour les femmes âgées dans les Régions Androy (16,1 %), Melaky (15,2 %), Analanjirifo (25,4 %) et Sava (27,1 %).

Pour tous sexes confondus, la proportion des veufs varie de 12,6 % (Sava) à 31,7 % (Amaron'i Mania), tandis que le pourcentage des divorcés/séparés se situe entre 4,5 % (Vakinankaratra) et 23,8 % (Diana). On remarque également que les statuts montrant l'autonomie et l'indépendance volontaires (célibataire, séparé, divorcé) sont en faveur des femmes mais on observe que la proportion est relativement élevée dans les Régions côtières comparée à celle des Hauts Plateaux. Cette situation montre le caractère ambitieux et orgueilleux des femmes côtières. Au moindre problème, elles arrivent facilement à éclater son couple.

Tableau 4.2. Répartition (en%) des personnes âgées par statut matrimonial, par sexe et par rapport de masculinité selon la Région et la Province

Province/ Région	Total				Masculin				Féminin				RM							
	Célibataire	Marîé(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total	Célibataire	Marîé(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total	Célibataire	Marîé(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total	Célibataire	Marîé(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total
Ensemble	2,9	62,8	5,1	29,3	100,0	2,3	80,3	3,4	14,1	100,0	3,4	46,5	6,7	43,4	100,0	6,1	161	46	30	93
Antananarivo	3,5	61,2	5,1	30,2	100,0	2,8	80,4	3,2	13,6	100,0	4,2	44,6	6,7	44,5	100,0	5,7	156	41	26	87
	2,0	64,2	4,5	29,2	100,0	1,5	80,1	2,9	15,5	100,0	2,5	48,8	6,1	42,7	100,0	5,9	161	47	35	98
	1,9	65,9	5,4	26,8	100,0	1,7	80,7	3,8	13,8	100,0	2,2	50,4	7,1	40,4	100,0	8,0	167	56	36	104
	2,7	63,9	7,2	26,3	100,0	2,5	79,1	5,3	13,1	100,0	3,0	46,8	9,3	41,0	100,0	9,4	190	64	36	112
Ensemble	4,9	57,6	9,2	28,3	100,0	3,1	79,4	5,7	11,8	100,0	6,5	37,1	12,4	43,9	100,0	4,5	202	43	25	94
Haute matsiatra	4,8	58,7	8,4	28,1	100,0	3,3	77,9	5,7	13,2	100,0	6,1	41,3	10,9	41,7	100,0	4,8	171	47	29	91
Amoron i mania	5,2	56,5	6,6	31,7	100,0	3,3	76,7	4,7	15,3	100,0	6,8	39,4	8,2	45,7	100,0	4,1	165	49	28	85
Vatovavy fitovinany	4,5	58,5	9,7	27,2	100,0	3,0	82,1	5,4	9,5	100,0	6,0	35,0	14,0	45,1	100,0	5,1	235	39	21	100
Ihorombe	6,6	57,3	14,1	22,1	100,0	4,2	79,2	8,2	8,4	100,0	9,3	31,9	20,9	37,9	100,0	5,2	287	46	25	115
Atsimo atsinanana	4,7	55,8	11,3	28,3	100,0	2,5	81,6	6,3	9,6	100,0	6,8	30,1	16,3	46,8	100,0	3,6	269	38	20	99
Ensemble	8,8	59,4	10,5	21,3	100,0	5,2	79,4	6,4	8,9	100,0	12,1	40,6	14,4	32,9	100,0	4,1	184	42	26	94
Atsinanana	5,4	58,8	13,5	22,3	100,0	3,5	79,3	8,1	9,0	100,0	7,2	39,3	18,6	34,9	100,0	4,6	192	42	25	95
Analanjirofo	18,1	57,6	10,4	13,9	100,0	10,1	78,1	6,0	5,7	100,0	25,4	39,0	14,4	21,3	100,0	3,6	182	38	25	91
Alaotra mangoro	3,5	61,7	7,5	27,3	100,0	2,6	80,7	5,0	11,7	100,0	4,3	43,5	9,8	42,3	100,0	5,7	178	49	27	96
Ensemble	8,7	56,6	14,4	20,4	100,0	5,6	77,9	8,3	8,2	100,0	11,8	35,1	20,5	32,6	100,0	4,8	225	41	26	101
Boery	4,2	56,8	15,5	23,5	100,0	2,9	77,7	9,7	9,8	100,0	5,5	35,2	21,5	37,8	100,0	5,4	230	47	27	104
Sofia	11,9	56,3	14,1	17,6	100,0	7,3	78,8	7,4	6,4	100,0	16,5	34,3	20,7	28,5	100,0	4,3	225	35	22	98
Betsiboka	4,3	60,1	9,7	26,0	100,0	3,2	79,1	6,2	11,6	100,0	5,4	40,8	13,2	40,6	100,0	6,0	198	47	29	102
Melaky	11,8	53,3	17,1	17,7	100,0	8,8	72,1	10,8	8,3	100,0	15,2	32,3	24,2	28,3	100,0	6,5	250	50	33	112
Ensemble	7,8	54,3	14,8	23,0	100,0	4,1	79,0	8,8	8,1	100,0	11,7	28,7	21,1	38,5	100,0	3,6	287	43	22	104
Atsimo andrefana	6,8	54,3	15,4	23,5	100,0	4,2	77,7	9,6	8,5	100,0	9,6	28,8	21,7	39,8	100,0	4,7	292	48	23	108
Androy	10,2	53,7	14,8	21,3	100,0	3,9	83,1	7,3	5,7	100,0	16,1	25,9	21,9	36,1	100,0	2,3	302	32	15	94
Anosy	8,3	54,0	14,3	23,4	100,0	4,0	79,7	8,2	8,1	100,0	12,6	28,3	20,4	38,7	100,0	3,2	282	40	21	100
Menabe	6,4	56,0	14,0	23,7	100,0	4,2	75,7	9,5	10,6	100,0	8,8	33,3	19,2	38,8	100,0	5,6	263	57	32	115
Ensemble	15,3	52,2	18,1	14,3	100,0	9,8	73,3	11,1	5,7	100,0	20,5	32,6	24,6	22,3	100,0	4,5	209	42	24	93
Diana	9,3	50,3	23,8	16,6	100,0	6,7	72,2	14,5	6,6	100,0	11,8	29,6	32,6	25,9	100,0	5,4	230	42	24	95
Sava	20,0	53,7	13,7	12,6	100,0	12,2	74,3	8,4	5,0	100,0	27,1	34,9	18,6	19,5	100,0	4,1	195	42	24	92
MADAGASCAR	6,5	58,5	10,2	24,7	100,0	4,2	78,9	6,3	10,6	100,0	8,8	39,0	13,9	38,2	100,0	4,5	194	43	27	96

Source : MDG - INSTAT - RGP42018



4.1.2. Statut matrimonial et catégorie d'âge

Par rapport au statut matrimonial, la répartition des personnes âgées montre les particularités de chaque groupe d'âges ainsi que le sexe de l'individu.

Le tableau 4.3 montre que, dans la population des personnes âgées, 24,7 % sont veufs. Cette proportion varie de 27,4 % (pour le groupe d'âges de 60-64 ans) à 1,9 % (95 ans et plus). Néanmoins, la disparité est importante quand on observe la répartition des veufs en fonction du sexe et du groupe d'âges. Effectivement, dans la majorité des cas, la proportion des veufs de sexe féminin est supérieure à celle du sexe masculin. A titre d'exemple, pour les individus de 60-64 ans, 25,2 % des hommes sont veufs et que cette proportion est de 27,9 % pour les femmes.

D'autre part, le pourcentage des personnes âgées encore mariées est inversement proportionnel à l'âge. Effectivement, les mariés (de quelque régime que ce soit) représentent 58,5 % (cf. tableau 4.1) de l'ensemble des personnes âgées. Pour cela, 93,3 % des individus du troisième âge sont liés à un régime de mariage civil ou traditionnel ou au concubinage, tandis que ce pourcentage n'est que de 6,7 % pour ceux du quatrième âge. Pour plus de détail, on observe que 46,6 % des personnes du groupe d'âges 60-64 ans sont mariées, alors

qu'au-delà de 80 ans, moins de quatre individus sur cent sont encore mariés. Chez les hommes, cette proportion des mariés se situe entre 0,9 % (95 ans et plus) et 44,6 % (60-64 ans). En revanche, chez les femmes de 60 ans ou plus, celles qui sont mariées représentent une proportion variant de 0,3 % (90-94 ans) à 50,7 % (60-64 ans).

Par ailleurs, en ce qui concerne les personnes âgées ayant le statut de célibataire, on remarque que leur pourcentage par rapport à la population totale des individus de 60 ans ou plus diminue avec l'âge. Ce pourcentage est de l'ordre de 34,4 % pour les individus de 60-64 ans et autour de 1,9 % pour les individus de 90-94 ans. L'analyse par rapport à l'âge et au sexe montre que la proportion des célibataires est faible chez les hommes comparée à celle des femmes, respectivement de 14,9 % et 16,8 % pour la tranche d'âge de 70-74 ans. Parmi les femmes âgées de 75-79 ans, 9,4 % sont célibataires, alors que les hommes ayant ce statut de célibataire ne constituent que 8,9 % des hommes du même groupe d'âges. Une fois de plus, cette situation conforte l'idée de la recherche d'autonomie chez les femmes, contrairement aux hommes âgés qui ont besoin d'être encadrés et aidés par quelqu'un d'autre et si possible par un conjoint.

Tableau 4.3. Répartition (en%) des personnes âgées par statut matrimonial, par sexe et par rapport de masculinité selon la catégorie d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Total			Masculin			Féminin			RM										
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ séparé(e)	Veuf(ve)	Total					
60-64 ans	34,4	46,6	41,4	27,4	40,5	34,5	44,6	37,7	25,2	41,6	34,4	50,7	43,0	27,9	39,5	45	170	38	24	101
65-69 ans	20,2	26,1	23,3	21,5	24,3	19,4	25,8	23,4	20,4	24,8	20,5	26,7	23,2	21,8	23,8	43	187	43	25	100
70-74 ans	16,3	13,7	16,1	18,7	15,3	14,9	14,4	16,8	18,1	15,0	16,8	12,2	15,9	18,9	15,7	40	229	46	26	92
75-79 ans	9,3	6,9	8,4	12,4	8,6	8,9	7,6	9,7	13,3	8,3	9,4	5,6	7,8	12,2	8,8	42	262	53	29	91
80-84 ans	8,1	3,8	6,1	10,9	6,0	7,4	4,4	6,9	12,0	5,5	8,3	2,6	5,7	10,6	6,6	40	332	52	30	80
85-89 ans	3,0	1,4	2,2	4,8	2,4	3,0	1,7	2,8	6,0	2,3	3,0	,8	2,0	4,5	2,6	45	392	60	36	84
90-94 ans	1,9	,5	1,1	2,4	1,1	1,7	,6	1,3	2,9	1,0	2,0	,3	1,1	2,2	1,3	38	421	51	34	71
95 ans et plus	6,8	1,0	1,4	1,9	1,6	10,0	,9	1,6	2,0	1,5	5,4	1,1	1,3	1,9	1,8	84	167	51	29	78
PA 3 ^{ème} âge	80,2	93,3	89,2	80,0	88,7	77,8	92,3	87,5	77,1	89,8	81,2	95,2	89,9	80,8	87,7	43	188	42	25	98
PA 4 ^{ème} âge	19,8	6,7	10,8	20,0	11,3	22,2	7,7	12,5	22,9	10,2	18,8	4,8	10,1	19,2	12,3	53	311	53	32	80
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	45	194	43	27	96

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



4.2. ALPHABÉTISATION, INSTRUCTION ET LANGUES PARLÉES

Dans cette section, il est question d'analyser le niveau d'instruction des individus âgés de 60 ans ou plus. Pour ce faire, des indicateurs sont considérés, à savoir

le taux d'analphabétisme (ou d'alphabétisation), le plus haut niveau d'instruction atteint par l'individu, le type de langues que l'individu peut parler.

4.2.1. Alphabétisation

L'alphabétisation se réfère à la lecture et à l'écriture dans une quelconque langue. Autrement dit, c'est l'élément de base de l'éducation. A chaque politique générale de l'Etat successive figure des programmes nationaux d'alphabétisation. Toutefois, à Madagascar, l'analphabétisme concerne toutes les classes d'âges de la population et cela peut se présenter comme une des contraintes dans la transmission des

messages pour la mise en œuvre des politiques de développement du pays. D'une manière générale, la population des personnes âgées alphabètes représente 6,5 % des individus alphabétisés âgés de 11 ans ou plus à Madagascar. Ce qui permet de connaître le statut de l'alphabétisation au sein de la population des personnes âgées.

4.2.1.1. Statut d'alphabétisation et milieu de résidence et sexe

Le tableau 4.4 révèle que les hommes alphabétisés sont plus élevés avec un rapport de masculinité de 109. Ce rapport est largement élevé en milieu rural (119) comparé au milieu urbain où, c'est la situation inverse que l'on rencontre. Effectivement en ville, on compte 88,5 hommes âgés alphabétisés pour 100 femmes de la même catégorie. La proportion des personnes âgées alphabétisées est de 69,6 %. Cette proportion est en faveur du milieu urbain (88,5 %) en comparaison au milieu rural (64,4 %).

En termes d'alphabétisation, l'inégalité de genre est d'autant plus grande quand la personne habite en milieu rural. Le graphique 4.2 montre que, pour les individus résidant en milieu urbain, la différence entre les taux d'alphabétisation est de 5,5 points en faveur des personnes âgées de sexe masculin. Ce taux est de 91,5 % pour les hommes et 86,0 % pour les femmes. En revanche, en milieu rural, l'écart s'élève jusqu'à 11,3 points tout en restant toujours en faveur des hommes.

Tableau 4.4. Répartition (en%) des personnes âgées par sexe et par milieu de résidence selon le statut d'alphabétisation

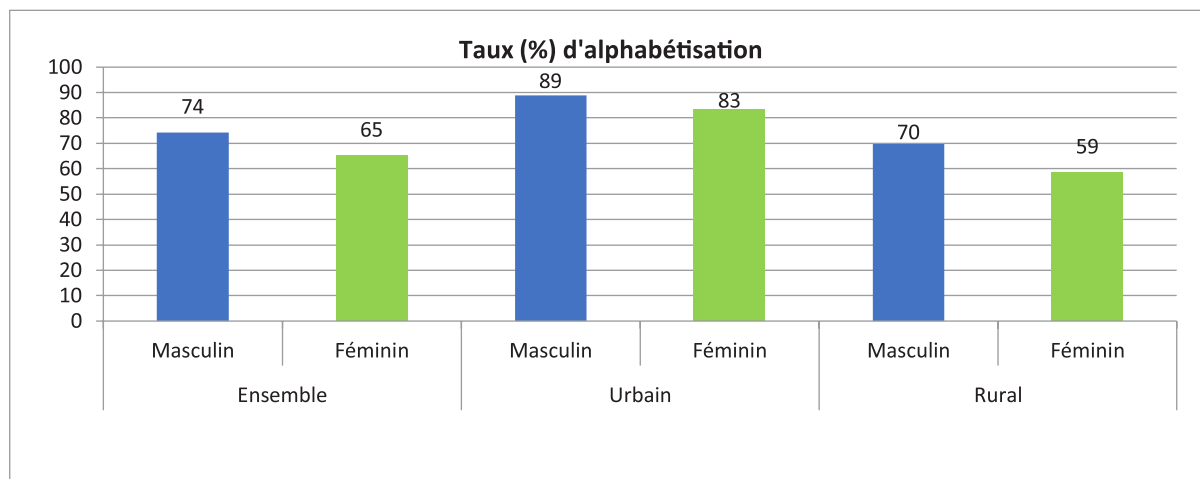
Statut d'alphabétisation	Urbain				Rural				Total			
	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM
Analphabète	8,5	14,0	11,5	50	30,1	41,2	35,6	73	25,8	34,8	30,4	71
Alphabétisé	91,5	86,0	88,5	87	69,9	58,8	64,4	119	74,2	65,2	69,6	109
TOTAL	100,0	100,0	100,0	82	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0	96

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Bref, le RGPH 2018 a montré que, pour le groupe d'individus de 60 ans ou plus, l'alphabétisation a été appliquée au détriment des personnes du quatrième

âge de sexe féminin et surtout celles habitant en milieu rural.

Graphique 4.2. Répartition des personnes âgées selon le statut d’alphabétisation et le sexe



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2.1.2. Statut d’alphabétisation et catégorie d’âge

La présente sous-section analyse la capacité des personnes âgées par groupe d’âges et selon le milieu de résidence.

Au vu des résultats du RGP2018, sept personnes âgées sur dix sont alphabétisées. Cette proportion est plus élevée pour celle du troisième âge (71,6 %) comparée à celle du quatrième âge (53,6 %). Ce qui nous amène à dire que, chez les individus de 60 ans ou plus, le taux d’alphabétisation est une

fonction décroissante de l’âge. Effectivement, d’un côté, le taux d’alphabétisation est de 46,1 % chez les personnes du groupe d’âges de 90-94 ans et de 39,7 % pour celles âgées de 95 ans ou plus. De l’autre côté, ce taux est de 73,9 % pour les individus du groupe d’âges de 60-64 ans pour atteindre 74,6 % chez ceux du groupe d’âges de 65 à 69 ans.

Tableau 4.5. Répartition (en%) des personnes âgées par statut d’alphabétisation et par milieu de résidence selon le groupe d’âges quinquennaux

Groupe d’âges	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Analphabète	Alphabétisé	Total	Analphabète	Alphabétisé	Total	Analphabète	Alphabétisé	Total
3^{ème} âge	10,4	89,6	100,0	33,5	66,5	100,0	28,4	71,6	100,0
60-64 ans	8,6	91,4	100,0	31,1	68,9	100,0	26,1	73,9	100,0
65-69 ans	9,0	91,0	100,0	30,4	69,6	100,0	25,4	74,6	100,0
70-74 ans	14,3	85,7	100,0	41,1	58,9	100,0	35,5	64,5	100,0
75-79 ans	16,2	83,8	100,0	40,0	60,0	100,0	34,8	65,2	100,0
4^{ème} âge	23,3	76,7	100,0	51,4	48,6	100,0	46,4	53,6	100,0
80-84 ans	20,6	79,4	100,0	48,1	51,9	100,0	42,7	57,3	100,0
85-89 ans	22,5	77,5	100,0	47,7	52,3	100,0	42,6	57,4	100,0
90-94 ans	29,6	70,4	100,0	58,5	41,5	100,0	53,9	46,1	100,0
95 ans et plus	38,9	61,1	100,0	62,6	37,4	100,0	60,3	39,7	100,0
ENSEMBLE	11,5	88,5	100,0	35,6	64,4	100,0	30,4	69,6	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Les disparités se manifestent quand on fait l'analyse du taux d'alphabétisation des personnes âgées en fonction du milieu de résidence.

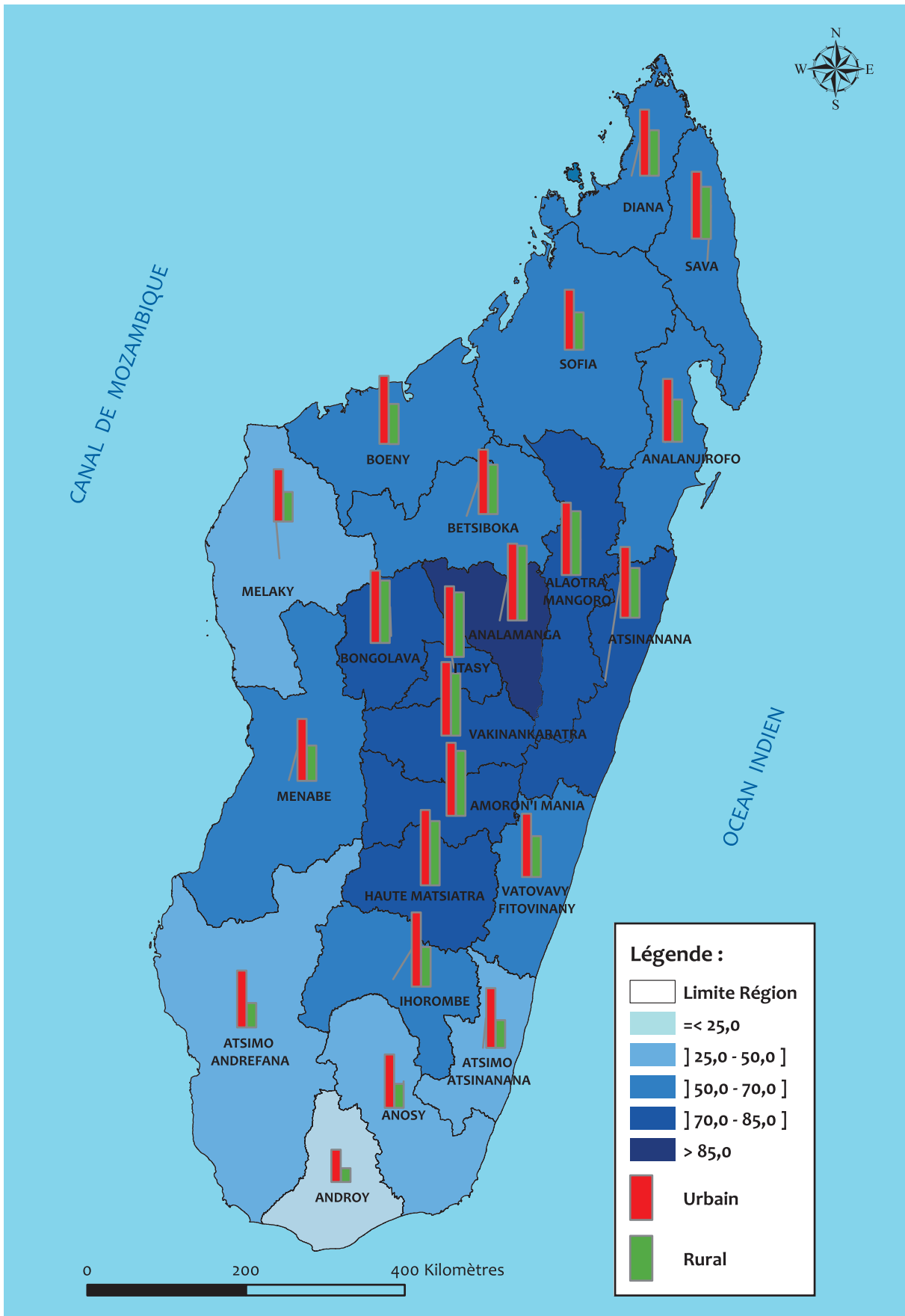
Primo, ce taux est favorable aux individus résidant en milieu urbain. En effet, quel que soit le groupe d'âges, la proportion des individus alphabétisés résidant en milieu urbain est supérieure à celle qui habitent en milieu rural. En effet, chez les individus du troisième âge, le taux d'alphabétisation est de 89,6 % en milieu urbain et de 66,5 % en milieu rural. Tandis que pour ceux du quatrième âge, cette proportion est de 76,7 % en ville et 48,6 % à la campagne.

Secundo, par rapport aux groupes d'âges quinquennaux, le taux d'alphabétisation des personnes âgées du milieu urbain suit une allure en baisse constante, tandis que ce taux présente une tendance à la baisse mais sous forme de dents de scies pour les personnes âgées résidant en milieu rural. Tout ça pourrait se traduire par la possibilité de satisfaire la demande ou la disponibilité de l'offre

en matière d'alphabétisation au niveau des deux milieux. Pour la génération des personnes âgées, la situation aurait été propice pour le milieu urbain.

La carte 4.1 et le tableau A.3 en annexe montrent que, parmi les individus de 60 ans ou plus, 797 027 sont alphabétisés soit 69,6 %. Dans le milieu urbain, cette proportion est de 88,5 % tandis qu'elle est de 64,4 % en milieu rural. Dans l'ensemble, les hommes âgés sont plus alphabétisés que les femmes âgées. En effet, on observe 109 hommes alphabétisés pour 100 femmes ayant cette caractéristique. Ainsi, on constate que la proportion dans les Régions des hauts plateaux est plus élevée que celle des Régions du Sud, elle est de 95,7 % pour la Région Analamanga, 83,0 %, pour la Région Itasy. Par contre, la proportion est de 19,6 % pour la Région Androy et 37,3 % pour Anosy. On observe également qu'au niveau des trois Régions (Analamanga, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania), les femmes sont plus alphabétisées que les hommes. Pour les régions restantes, on constate la situation inverse.

Carte 4.1. Répartition des personnes âgées alphabétisées par Région selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



4.2.2. Instruction

Le niveau d'instruction des individus constitue un déterminant de leur comportement sanitaire, social, et du bien-être.

A Madagascar, l'effectif des personnes âgées est de 1 144 976. Parmi elles, 30,9 % ne sont pas instruits. Pour le 3^{ème} âge, la proportion des individus sans instruction est de 28,7 %, tandis que celle-ci est de 48,6 % pour le 4^{ème} âge. Ce constat est

valable dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, d'après le tableau 4.6, on observe que 46,2 % des personnes âgées ont un niveau primaire dont la proportion est élevée chez le 3^{ème} âge (47,1 %) que le 4^{ème} âge (39,4 %). Il est à souligner que, la proportion des personnes âgées ayant le niveau primaire et le niveau secondaire est respectivement de 46,2 % en 13,1 %.

4.2.2.1. Niveau d'instruction, milieu de résidence et catégorie d'âge

Le tableau 4.6 montre que 35,9 % des ruraux ne sont pas instruits contre 12,8 % pour les citadins. Cet écart en défaveur des ruraux peut s'expliquer par le fait que, l'offre scolaire reste insuffisante par rapport à la demande en milieu rural. Par conséquent, l'accès est difficile et la capacité d'accueil est insuffisante. Mais quel que soit le milieu de résidence, la proportion des individus non instruits reste élevée chez le 4^{ème} âge (53,1 % en milieu rural et 27,7 % en milieu urbain) que le 3^{ème} âge (33,6 % en milieu rural et 11,3 % en milieu urbain).

C'est au niveau primaire que la tendance s'est inversée car on enregistre 48,8 % en milieu rural contre 36,9 % en milieu urbain. Cet écart en défaveur du milieu urbain peut se traduire par le fait que, en milieu urbain, les individus ne restent pas au niveau primaire, ils continuent jusqu'au niveau plus supérieur, tandis que la majorité des ruraux s'arrêtent à l'école primaire.

Mais à partir du niveau secondaire 1, l'écart entre l'urbain et rural persiste jusqu'au niveau supérieur, la proportion reste élevée chez les citadins que les ruraux, respectivement 24,5 % et 9,9 %. De même pour le niveau secondaire 2, on enregistre une proportion de 14,7 % en milieu urbain contre 3,7 % en milieu rural. Enfin, cette proportion est de 11,2 % chez les citadins et 1,6 % chez les ruraux au niveau supérieur. Cet écart entre les deux milieux est lié à l'implantation des infrastructures scolaires. A quelques exceptions près, la politique nationale de l'éducation pendant des décennies soutient la construction des Collèges d'Enseignement Général (secondaire 1) au niveau des Communes et l'édification des Lycées (secondaire 2) au niveau des Districts. Ainsi, pour y accéder, les élèves devaient se déplacer loin voire même changer de résidence, ce qui pourrait démotiver les gens, notamment les ruraux.

Tableau 4.6. Répartition (en%) des personnes âgées par catégorie d'âge et par milieu de résidence selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Urbain				Rural				Ensemble			
	3ème âge	4ème âge	Total	RM	3ème âge	4ème âge	Total	RM	3ème âge	4ème âge	Total	RM
Sans instruction	11,3	27,7	12,8	48	33,6	53,1	35,9	74	28,7	48,6	30,9	71
Primaire	36,3	42,8	36,9	62	50,2	38,6	48,8	108	47,1	39,4	46,2	98
Secondaire 1	25,3	16,3	24,5	88	10,5	5,8	9,9	146	13,8	7,6	13,1	119
Secondaire 2	15,3	8,2	14,7	120	4	1,9	3,7	182	6,5	3	6,1	146
Supérieur	11,8	5	11,2	180	1,7	0,6	1,6	220	4	1,4	3,7	193
TOTAL	100	100	100	82	100	100	100	100	100	100	100	96

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2.2.2. Niveau d'instruction et sexe

En Afrique, l'accès à l'éducation pour tous reste encore problématique. On constate que les garçons sont plus scolarisés que les filles. Si telle est la tendance, il s'avère intéressant de caractériser la

situation des personnes âgées selon le genre.

Dans l'ensemble du pays, les femmes âgées sont moins instruites que les hommes âgés (26,3 %

chez les hommes et 35,3 % chez les femmes), avec un rapport de masculinité de 71 hommes pour 100 femmes. Cet écart est le fruit de la préférence des parents pour le sexe masculin que le sexe féminin en matière de scolarisation. On constate que, au niveau primaire, il n'y a pas de différence significative entre la scolarisation des hommes et des femmes soit 98 hommes pour 100 femmes. Mais plus le

niveau augmente, plus la différence est significative, par exemple en secondaire 1, on observe 119 hommes pour 100 femmes, et ce rapport est plus accentué au niveau supérieur, si la proportion des hommes âgés intellectuels est de 5,0 %, elle ne fait que la moitié chez les femmes âgées intellectuelles (2,5 %) soit 193 hommes pour 100 femmes.

Tableau 4.7. Répartition en (%) des personnes âgées par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

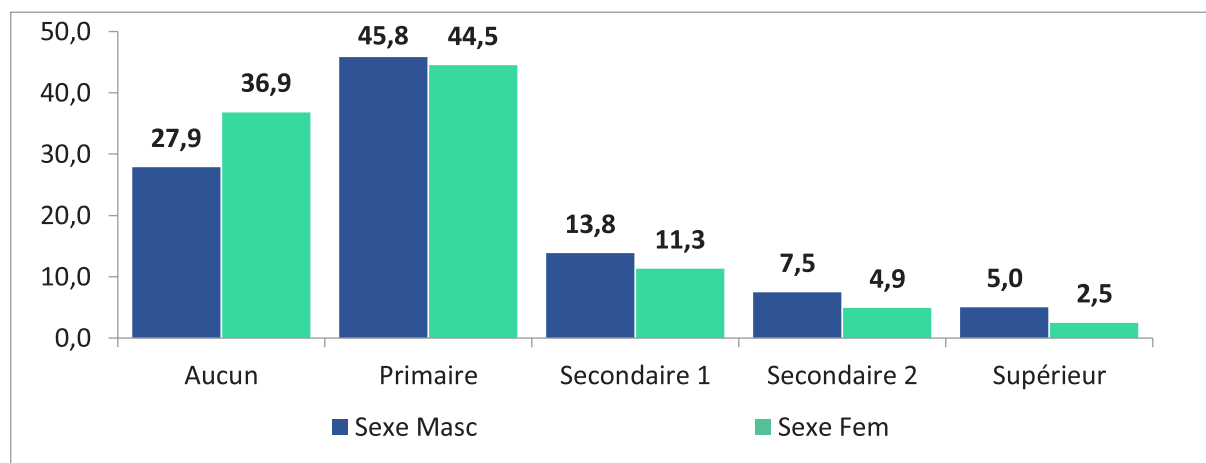
Niveau d'instruction	Urbain				Rural				Total			
	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM
Sans instruction	9,3	15,7	12,8	48	30,6	41,3	35,9	74	26,3	35,3	30,9	71
Primaire	31,4	41,3	36,9	62	50,6	47	48,8	108	46,8	45,6	46,2	98
Secondaire 1	25,5	23,6	24,5	88	11,8	8,1	9,9	146	14,5	11,7	13,1	119
Secondaire 2	17,8	12,1	14,7	120	4,8	2,7	3,7	182	7,4	4,9	6,1	146
Supérieur	16	7,3	11,2	180	2,2	1	1,6	220	5	2,5	3,7	193
TOTAL	100	100	100	82	100	100	100	100	100	100	100	96

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

D'après le tableau 4.7, on note que les femmes âgées issues du milieu rural sont moins instruites que celles issues du milieu urbain avec une proportion respective de 41,3 % et 15,7 %. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que, chez les femmes rurales, la scolarisation ne serait pas une obligation parce que leur place se situe principalement au niveau du foyer et des champs. Même si elles fréquentent l'école, la majorité abandonne après le niveau primaire (47,0 % en milieu rural et 41,3 % en milieu urbain). Seules, 1,0 % des femmes rurales sont arrivées jusqu'au niveau supérieur contre 7,3 % chez les femmes vivant en ville.

En ce qui concerne les hommes âgés, la proportion des non instruits reste toujours élevée chez les hommes ruraux par rapport aux hommes vivant en ville respectivement de 30,6 % et de 9,3 %. C'est au niveau primaire que l'écart est en faveur des ruraux (31,4 % contre 50,6 %). Ainsi, on constate que, lorsque le niveau d'instruction augmente, la proportion des hommes âgés ruraux diminue. Ainsi, 16,0 % des hommes âgés vivant en ville arrivent jusqu'au niveau supérieur contre 2,2 % seulement pour les hommes âgés ruraux. La disparité homme femme en matière de la scolarisation est présentée par le graphique 4.3.

Graphique 4.3. Répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction et le sexe



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



4.2.2.3. Niveau d'instruction et Région de résidence

Dans cette partie, notre analyse se focalise sur les 22 Régions de Madagascar. Il s'agit de caractériser la répartition du niveau d'instruction des personnes âgées au niveau des régions.

La carte 4.2 et le tableau A.4 (en annexe) souligne que, les personnes âgées vivant dans les Hauts Plateaux sont plus scolarisées que celles résidant dans le Sud. A ce titre, la proportion des non instruits est de 4,4 % dans la Région Analamanga, 11,5 % dans la Région Haute Matsiatra, et 13,4 % dans la Région Itasy. En revanche, cette proportion des non instruits est élevée dans les Régions du Sud (Androy, Atsimo Andrefana, Anosy) respectivement de 85,8 %, 63,7 % et de 65,5 %. Mais quelle que soit la Région, les femmes âgées sont moins scolarisées que les hommes âgés.

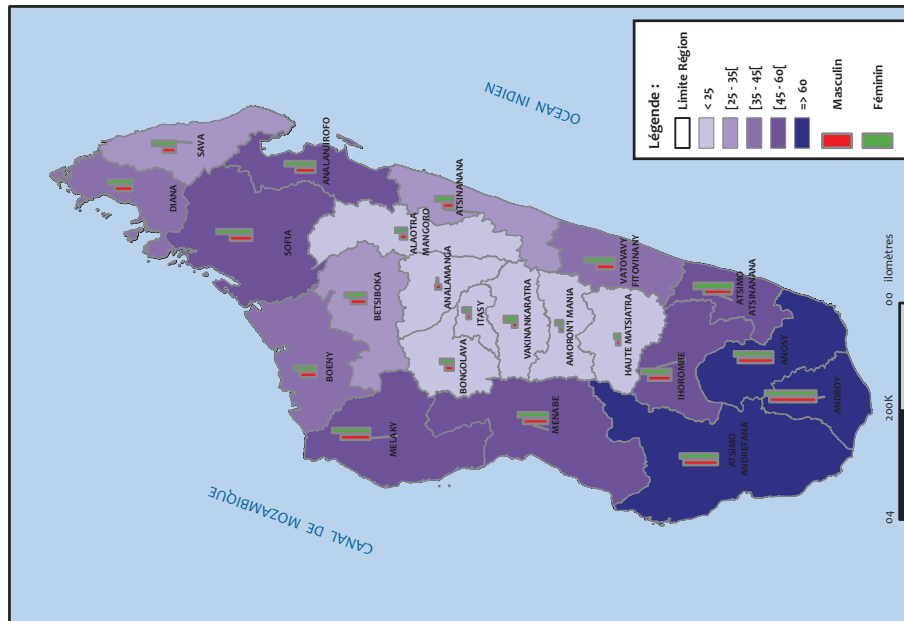
Ainsi, on constate que cet écart entre les Hauts Plateaux et le Sud persiste jusqu'au niveau supérieur.

Plus le niveau augmente, plus l'écart devient significatif (11,7 % à Analamanga contre 0,4 % à Androy).

A Madagascar, on constate que la ventilation des offres scolaires n'est pas uniforme, il y a des Régions plus avancées (Régions des Hauts Plateaux) que d'autres (Régions du Sud). L'explication viendrait à la fois de l'offre et de la demande en éducation. En effet, les Hauts Plateaux sont plus lotis en infrastructures scolaires et cela est vérifié depuis des décennies. Historiquement, les enfants de ces zones sont très scolarisés au vu de l'évolution du taux de scolarisation (brut ou net). Cela est valable aussi en termes d'effectif absolu et au dernier niveau atteint. Ainsi, la disponibilité de l'offre en éducation attire, voire augmente la demande et cela crée un cercle vertueux dans le domaine.

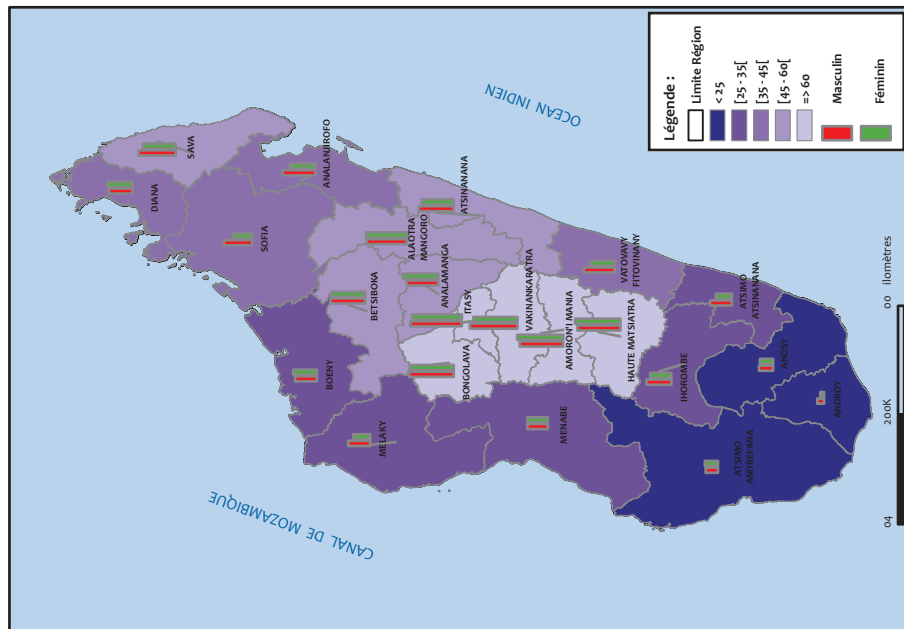
Carte 4.2. Répartition des personnes âgées par Région selon le niveau d'instruction

Sans niveau



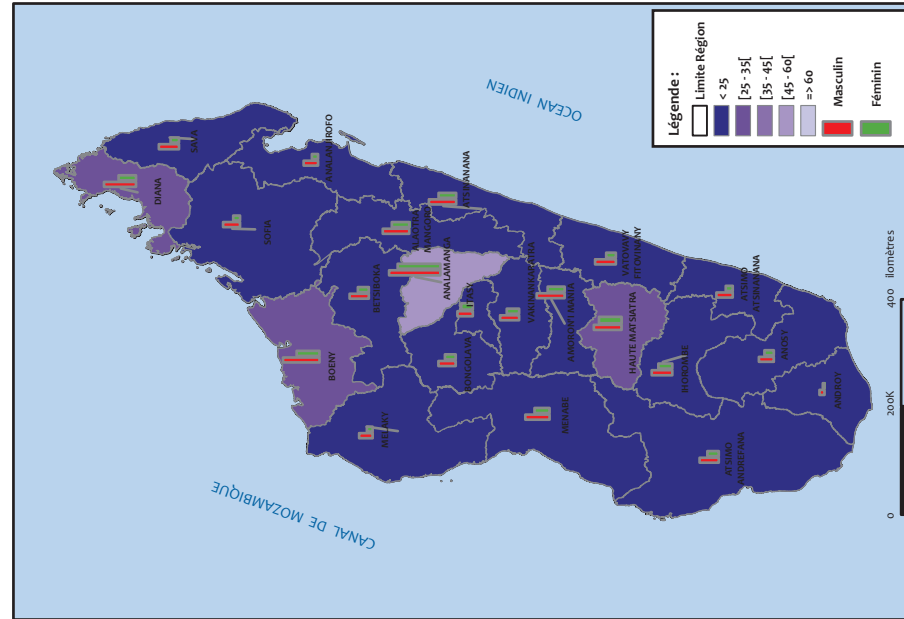
Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Niveau primaire



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Niveau secondaire ou plus



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



4.2.3. Langue parlée

Madagascar est un pays où la langue officielle de communication est le malgache. Et même s'il y a différents dialectes au niveau des 22 Régions, les individus se comprennent entre eux.

Dans l'ensemble, presque toutes les personnes âgées peuvent se communiquer en langue

malgasy soit 99,9 %. En ce qui concerne les autres langues parlées, 26,3 % sont capables de tenir une conversation en langue française dont la proportion est élevée chez les personnes âgées du 3^{ème} âge (27,5 %) que celles du 4^{ème} âge (16,9 %). Par ailleurs, la proportion est faible au niveau de la langue anglaise soit 7,3 %.

4.2.3.1. langue parlée selon la catégorie d'âge et le milieu de résidence

Le tableau 4.8 indique que le malgache est la langue la plus parlée par les personnes âgées en milieu rural ou urbain (99,9 %). Chez les citadins, On observe que pour la connaissance de la langue française, la proportion est élevée chez les citadins par rapport aux ruraux respectivement de 51,8 % et de 19,2 %. Or, pour ceux qui sont capables de se communiquer en anglais, la proportion est de 18,4 % chez les citadins contre 4,2 % chez les ruraux.

Cela serait dû au fait que, en milieu urbain, la

langue d'enseignement est parfois le français ce qui augmenterait la proportion des personnes (y compris les personnes âgées) parlant le français. Tandis que, en milieu rural, l'enseignement se fait souvent avec la langue maternelle. De plus, on supposerait que depuis des décennies, la plupart des chefs d'entreprise ou des sociétés implantées à Madagascar surtout en ville, sont des étrangers, donc les individus sont obligés de parler avec d'autres langues que la langue malgasy.

Tableau 4.8. Répartition (en%) des personnes âgées par langue parlée selon la catégorie d'âges et le milieu de résidence

Langues parlées	Urbain				Rural				Ensemble			
	PA 3e âge	PA 4e âge	Total	RM	PA 3e âge	PA 4e âge	Total	RM	PA 3e âge	PA 4e âge	Total	RM
Malagasy	99,7	99,8	99,7	81	99,9	99,9	99,9	100	99,9	99,9	99,9	96
Français	53,2	38,0	51,8	106	20,1	12,3	19,2	142	27,5	16,9	26,3	125
Anglais	19,4	8,4	18,4	129	4,5	1,8	4,2	168	7,8	2,9	7,3	145
Autre	2,8	2,0	2,7	158	0,5	0,2	0,4	200	1,0	0,6	0,9	172

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2.3.2. langue parlée selon le sexe

Les résultats du tableau 4.9 montrent que, 99,9 % des personnes âgées parlent la langue malgasy. C'est au niveau des autres langues que le malgache qu'on constate un écart significatif entre les hommes et les femmes. On note que les femmes sont moins compétentes que les hommes dans la maîtrise du français et de l'anglais (pour la langue française, 29,9 % des hommes contre 22,9 % des femmes, pour la langue anglaise 8,8 % des hommes contre 5,8 % des femmes).

Par rapport aux femmes âgées, 45,8 % des citadines peuvent se communiquer en langue française. En revanche, cette proportion est seulement 15,8 %

chez les femmes rurales. Quant aux hommes âgés, ils sont plus compétents que les femmes âgées. La proportion des hommes âgés sachant parler le français est toujours plus élevée que celle des femmes âgées, quel que soit le milieu de résidence. Dans le milieu urbain, la proportion des hommes âgés maîtrisant la langue française est de 59,3 % contre 45,8 % pour les femmes âgées. Dans le milieu rural ces proportions sont respectivement de 22,5 % et de 15,8 %. Cette différence significative entre hommes et femmes est le fruit du privilège donné aux hommes contrairement aux femmes en matière de scolarisation.

Tableau 4.9. Répartition (en%) des personnes âgées par sexe et par milieu de résidence selon la langue parlée

Langues parlées	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM	Masculin	Féminin	Total	RM
Malagasy	99,5	99,9	99,7	81	99,9	99,9	99,9	100	99,8	99,9	99,9	96
Français	59,3	45,8	51,8	106	22,5	15,8	19,2	142	29,9	22,9	26,3	125
Anglais	23,1	14,6	18,4	129	5,3	3,1	4,2	168	8,8	5,8	7,3	145
Autre	3,7	1,9	2,7	158	0,6	0,3	0,4	200	1,2	0,7	0,9	172

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2.3.3. langue parlée selon la Région de résidence

Le tableau 4.10 montre la répartition des personnes âgées par Région selon la langue parlée. Comme le malgache est la langue officielle de communication à Madagascar, il est évident que 99,9 % des Régions parlent cette langue. En outre, on note que les personnes âgées vivant dans la Province

d'Antananarivo sont relativement plus nombreuses à pratiquer la langue française (soit 56,5 % pour la Région Analamanga, 33,1 % pour la Région Vakinankaratra et 29,0 % pour la Région Bongolava) comparées à celles vivant dans le Sud (3,7 % pour la Région Androy, 10,6 % pour la Région Menabe).



Tableau 4.10. Répartition (en%) des personnes âgées par langue parlée et par sexe selon la Région de résidence

Région		Malagasy	Français	Anglais	Autre
Analamanga	Total region	99,8	56,5	20,2	2,6
	RM	99,9	114,9	134,3	170,2
Vakinankaratra	Total region	99,9	33,1	6,6	0,5
	RM	99,9	133,9	174	178,1
Itasy	Total region	99,9	12,7	2,6	0,3
	RM	100	142,3	150,1	202,5
Bongolava	Total region	100	29	6,4	0,3
	RM	100	127,2	158,8	237,3
Haute matsiatra	Total region	100	26,6	7,2	0,6
	RM	100	129,7	155,7	194,2
Amaron i mania	Total region	99,9	23,3	5,6	0,3
	RM	100	147,5	184,1	217,9
Vatovavy fitovinany	Total region	99,9	12,3	2,6	0,3
	RM	100	204,4	238,4	271,1
Ihorombe	Total region	100	24,7	8,3	0,3
	RM	100	121,8	143,8	658,1
Atsimo atsinanana	Total region	99,9	8,8	1,7	0,2
	RM	100	213,7	274,1	165,8
Atsinanana	Total region	99,8	38,4	10,7	1,7
	RM	99,8	134,7	165,2	170,1
Analanjirifo	Total region	99,9	9,8	1,5	0,3
	RM	99,9	209	274,4	183,7
Alaotra mangoro	Total region	100	27,8	6,4	0,4
	RM	100	131,4	171,9	224,1
Boeny	Total region	99,7	21,3	4,4	1,6
	RM	99,5	159,7	239,4	180,1
Sofia	Total region	100	9,5	1,7	0,2
	RM	100	212,9	294,4	310,7
Betsiboka	Total region	100	13,7	2,8	0,3
	RM	100	156,4	214,8	182,3
Melaky	Total region	100	6,9	1,1	0,2
	RM	100	234,3	256,6	255
Atsimo andrefana	Total region	99,9	11,8	2,8	0,5
	RM	99,9	163,1	221,1	201,1
Androy	Total region	99,9	3,7	0,9	0,1
	RM	100	213,8	244	252
Anosy	Total region	99,9	12,5	2,8	0,3
	RM	99,9	152,2	223,5	191,5
Menabe	Total region	99,9	10,6	2	0,3
	RM	99,9	174,8	256,3	226,9
Diana	Total region	99,5	29,4	7,8	2,4
	RM	99,2	155,8	225,7	259,1
Sava	Total region	99,9	14	2,2	0,3
	RM	99,9	216	270,1	266,5

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

CHAPITRE 5 : SITUATION ECONOMIQUE DES PERSONNES AGEES

Ce chapitre analyse la situation économique des personnes âgées selon les différentes caractéristiques sociodémographiques. Pour cela,

dans chaque section, il est indispensable de définir les indicateurs à analyser.

5.1. STATUT D'OCCUPATION DES PERSONNES ÂGÉES

La présente section apporte au lecteur les informations concernant l'occupation des personnes âgées. Des indicateurs sont à analyser afin d'apprécier l'état des lieux de la situation des personnes âgées qui sont

occupées. A savoir, la proportion des personnes âgées occupées, la proportion par rapport à l'activité exercée, le ratio, ainsi que la sécurité sociale.

5.1.1. Statut d'occupation par Région et milieu de résidence

La suite du document consiste à examiner la structure de la population des personnes âgées ayant ou non des activités d'occupation. L'analyse est faite en fonction de Province, Région, milieu de résidence et âges. Le tableau 5.1 donne la proportion, le rapport de masculinité des personnes âgées occupées par Province et Région, résidant en milieu urbain ou en milieu rural.

Tout d'abord, 60,7 % des personnes de 60 ans ou plus ont déclaré être occupées par une activité. Les données par province montrent que la proportion de ce sous-groupe de population encore en activité

varie de 55,4 % (Antananarivo) à 65,9 % (Toliara). Cette proportion est relativement élevée en milieu rural (68,9 %) comparée à celle du milieu urbain (31,5 %). Cette situation peut se traduire par le fait que dans la société malgache, les âgés qui exercent encore des activités malgré leur âge avancé vivent principalement en milieu rural. Toutefois, dans le milieu urbain cette proportion est plus faible car les activités exercées par les personnes âgées leur permettent de partir en retraite après 60 ou 65 ans, contrairement en milieu rural, d'où la plupart des âgés sont des indépendants.



Tableau 5.1. Proportion (en%) de la population des PA par situation dans l'activité et par milieu de Résidence selon la Région et la Province

Province/ Région		Ensemble				Urbain				Rural			
		Active		Inactive		Active		Inactive		Active		Inactive	
		RM	Prop	RM	Prop	RM	Prop	RM	Prop	RM	Prop	RM	Prop
Antananarivo	Ensemble	119	55,4	68	44,6	108	28,6	71	71,4	121	65,9	66	34,1
	Analamanga	118	39,5	71	60,5	104	22,6	70	77,4	122	49,6	71	50,4
	Vakinankaratra	112	73,6	67	26,4	102	39,4	77	60,6	113	81	60	19
	Itasy	128	74,3	56	25,7	127	54,9	70	45,1	128	78,6	50	21,4
	Bongolava	143	77,6	48	22,4	137	52,3	65	47,7	143	79,9	45	20,1
Fianarantsoa	Ensemble	127	63,6	55	36,4	104	35	66	65	130	68,9	51	31,1
	Haute matsiatra	119	60,4	59	39,6	102	27,7	69	72,3	121	68,6	53	31,4
	Amoron i mania	97	71,6	61	28,4	97	50,1	70	49,9	97	75,1	58	24,9
	Vatovavy fitovinany	145	63,4	52	36,6	110	38,9	62	61,1	149	67,3	49	32,7
	Ihorombe	155	70,7	57	29,3	123	35,9	72	64,1	158	75,3	52	24,7
	Atsimo atsinanana	171	57,6	47	42,4	111	30	57	70	176	61,3	44	38,7
Toamasina	Ensemble	130	61,5	55	38,5	113	32,4	71	67,6	132	69,1	48	30,9
	Atsinanana	124	56,4	67	43,6	105	20,9	77	79,1	127	71,4	57	28,6
	Analanjirifo	129	63,5	48	36,5	106	47,5	57	52,5	133	66,4	46	33,6
	Alaotra mangoro	137	65,2	48	34,8	130	41,9	69	58,1	137	69,5	42	30,5
Mahajanga	Ensemble	133	63,4	63	36,6	123	34,4	74	65,6	135	71,4	57	28,6
	Boeny	143	53,9	72	46,1	124	29,2	80	70,8	149	70,8	60	29,2
	Sofia	125	67,3	58	32,7	115	38,7	66	61,3	126	71,2	56	28,8
	Betsiboka	139	69,5	49	30,5	126	53,1	51	46,9	141	72,2	48	27,8
	Melaky	145	69,1	63	30,9	141	45,9	65	54,1	146	72,7	62	27,3
Toliara	Ensemble	147	65,9	53	34,1	124	35,8	70	64,2	149	71,5	47	28,5
	Atsimo andrefana	158	64,3	54	35,7	135	31,9	71	68,1	161	71,1	47	28,9
	Androy	125	71,4	45	28,6	114	58,1	68	41,9	126	72,5	42	27,5
	Anosy	136	66	54	34	91	29,4	71	70,6	142	74,2	45	25,8
	Menabe	178	61,3	59	38,7	150	38,5	69	61,5	183	67,2	54	32,8
Antsiranana	Ensemble	120	61,6	61	38,4	112	30,5	70	69,5	121	71,4	55	28,6
	Diana	130	49,8	69	50,2	106	24,9	72	75,1	135	62,7	65	37,3
	Sava	115	70,7	52	29,3	118	39,8	66	60,2	114	76,6	46	23,4
MADAGASCAR		128	60,7	61	39,3	112	31,5	71	68,5	130	68,9	55	31,1

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Les résultats du RGPH 2018 ont néanmoins montré que les données par province dissimulent des disparités Régionales. A titre d'exemple, parmi les 22 Régions de Madagascar, la proportion des personnes âgées occupées est élevée dans les Régions de Bongolava (77,6 %), Itasy (74,3 %) et Vakinankaratra (73,6 %). Toutefois, il est de l'ordre de 39,5 % pour la Région Analamanga, et 49,8 % pour Diana. Il se peut que dans ces 2 Régions, la majorité des aînés ont exercé des activités salariales avant d'atteindre l'âge de la retraite, donc à partir

d'un certains âges (60 ou 65 ans) ils bénéficient de leur retraite. Mais, ce cas nécessite également une étude spécifique.

La même illustration est à signaler pour les régions Amoron'i Mania et Haute Matsiatra dans la mesure où, ces Régions sont limitrophes et se trouvent dans la même province de Fianarantsoa. Et pourtant, sur la proportion des personnes âgées occupées, un écart de 11 points en faveur d'Amoron'i Mania est observé.



Pour le cas de la province d'Antsiranana, la proportion des personnes âgées occupées est de 49,8 % pour Diana et 70,7 % pour Sava, soit un écart de 20 points.

En ce qui concerne l'analyse en fonction du genre, l'indicateur utilisé est le rapport de masculinité (RM). Au niveau national, le rapport de masculinité des personnes âgées actives est de 128. Autrement dit, il y a plus d'hommes que de femmes âgées occupées.

A l'instar des données du RGPH2018, un excédent plus accentué d'hommes âgés occupés a été observé dans des Régions à majorité côtière tandis que dans les Régions des hauts plateaux, l'éventuel excédent d'hommes occupés n'est pas très important. Le tableau 5.1 montre qu'en haut du classement du rapport de masculinité, on peut citer les Régions Menabe (178), Atsimo Atsinanana (171), Atsimo Andrefana (158), Ihorombe, Boeny. Et de l'autre extrémité, on trouve Analamanga (118), Haute

Matsiatra (119), Sava (115), Vakinankaratra (112).

Les disparités Régionales sont plus poussées quand l'analyse s'intéresse au milieu de résidence. En général, l'excédent en hommes âgés occupés est plus intense en milieu rural comparé à celui du milieu urbain. En milieu rural, on compte 130 hommes âgés occupés pour 100 femmes âgées occupées. Le rapport de masculinité est 112 pour le milieu urbain. C'est-à-dire que les hommes âgés du milieu rural sont relativement plus nombreux à rester occupés comparés aux hommes âgés du milieu urbain. Toutefois, pour quelques Régions, le rapport de masculinité en milieu urbain est supérieur à celui du milieu rural. Il s'agit des Régions Atsinanana, Amoron'i Mania, Boeny, Itasy et Sava.

En ce qui concerne le rapport de masculinité en milieu rural, on retrouve la même classification des Régions observée précédemment au niveau national.



Tableau 5.2. Effectifs et composition de la population des PA par situation dans l'activité et par Milieu de Résidence selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Total						Urbain						Rural					
	Active			Inactive			Active			Inactive			Active			Inactive		
	Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM
60-64 ans	316 534	68,2	128	147 630	31,8	60	63 947	38,1	117	39 393	20 837	75	61,9	277 141	130	83 683	51	23,2
65-69 ans	176 989	63,7	128	101 047	36,3	64	43 856	32,2	110	20 837	9 796	77	67,8	156 152	131	57 191	56	26,8
70-74 ans	100 602	57,2	126	75 146	42,8	59	27 286	26,4	107	9 796	4 530	70	73,6	90 806	128	47 860	54	34,5
75-79 ans	49 716	50,7	133	48 302	49,3	61	16 615	21,4	104	3 967	1 040	64	78,6	45 186	137	31 687	60	41,2
80 ans et plus	51 723	40,1	125	77 287	59,9	59	19 061	17,2	98	3 967	1 040	52	82,8	47 756	127	58 226	61	54,9
TOTAL	695 564	60,7	128	449 412	39,3	61	170 765	31,5	112	78 523	4 530	71	68,5	617 041	130	278 647	55	31,1
3 ^{ème} âge	643 841	63,4	128	372 125	36,6	61	151 704	33	113	74 556	1 040	73	67	569 285	130	220 421	54	27,9
4 ^{ème} âge	51 723	40,1	125	77 287	59,9	59	19 061	17,2	98	3 967	1 040	52	82,8	47 756	127	58 226	61	54,9
ENSEMBLE	695 564	60,7	128	449 412	39,3	61	170 765	31,5	112	78 523	4 530	71	68,5	617 041	130	278 647	55	31,1

Source : MDG - INSTAT - RGP42018

L'analyse des données du RGPH 2018 montre que, quel que soit le milieu de résidence, la proportion des personnes âgées restant toujours en activité diminue avec l'âge. En effet, la proportion des personnes âgées occupées varie de 68,2 % (groupe d'âges de 60-64 ans) à 40,1 % (80 ans et plus). En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 76,8 % et 45,1 %. En milieu urbain, elles sont respectivement de 38,1 % et 17,2 %. Par conséquent, on peut dire que la proportion des

personnes âgées occupées est en faveur des ruraux car ils sont relativement plus nombreux comparés aux citadins. Cette situation est valable pour tous les groupes d'âges.

Afin de mieux apprécier cette analyse, le tableau 5.2 montre que la proportion des individus du troisième âge encore occupés (63,4 %) est largement supérieure à celle des individus du quatrième âge (40,1 %).

5.2. RATIO DES PERSONNES ÂGÉES OCCUPÉES

Ce ratio indique que sur l'ensemble de la population active (tous les âges confondus), quel est le pourcentage des personnes âgées occupées. Il est indispensable d'analyser ce ratio car d'un côté, il permet de savoir la proportion de ces personnes âgées encore actives par rapport à la population active, de l'autre côté, il constitue un indicateur

qui permet aux décideurs d'améliorer la politique sectorielle en matière du marché du travail.

Les résultats du RGPH 2018 relayés dans le tableau 5.3 permettent de fournir des analyses selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 5.3. Ratio des personnes âgées occupées par milieu de résidence selon le groupe d'âge et le sexe

Catégorie d'âge/ Sexe		Milieu de résidence		
		Urbain	Rural	Total
3 ^{ème} âge	Masculin	3,4	6,0	5,5
	Féminin	4,0	5,6	5,3
	Ensemble	3,7	5,8	5,4
4 ^{ème} âge	Masculin	0,2	0,5	0,4
	Féminin	0,2	0,5	0,4
	Ensemble	0,2	0,5	0,4
Ensemble	Masculin	3,6	6,5	6,0
	Féminin	4,2	6,0	5,7
	Ensemble	3,9	6,3	5,9

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Dans l'ensemble, 5,9 individus âgés de 60 ans et plus sur 100 individus (moins de 60 ans) actifs exercent encore des activités économiques malgré leur âge avancé.

Ainsi, il est constaté que le ratio d'occupation des personnes âgées diminue avec l'âge. Il est de 5,4 % pour les individus du troisième âge et 0,4 % pour ceux du quatrième âge. De manière générale, le ratio des hommes occupés (6,0 %) est supérieur à celui

des femmes occupées (5,7 %). Il est également observé que le ratio des personnes âgées occupées en milieu rural (6,3 %) est plus élevé que celui du milieu urbain (3,9 %).

Donc, on peut dire que comparés aux femmes, les hommes âgés sont relativement plus nombreux à exercer des activités malgré leur âge avancé. Cette situation est d'autant confortée quand l'individu habite dans le milieu rural.



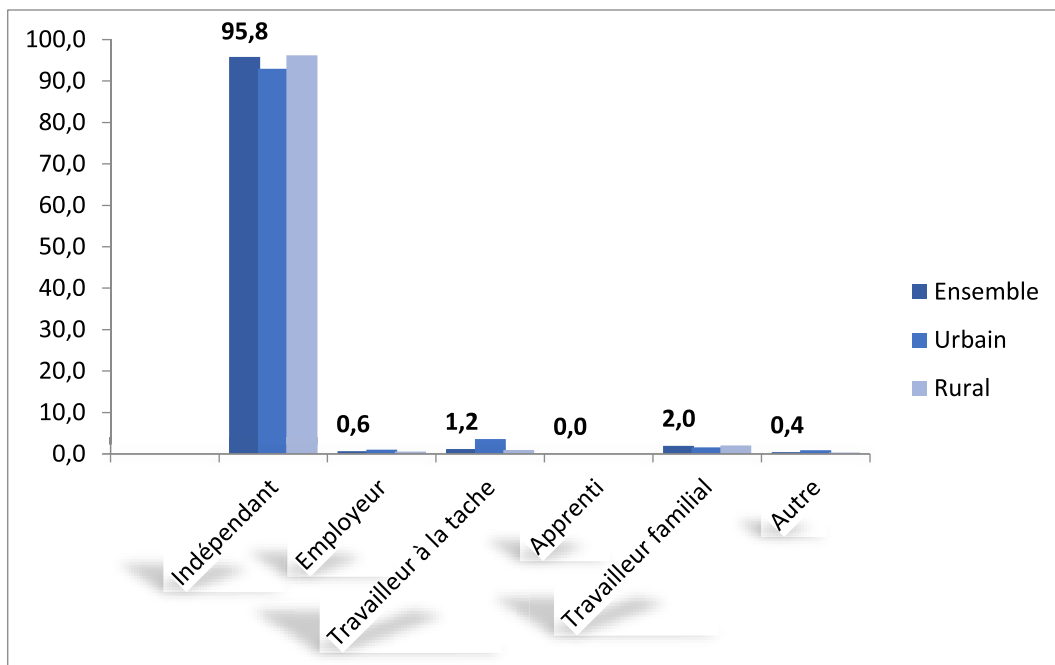
5.3. STATUT DANS L'ACTIVITÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES

5.3.1. Statut dans l'activité

Pour mieux survivre, les individus continuent à travailler après 60 ans. Cette section porte sur le statut dans l'activité des personnes âgées encore occupées. Il regroupe l'indépendant, l'employeur, le travailleur à la tâche, le travailleur familial, etc. Il est à noter que, en ce qui concerne les personnes âgées en retraite mais qui exercent encore des activités, on leur considère comme des retraités et non des salariés.

A titre de rappel, 60,7 % des personnes âgées sont encore actives occupées. Parmi eux, on enregistre 95,8 % qui sont des indépendants, 2,0 % comme travailleur familial et 1,2 % travailleur à la tâche. Il est à noter que la majorité des malgaches (80 %) sont des agriculteurs et des éleveurs. Or ce type d'activité est classé dans l'indépendant, donc il est évident que ce taux est encore élevé chez les personnes âgées.

Graphique 5.1. Répartition de la population des PA actives occupées par statut dans l'activité selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

D'après les résultats du graphique 5.1 et du tableau A.5 en annexe, on enregistre que, chez les ruraux, la proportion des travailleurs indépendants est très élevée soit 96,2 % contre 93,0 % chez les citadins. Il est à noter que, ce statut d'activité regroupe les éleveurs et agriculteurs qui sont dans la majorité en milieu rural.

Pour les autres activités, le travailleur à la tâche et le travailleur familial occupent également les

activités des personnes âgées respectivement de 1,2 % et 2,0 %. Mais le travailleur à la tâche reste encore élevé en milieu urbain 3,6 % contre 0,9 % en milieu rural. Toutefois, le travailleur familial reste dominé en milieu rural soit 2,0 % contre 1,5 % en milieu urbain.

Tableau 5.4. Effectifs et composition de la population des PA inactives par le statut actuel selon la Région et la Province

Province/Région	Situation dans l'activité												Total		
	Ménagère			Retraité			Incapacité à travailler			Autre			Eff	RM	Prop
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop			
Ensemble	35 266	3	21,1	93 264	129	55,9	32 958	58	19,8	5 363	60	3,2	166 851	68	100
Analamanga	25 148	3	20,5	78 220	124	63,7	16 382	55	13,3	3 044	52	2,5	122 794	71	100
Vakinankaratra	5 792	2	20,9	10 641	164	38,4	9 943	62	35,8	1 371	67	4,9	27 747	67	100
Itasy	2 898	3	25,8	3 202	161	28,5	4 571	62	40,6	582	74	5,2	11 253	56	100
Bongolava	1 428	3	28,2	1 201	132	23,7	2 062	57	40,8	366	77	7,2	5 057	48	100
Ensemble	19 359	6	25,3	21 882	152	28,6	28 239	55	36,9	7 026	69	9,2	76 506	55	100
Haute Matsiatra	6 598	4	24,1	9 477	135	34,6	9 457	61	34,6	1 839	85	6,7	27 371	59	100
Aoron i mania	1 986	4	15,8	4 241	145	33,8	5 639	50	44,9	699	68	5,6	12 565	61	100
Vatovavy fitovinany	5 248	7	28,8	4 557	170	25	6 673	52	36,6	1 749	66	9,6	18 227	52	100
Ihorombe	939	5	24,2	1 077	183	27,8	1 455	53	37,5	408	63	10,5	3 879	57	100
Atsimo atsinanana	4 588	8	31,7	2 530	189	17,5	5 015	51	34,7	2 331	62	16,1	14 464	47	100
Ensemble	18 709	5	27,9	22 249	162	33,2	20 468	50	30,6	5 540	79	8,3	66 966	55	100
Atsinana	6 325	5	23,2	12 725	158	46,7	6 193	49	22,7	1 983	72	7,3	27 226	67	100
Analanjirifo	5 795	8	29,1	3 395	162	17	8 324	51	41,7	2 433	90	12,2	19 947	48	100
Alaotra mangoro	6 589	2	33,3	6 129	170	31	5 951	51	30,1	1 124	69	5,7	19 793	48	100
Ensemble	12 081	10	25,7	14 733	176	31,4	14 486	51	30,9	5 625	94	12	46 925	63	100
Boeny	4 333	4	23	9 186	180	48,8	4 389	49	23,3	918	66	4,9	18 826	72	100
Sofia	5 629	15	27,3	4 148	160	20,1	7 169	52	34,8	3 648	100	17,7	20 594	58	100
Beisiboka	1 222	5	30,2	847	205	21	1 603	51	39,7	369	72	9,1	4 041	49	100
Melaky	897	11	25,9	552	205	15,9	1 325	58	38,3	690	128	19,9	3 464	63	100
Ensemble	15 328	4	28	15 053	164	27,5	19 023	54	34,8	5 289	76	9,7	54 693	53	100
Atsimo andrefana	6 743	3	28,5	7 311	173	30,9	7 925	53	33,5	1 664	72	7	23 643	54	100
Androy	3 375	6	30,8	1 429	163	13,1	4 845	55	44,3	1 300	87	11,9	10 949	45	100
Anosy	2 753	4	25,8	3 791	137	35,6	2 913	51	27,3	1 201	63	11,3	10 658	54	100
Menabe	2 457	5	26	2 522	189	26,7	3 340	58	35,4	1 124	84	11,9	9 443	59	100
Ensemble	9 076	9	24,2	13 368	169	35,7	12 159	47	32,4	2 868	69	7,7	37 471	61	100
Diana	5 049	7	23,7	9 688	173	45,4	4 881	45	22,9	1 698	67	8	21 316	69	100
Sava	4 027	11	24,9	3 680	159	22,8	7 278	48	45,1	1 170	71	7,2	16 155	52	100
MADAGASCAR	109 819	5	24,4	180 549	144	40,2	127 333	54	28,3	31 711	74	7,1	449 412	61	100



En ce qui concerne les personnes âgées inactives, elles représentent 39,3 % des personnes âgées, dont 24,4 % sont des ménagères, 40,2 % sont des retraités et 28,3 % sont dans l'incapacité à travailler.

Le tableau 5.4 indique que, la majorité des retraités sont issus des Régions d'Analamanga (63,7 %), Atsinanana (46,7 %) et Boeny (48,8 %). Les proportions les moins importantes sont constatées au niveau des régions Androy 13,1 % et Melaky 15,9 %. Par ailleurs, les personnes âgées incapables de travailler représentent 44,9 % dans la Région d'Amoron'i Mania, 45,1 % à Sava et 44,3 % Androy contre 13,3 % et 22,9 % dans les Régions d'Analamanga et Diana.

Le tableau 5.5 indique que 372 125 sont des personnes âgées inactives du troisième âge dont 27,2 % sont des ménagères, 43,6 % des retraités et 22,5 % des individus dans l'incapacité à travailler. Pour le cas du quatrième âge l'effectif est de 77 287

dont 11,1 % sont des ménagères, 23,8 % des retraités et 56,3 % des inaptes. Pour la tranche d'âge de 60-64 ans, 33,3 % sont des ménagères, 46,7 % des retraités et 13,4 % sont dans l'incapacité à travailler. Enfin, pour la classe d'âge 95 ans et plus, 16,4 % sont des ménagères, 12,0 % des retraités et 53,9 % des inaptes. On constate que plus l'âge augmente plus la proportion des personnes dans l'incapacité à travailler s'élève. Cette proportion passe alors de 13,4 % (60-64 ans) à 65,6 % (90-94 ans).

Concernant le rapport de masculinité, on constate que, les ménagères et les inaptes sont majoritairement des femmes âgées respectivement (5 hommes ménagères pour 100 femmes, et 54 hommes inaptes pour 100 femmes) par contre, pour les retraités, on dénombre 144 hommes pour 100 femmes.

Tableau 5.5. Effectif et composition de la population des PA inactives par le statut actuel selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Situation dans l'activité												Total		
	Ménagère			Retraité			Incapacité à travailler			Autre					
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
60-64 ans	49 112	4	33,3	68 961	154	46,7	19 779	56	13,4	9 778	91	6,6	147 630	60	100
65-69 ans	28 266	4	28	48 034	156	47,5	18 391	53	18,2	6 356	80	6,3	101 047	64	100
70-74 ans	15 724	5	20,9	28 310	141	37,7	25 695	50	34,2	5 417	62	7,2	75 146	59	100
75-79 ans	8 122	6	16,8	16 844	134	34,9	19 924	53	41,2	3 412	65	7,1	48 302	61	100
80-84 ans	4 632	9	11,4	10 884	109	26,9	21 959	54	54,2	3 006	55	7,4	40 481	58	100
85-89 ans	1 577	11	8,9	4 591	101	26	10 230	61	57,9	1 259	58	7,1	17 657	63	100
90-94 ans	702	12	7,9	1 687	92	19	5 815	54	65,6	658	52	7,4	8 862	55	100
95 ans et plus	1 684	33	16,4	1 238	89	12	5 540	51	53,9	1 825	88	17,7	10 287	57	100
Total	109 819	5	24,4	180 549	144	40,2	127 333	54	28,3	31 711	74	7,1	449 412	61	100
PA 3 ^{ème} âge	101 224	4	27,2	162 149	150	43,6	83 789	53	22,5	24 963	77	6,7	372 125	61	100
PA 4 ^{ème} âge	8 595	13	11,1	18 400	104	23,8	43 544	56	56,3	6 748	63	8,7	77 287	59	100
ENSEMBLE	109 819	5	24,4	180 549	144	40,2	127 333	54	28,3	31 711	74	7,1	449 412	61	100

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



5.3.2. Protection sociale des personnes âgées

Selon la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement qui avait eu lieu à Madrid du 8 au 12 avril 2002, à laquelle Madagascar a participé, il a été mis en exergue un plan d'action dans lequel des orientations prioritaires ont été adoptées. Ces dispositions concernent les personnes âgées et le développement notamment, la promotion de leurs santés et de leurs biens êtres.

Ainsi, l'Etat Malagasy met en toute évidence dans son programme que : toute Personne âgée jouit pleinement de tous les droits et privilèges définis dans le cadre de la loi comme les Personnes âgées peuvent bénéficier à leur demande d'une assistance Judiciaire ; elles bénéficient d'un accès prioritaire aux services des soins et aux médicaments, cela à titre gratuit ou à prix réduit auprès dans tout établissement sanitaire public ; pour les soins des Personnes âgées, les établissements privés sont tenus par les termes des conventions conclues avec l'Etat ou les Collectivités territoriales.

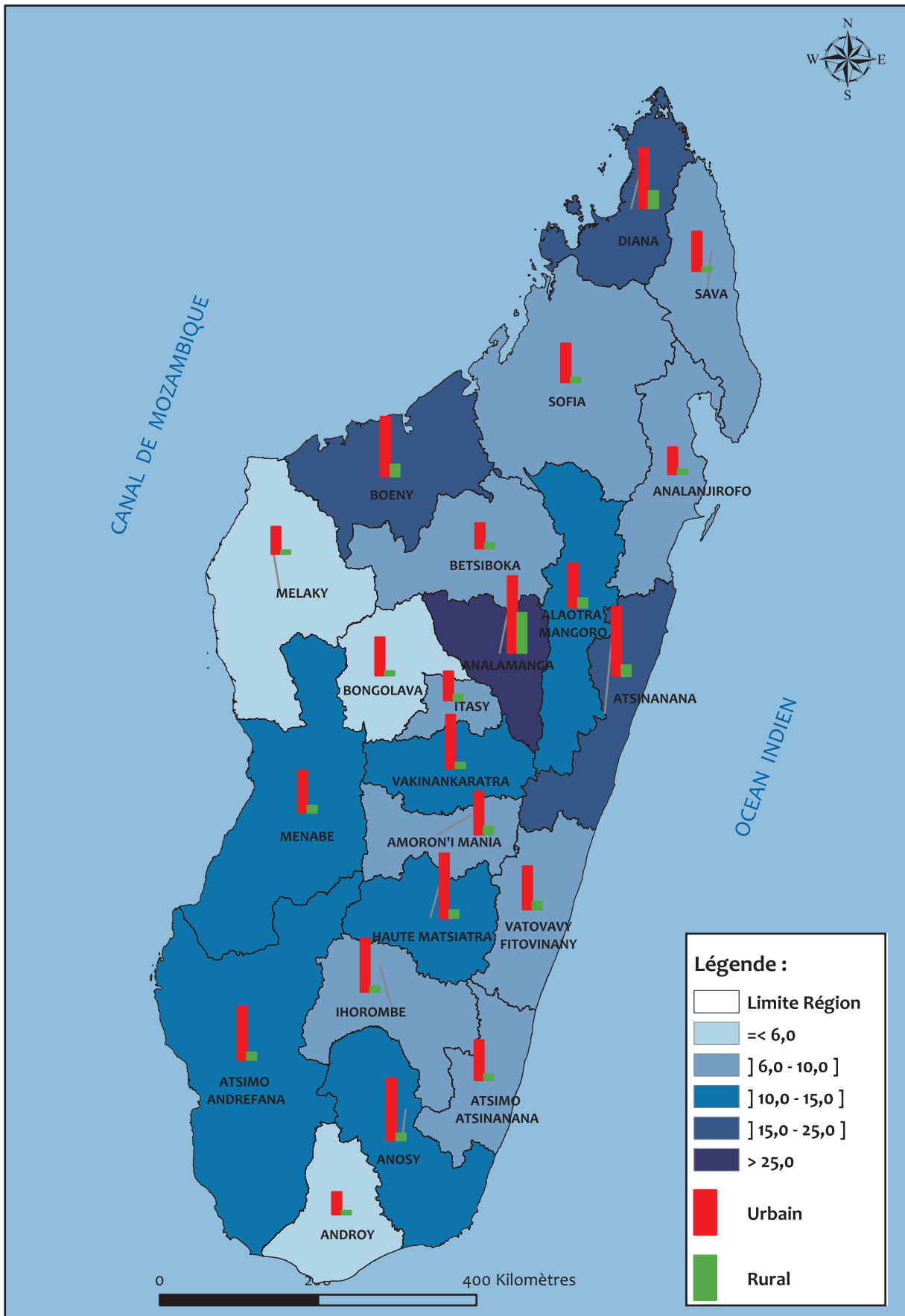
Malgré les dispositifs mis en place par le gouvernement, la prise en charge des personnes âgées à Madagascar reste encore problématique

car d'après les données du RGPH-3, 16,6 % d'entre eux ont bénéficié de la protection sociale dont, 0,4 % ont bénéficié de la protection sociale liée à la santé, 0,3 % liée à la retraite et 15,9 % liée à la santé et à la retraite en même temps. Il est à noter que, dans notre étude, la protection sociale des personnes âgées se manifeste par leur adhésion à un organisme chargé de la protection soit par la prise en charge de leur santé, leur retraite ou les deux à la fois.

La carte 5.1 et le tableau A.6 (en annexe) indiquent que, la proportion des personnes âgées qui ont bénéficié de la protection sociale en termes de santé varie entre 0,2 % et 0,6 %. Dans la Région de Sava cette proportion dépasse la moyenne soit une proportion de 2,8 %. Pour la retraite, il n'y a pas une différence significative entre les différentes Régions car la proportion se situe entre 0,2 % et 0,8 %. Tandis que, pour les personnes âgées ayant bénéficié de la protection sociale liée à la santé et de la pension de retraite à la fois, la proportion représente 38,8 % dans la Région Analamanga contre 10,2 % dans la Région Vakinankaratra.



Carte 5.1. Proportion des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par Région selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Il est également constaté que, les personnes âgées membres d'un organisme chargé de la protection sociale diffèrent d'un milieu à l'autre. Les personnes âgées membres d'un organisme destiné à la fois à la santé et à la retraite est de 42,1 % en milieu urbain contre 8,6 % en milieu rural. Concernant la protection sociale destinée à la santé ou à la retraite, l'écart de proportion entre le milieu urbain et le milieu rural demeure insignifiant (pour la santé 0,2 % en milieu urbain et 0,5 % en milieu rural, pour la retraite 0,3 % pour les deux milieux).

Cette faible proportion pour la protection sociale au sein des personnes âgées pourrait s'expliquer par le fait que, la majorité des personnes âgées notamment ceux qui sont encore actives occupées (60,7 % des individus de 60 ans ou plus cf. tableau 5.1) ont un statut de travailleur indépendant (95,8 % cf. tableau 5.4), donc, l'adhésion à un organisme de protection sociale dépend largement de leur volonté, or, pour les agriculteurs ou éleveurs (plus de 80 % des malgaches sont des éleveurs et agriculteurs), il est difficile de verser la cotisation sociale mensuelle ou annuelle.

Tableau 5.6. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par type de protection selon le milieu de résidence et le sexe

Type de sécurité sociale	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	RM	Total	Masculin	Féminin	RM	Total	Masculin	Féminin	RM	Total
Santé	0,3	0,2	154	0,2	0,5	0,4	131	0,5	0,5	0,4	134	0,4
Retraite	0,4	0,2	195	0,3	0,4	0,2	215	0,3	0,4	0,2	210	0,3
Santé et retraite	54,1	32,2	137	42,1	10,5	6,7	156	8,6	19,2	12,7	145	15,9
ENSEMBLE	54,8	32,6	138	42,6	11,4	7,3	156	9,4	20,1	13,3	145	16,6

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Les données du tableau 5.6 montrent que, dans l'ensemble, pour 145 hommes âgés ayant bénéficié de la protection, il n'y a que 100 femmes âgées. Quels que soient le milieu et le type de protection sociale, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes. A titre d'illustration, pour les aînés qui ont bénéficié de la retraite, le rapport de masculinité est de l'ordre de 210. A ce propos, on peut avancer une hypothèse que, dans le marché du travail, les salariés (publics ou privés) soient

les plus concernés par la prise en charge de la retraite ou de la santé que les indépendants. Or, d'après les données du RGPH-3 (thème 03 activité économique) la proportion des hommes salariés (privés ou publics) est largement supérieure à celle des femmes salariées, à cet effet, on suppose que cette structure ne change pas jusqu'au moment de la retraite, il est évident que les hommes âgés sont plus nombreux à jouir la retraite que les femmes âgées.



Tableau 5.7. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par type de protection sociale selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Total		
	Santé	Retraite	Santé et retraite	Santé	Retraite	Santé et retraite	Santé	Retraite	Santé et retraite
60-64 ans	0,3	0,4	39,8	0,5	0,3	7,9	0,5	0,3	15,0
65-69 ans	0,3	0,3	44,2	0,5	0,3	9,3	0,4	0,3	17,4
70-74 ans	0,1	0,3	44,1	0,4	0,3	8,7	0,4	0,3	16,2
75-79 ans	0,2	0,2	44,8	0,4	0,3	9,7	0,3	0,3	17,3
80-84 ans	0,1	0,2	42,6	0,3	0,2	9,3	0,3	0,2	15,8
85-89 ans	0,1	0,1	42,2	0,3	0,2	10,1	0,2	0,2	16,6
90-94 ans	0,1	0,1	35,8	0,2	0,2	8,6	0,2	0,1	13,0
95 ans et plus	0,2	0,1	22,1	0,8	0,2	5,0	0,7	0,2	6,6
Total	0,2	0,3	42,1	0,5	0,3	8,6	0,4	0,3	15,9
PA 3 ^{ème} âge	0,3	0,3	42,2	0,5	0,3	8,6	0,4	0,3	16,1
PA 4 ^{ème} âge	0,1	0,1	40,3	0,4	0,2	8,7	0,3	0,2	14,3
ENSEMBLE	0,2	0,3	42,1	0,5	0,3	8,6	0,4	0,3	15,9

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Si on analyse la protection sociale en fonction de l'âge, on constate que 16,1 % des personnes du troisième âge ont bénéficié de la protection sociale destinée à la santé et à la retraite. Cette proportion est de l'ordre de 14,3 % chez celles du quatrième âge.

On note également que, la proportion est élevée chez les 65-69 ans (17,4 %). Par contre, elle ne constitue que 6,6 % chez les 95 ans et plus.

Les données du tableau 5.7 mettent en exergue la disparité entre le milieu urbain et le milieu rural, car à titre d'illustration, les personnes âgées du troisième âge vivant en milieu urbain qui ont bénéficiées de la sécurité sociale s'élèvent à 42,2 % toutefois, cette proportion reste faible chez celles du quatrième âge vivant en milieu rural (8,6 %).



CHAPITRE 6 : CONDITIONS DE VIE ET FACTEURS DE VULNERABILITE DES PERSONNES AGEES

Les conditions de vulnérabilité des personnes âgées sont abordées dans ce chapitre, à savoir la situation de handicap et le statut de chef de ménage. Pour

cela, dans chaque section, il est indispensable de définir les indicateurs à analyser.

6.1. LE HANDICAP ET LES PERSONNES ÂGÉES

Cette section présente l'état des lieux de la situation des personnes âgées vivant avec handicap. Il s'agit d'analyser le volume et le poids démographique de ce groupe d'individus. Ainsi, force est de définir les

indicateurs en fonction des variables caractéristiques comme le type et la cause du handicap, la proportion des chefs de ménage vivant avec handicap.

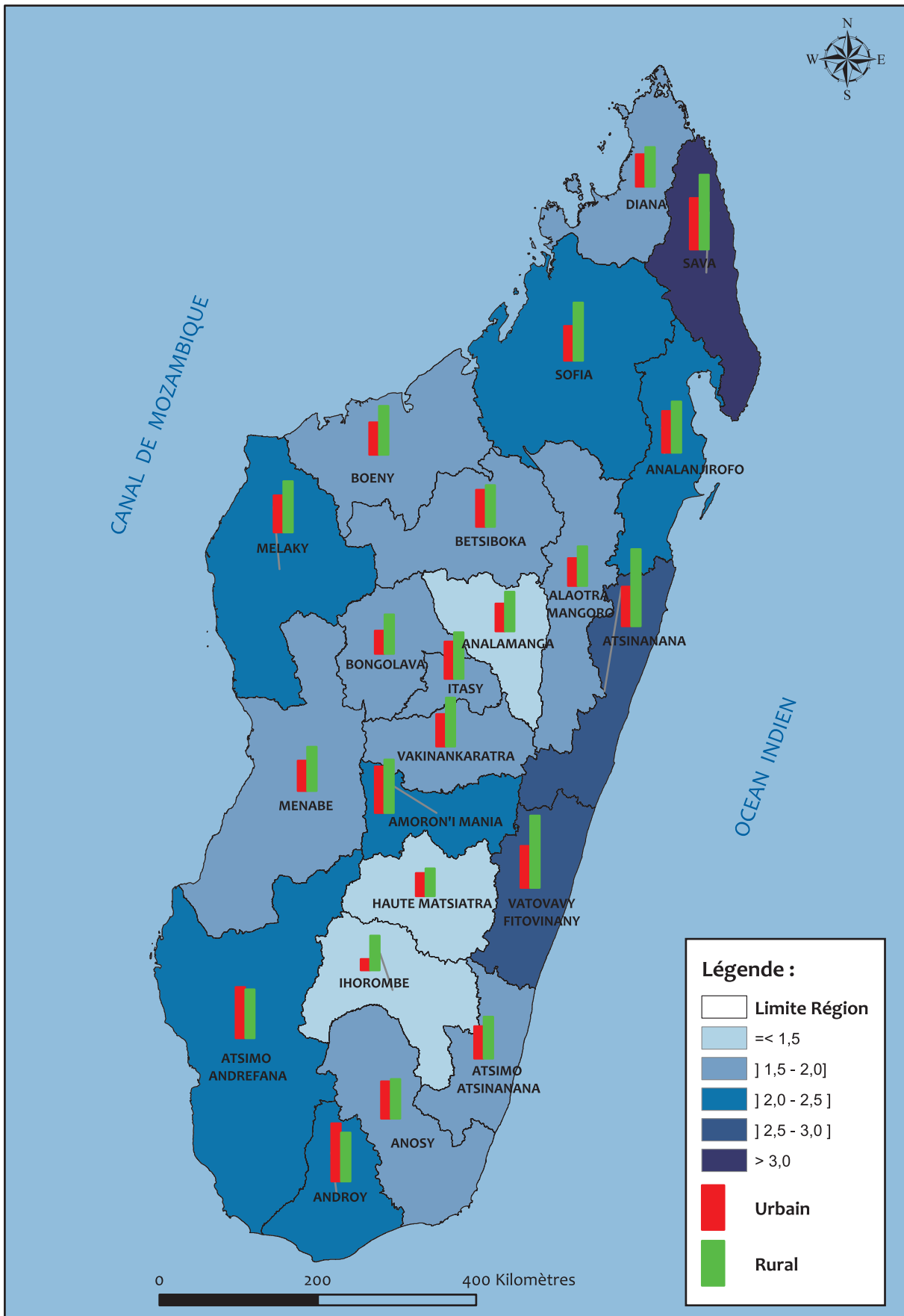
6.1.1. Prévalence de la situation de handicap selon l'âge, la Région et le milieu de résidence

Dans cette sous-section, il est question d'analyser l'effectif et la structure de la population des personnes âgées en situation de handicap, pour

chaque Région et chaque groupe d'âges en fonction du milieu de résidence. On commence l'analyse par Région selon le milieu de résidence.



Carte 6.1. Répartition de la population des PA en situation de handicap par Région selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Selon la carte 6.1 et le tableau A.8 en annexe, on souligne que, au niveau national, l'effectif des personnes âgées vivant avec handicap est de 22 447 individus. Cela représente 2,0 % de la population des individus de 60 ans ou plus et 0,1 % de la population totale résidente à Madagascar. La prévalence de la situation de handicap chez les personnes âgées varie de 1,7 % (province Antananarivo) à 2,4 % (province Antsiranana). La majorité (83,8 %) d'entre elles vivent en milieu rural. Le RGPH 2018 a également rapporté qu'il y a plus de femmes âgées en situation de handicap que d'hommes. Dans la population de personnes âgées vivant avec handicap, il y a 93 hommes pour 100 femmes. Néanmoins, dans la province d'Antsiranana, on en compte 110 hommes pour 100 femmes. Pour cette province, ce rapport de masculinité en faveur des hommes est surtout marqué au niveau rural.

La répartition de cette population des personnes âgées en situation de handicap montre les disparités Régionales. En effet, les effectifs les plus élevés sont observés à Analamanga (3071), Vakinankaratra (2061), Atsinanana (1741), Sava (1683). Tandis que les effectifs les plus faibles sont détectés à Bongolava (370), Betsiboka (240), Melaky (233), Ihorombe (180). Bien que le classement des Régions reste à peu près identique, quel que soit le milieu de résidence, il est remarqué que la proportion des personnes âgées en situation de handicap résidant en milieu rural varie de 64 % (Boeny) à 92,4 % (Sofia). Par conséquent, les caractéristiques des personnes âgées en situation de handicap au niveau

de chaque Région sont semblables à celles des personnes résidant en milieu rural.

En termes de rapport de masculinité, un groupe de régions se distingue dans la mesure où l'on y dénombre plus d'hommes que de femmes âgées en situation de handicap, c'est-à-dire que ce rapport est supérieur à 100. Il s'agit principalement des Régions du Sava (110), de Diana (109), de Menabe (105) et de Melaky (104). Par contre, on compte largement plus de femmes que d'hommes âgés en situation de handicap dans les Régions Androy(83), Analanjirofo (82), Alaotra Mangoro (79) et Betsiboka (73).

Cette situation pourrait s'expliquer par l'effectif des personnes âgées qui se reflète sur l'effectif de celles vivant avec un handicap. En effet, dans ce groupe de Régions, le rapport de masculinité de la population des personnes âgées est en faveur des femmes. A titre d'illustration, le rapport de masculinité des personnes âgées de ces trois Régions varient de 91 % (Analanjirofo) à 96 % (Alaotra Mangoro), contrairement à celui de Menabe (115 %) et de Melaky (112 %).

Le tableau 6.1 étend l'analyse par rapport au groupe d'âges. D'une part, au-delà de 60 ans, la proportion des personnes en situation de handicap augmente avec l'âge. Pour les individus de 60 à 64 ans, cette proportion est de 1,3 % tandis qu'elle est de 2,8 % pour le groupe d'âges de 75 à 79 ans. Parmi les individus du quatrième âge, 4,3 % sont en situation de handicap alors que ce pourcentage n'est que de 1,7 % pour ceux du troisième âge.

Tableau 6.1. Effectif et composition de la population des PA en situation de handicap par milieu de résidence selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Total			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
60-64 ans	5 938	107	1,3	1 046	107	1,0	4 892	107	1,4
65-69 ans	4 180	101	1,5	754	81	1,2	3 426	106	1,6
70-74 ans	4 106	89	2,3	674	81	1,8	3 432	90	2,5
75-79 ans	2 698	93	2,8	432	76	2,0	2 266	96	2,9
80 ans et plus	5 525	77	4,3	727	62	3,2	4 798	80	4,5
Total	22 447	93	2,0	3 633	83	1,5	18 814	95	2,1
3 ^{ème} âge	16 922	99	1,7	2 906	89	1,3	14 016	101	1,8
4 ^{ème} âge	5 525	77	4,3	727	62	3,2	4 798	80	4,5
Total	22 447	93	2,0	3 633	83	1,5	18 814	95	2,1

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



D'autre part, le rapport de masculinité diminue avec l'âge. En-deçà de 70 ans, il y a plus d'hommes que de femmes en situation de handicap, alors

qu'au-delà de 70 ans, ce sont les femmes qui sont relativement plus nombreuses. Cette tendance est surtout soutenue par la situation du milieu rural.

6.1.2. Type et cause de handicap chez les personnes âgées

Pour plus de précision, le tableau 6.2 présente l'effectif et la proportion des personnes âgées en situation de handicap par région, selon le type de handicap. Au niveau national, la proportion de chaque type de handicap est la suivante (par ordre décroissant) : sourd ou hypoacousie (33,3 %), membres inférieurs (19,6 %), aveugle (16,6 %), membres supérieurs (12,4 %), mental (9,3 %), autres (6,7 %) et muet (2,1 %).

La suite du document décrit la situation des personnes âgées par rapport aux trois types de handicap les plus fréquents. L'analyse commence par la répartition Régionale.

La proportion des personnes âgées vivant avec un handicap de type « sourd » est élevée dans les provinces de Mahajanga (38,5 %), Antananarivo (35,4 %) et Fianarantsoa (34,6 %). Ce classement provincial s'explique par une proportion importante de ce handicap au niveau des Régions suivantes : Bongolava (45,9 %), Sofia (42,9 %), Itasy (41,9 %), Ihorombe (41,7 %), Vakinankaratra (40 %), Betsiboka (39,2 %), Alaotra Mangoro (38,5 %), Atsimo Atsinanana (37,5 %).

En revanche, ce taux est inférieur à 30 % pour les Régions Analanjirofo (29,6 %), Analamanga (29,4 %), Diana (27,6 %), Atsinanana (27,3 %), Sava (27,2 %), Androy (24,3 %) et Anosy (23,5 %).

Seule dans les Régions de Bongolava et de Diana que l'effectif des hommes âgés en situation de surdité est supérieur à celui des femmes. Les rapports de masculinité dans ces Régions en sont respectivement de 110 et de 107 ; alors que pour toutes les autres Régions, ce rapport se situe entre 57 (Betsiboka et Amoron'i Mania) et 97 (Ihorombe), c'est-à-dire que pour la majorité des Régions, il y a un excédent de femmes âgées en situation de handicap d'hypoacousie.

Secundo, le handicap « des membres inférieurs » est le plus fréquent après la surdité. Le RGPH2018 montre que les Régions suivantes détiennent les plus grands nombres de handicapés sur les membres inférieurs : Analamanga (643), Sava (438), Vakinankaratra (388), Atsinanana (378), Vatovavy Fitovinany (292) et Atsimo Andrefana (247). Au contraire, l'effectif des personnes âgées en situation de handicap sur les membres inférieurs

est en-dessous de 100 pour les Régions suivantes (par ordre décroissant de l'effectif) : Menabe (76), Bongolava (66), Melaky (46), Betsiboka (37) et Ihorombe (25).

En termes de poids démographique de ce handicap, des disparités Régionales sont observées. En effet, la proportion de personnes âgées concernées par ce type de handicap est élevée dans les Régions Sava (26,0 %), Diana, Atsinanana (21,7 %), Analamanga (20,9 %), Vatovavy Fitovinany (20,3 %) et Anosy (20,1 %), alors qu'elle est faible à Sofia (15,8 %), Betsiboka (15,4 %) et Ihorombe (13,9 %).

La diversité par rapport au genre montre que ce type de handicap concerne beaucoup plus les hommes âgés dans la mesure où, le rapport de masculinité est supérieur à 100 dans toutes les Régions. Mais l'excédent en hommes concernés par ce handicap est très prononcé pour Menabe et Betsiboka où l'on enregistre deux fois plus d'hommes que de femmes en situation de handicap sur les membres inférieurs. Dans ces Régions, le rapport de masculinité est respectivement de 245 et 236. Les plus faibles valeurs du rapport de masculinité en termes de personnes âgées en situation de handicap sur les membres inférieurs sont observées à Androy (104), à Alaotra Mangoro (103) et à Atsimo Andrefana (101).

On remarque qu'en général, certains handicaps touchent plus les hommes que les femmes. En effet, on note que par rapport aux personnes âgées vivant avec handicap, le rapport de masculinité est supérieur à 100 pour les infirmes des membres inférieurs, des membres supérieurs et chez les muets. Outre les causes congénitales, ces handicaps proviennent souvent des accidents de travail. Or, à Madagascar, les travaux demandant des efforts physiques avec un grand risque de ces accidents seraient à la charge des hommes. Ainsi, pour ces catégories de handicap, il y a plus d'hommes que de femmes. En revanche, on dénombre plus de femmes que d'hommes dans la population des personnes sourdes, aveugles ou malades mentaux.

La malvoyance ou la perte totale de vue constitue le troisième handicap qui touche les personnes âgées. Il est intéressant de connaître les Régions dans lesquelles, l'effectif et le poids démographique



sont les plus importants. L'analyse sera également prolongée en termes de genre.

Les six Régions qui ont les plus grands effectifs pour le type de handicap « aveugles » (>250) sont, Analamanga (374), Atsimo Andrefana (320), Atsinanana (307), Vatovavy Fitovinany (287), Sofia (274), Androy (257). Tandis que les Régions dont l'effectif des personnes âgées aveugles est inférieur à 100 sont Itasy (95), Melaky (58), Betsiboka (45), Bongolava (39), Ihorombe (34). Tout cela montre que le handicap lié à la perte de vue existe partout et que la probabilité de son apparition se montre de façon dispersée dans le pays. Ainsi, les disparités Régionales sont renforcées par le niveau de l'incidence. En effet, par ordre décroissant, une proportion relativement élevée des individus de 60 ans ou plus vivant avec la perte de vue est enregistrée particulièrement dans les Régions du Sud, à savoir Androy (31,8 %), Anosy (27,4 %), Menabe (25,5 %), Melaky (24,9 %), Atsimo Andrefana (22,7 %), Atsimo Atsinanana (20,5 %),

Vatovavy Fitovinany (20,0 %). Les proportions les plus faibles sont observées à Itasy (11,4 %), Sava (11,1 %), Alaotra Mangoro (11,1 %), Vakinankaratra (10,6 %), Bongolava (10,5 %).

Le tableau 6.2 est évocateur quant à l'analyse par rapport au sexe des personnes âgées en situation d'aveugle. Effectivement, dans la majorité des Régions, les femmes sont relativement plus nombreuses à être victimes de la perte de vue. Seulement dans cinq Régions sur les vingt-deux que le rapport de masculinité est supérieur à 100, c'est-à-dire que les hommes aveugles sont relativement nombreux que les femmes aveugles. Il s'agit de Sava (120), Vakinankaratra (117), Betsiboka (114), Amoron'i Mania (107), Sofia (103). Au contraire, l'excédent de femmes dans la population des aveugles est très important dans les Régions Androy (72 hommes aveugles pour 100 femmes aveugles), Analanjirofo (68), Atsimo Atsinanana (67), Haute Matsiatra (65), Bongolava (56).

Tableau 6.2. Effectif et composition de la population des PA en situation de handicap par type d'handicap selon la Région et la Province

Province/Région	Aveugle		Sourd		Muet		Membre supérieur		Membre inférieur		Mental		Autre		Total									
	Eff	Prop	RM	Prop	Eff	Prop	RM	Prop	Eff	Prop	RM	Prop	Eff	Prop	RM	Prop								
Ensemble	727	11,5	2 246	83	35,4	156	111	2,5	700	133	11,0	1 259	109	19,9	69	12,2	479	84	7,6	6 338	93	100,0		
Antananarivo	374	12,2	902	71	29,4	91	98	3,0	357	126	11,6	643	105	20,9	445	70	14,5	259	96	8,4	3 071	88	100,0	
	219	10,6	824	92	40,0	45	165	2,2	388	113	18,8	227	66	11,0	147	79	7,1	2 061	99	100,0				
	95	11,4	350	84	41,9	15	88	1,8	97	137	11,6	162	116	19,4	68	84	8,1	49	63	5,9	836	94	100,0	
	39	10,5	170	110	45,9	5	67	1,4	35	150	9,5	66	106	17,8	31	55	8,4	24	41	6,5	370	93	100,0	
Ensemble	704	17,5	1 396	73	34,6	76	105	1,9	458	109	11,4	749	151	18,6	87	9,1	279	101	6,9	4 029	93	100,0		
	122	65	274	83	33,5	18	157	2,2	122	118	14,9	147	149	18,0	84	83	10,3	51	70	6,2	818	94	100,0	
	141	107	358	57	35,5	21	75	2,1	93	107	9,2	180	173	17,9	113	88	11,2	102	104	10,1	1 008	91	100,0	
Fianarantsoa	287	82	469	76	32,6	21	110	1,5	176	112	12,2	292	150	20,3	112	75	7,8	80	142	5,6	1 437	97	100,0	
	34	100	18,9	75	41,7	2	0	1,1	20	82	11,1	25	108	13,9	10	67	5,6	14	75	7,8	180	91	100,0	
	120	67	20,5	220	77	37,5	14	133	2,4	47	96	8,0	105	13,9	48	140	8,2	32	78	5,5	586	90	100,0	
Ensemble	641	78	1 182	69	30,7	75	88	1,9	594	106	15,4	767	117	19,9	340	71	8,8	256	88	6,6	3 855	86	100,0	
	307	84	17,6	475	80	27,3	35	94	2,0	306	100	17,6	378	111	21,7	122	85	7,0	118	97	6,8	1 741	92	100,0
Toamasina	232	68	19,5	352	62	29,6	21	62	1,8	172	123	14,4	212	144	17,8	122	61	10,2	80	78	6,7	1 191	82	100,0
	102	85	11,1	355	63	38,5	19	111	2,1	116	97	12,6	177	103	19,2	96	68	10,4	58	87	6,3	923	79	100,0
Ensemble	515	99	1 035	72	38,5	40	82	1,5	334	126	12,4	462	180	17,2	195	57	7,2	109	110	4,1	2 690	96	100,0	
	138	94	19,0	232	67	32,0	16	129	2,2	102	113	14,0	143	175	19,7	59	44	8,1	36	140	5,0	726	95	100,0
Mahajanga	274	103	18,4	640	76	42,9	21	62	1,4	169	135	11,3	236	181	15,8	101	71	6,8	50	150	3,4	1 491	100	100,0
	45	114	18,8	94	57	39,2	1	0	,4	30	58	12,5	37	236	15,4	23	28	9,6	10	11	4,2	240	73	100,0
	58	81	24,9	69	73	29,6	2	100	,9	33	267	14,2	46	156	19,7	12	100	5,2	13	63	5,6	233	104	100,0
Ensemble	835	84	26,2	968	73	30,4	69	146	2,2	367	111	11,5	586	118	18,4	168	63	5,3	193	87	6,1	3 186	89	100,0
	320	92	22,7	515	74	36,6	27	145	1,9	149	122	10,6	247	101	17,6	79	46	5,6	70	100	5,0	1 407	87	100,0
Toiaria	257	72	31,8	196	78	24,3	19	90	2,4	74	118	9,2	155	104	19,2	36	80	4,5	71	65	8,8	808	83	100,0
	147	84	27,4	126	66	23,5	15	275	2,8	77	97	14,4	108	125	20,1	29	45	5,4	34	113	6,3	536	89	100,0
	111	91	25,5	131	70	30,1	8	167	1,8	67	97	15,4	76	245	17,5	24	167	5,5	18	100	4,1	435	105	100,0
Ensemble	297	112	12,6	641	93	27,3	46	92	2,0	333	125	14,2	587	147	25,0	255	86	10,9	190	88	8,1	2 349	110	100,0
	110	100	16,5	184	107	27,6	11	57	1,7	88	115	13,2	149	144	22,4	76	77	11,4	48	118	7,2	666	109	100,0
Antsiranana	187	120	11,1	457	88	27,2	35	106	2,1	245	129	14,6	438	147	26,0	179	90	10,6	142	80	8,4	1 683	110	100,0
MADAGASCAR	3 719	89	16,6	7 468	77	33,3	462	105	2 786	118	12,4	4 410	129	19,6	2 096	73	9,3	1 506	90	6,7	22 447	93	100,0	

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018

Tableau 6.3. Effectif et composition de la population des PA en situation de handicap par type de handicap selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Aveugle			Sourd			Muet			Membre supérieur			Membre inférieur			Mental			Autre			Total		
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
60-64 ans	690	111	11,6	1 363	82	2,3	159	112	2,7	976	139	16,4	1 378	151	23,2	911	79	15,3	461	88	7,8	5 938	107	100
65-69 ans	532	101	12,7	1 159	86	27,7	98	113	2,3	641	117	15,3	991	142	23,7	441	66	10,6	318	84	7,6	4 180	101	100
70-74 ans	686	82	16,7	1 374	72	33,5	91	107	2,2	502	116	12,2	838	125	20,4	328	63	8	287	90	7	4 106	89	100
75-79 ans	510	92	18,9	1 074	78	39,8	40	122	1,5	278	106	10,3	469	118	17,4	145	84	5,4	182	119	6,7	2 698	93	100
80 ans et plus	1 301	77	23,5	2 498	72	45,2	74	76	1,3	389	89	7	734	94	13,3	271	68	4,9	258	84	4,7	5 525	77	100
Total	3 719	89	16,6	7 468	77	33,3	462	105	2,1	2 786	118	12,4	4 410	129	19,6	2 096	73	9,3	1 506	90	6,7	22 447	93	100
3 ^{ème} âge	2 418	96	14,3	4 970	79	29,4	388	112	2,3	2 397	124	14,2	3 676	138	21,7	1 825	73	10,8	1 248	91	7,4	16 922	99	100
4 ^{ème} âge	1 301	77	23,5	2 498	72	45,2	74	76	1,3	389	89	7	734	94	13,3	271	68	4,9	258	84	4,7	5 525	77	100
ENSEMBLE	3 719	89	16,6	7 468	77	33,3	462	105	2,1	2 786	118	12,4	4 410	129	19,6	2 096	73	9,3	1 506	90	6,7	22 447	93	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Par la suite, la question est de savoir comment ces types de handicap se manifestent-ils au niveau des groupes d'âges des personnes de 60 ans ou plus. Pour ce faire, il s'agit de scruter les informations relayées dans le tableau 6.3.

La proportion des sourds est plus grande chez les personnes du quatrième âge comparée à celle du troisième âge, respectivement de 45,2 % et de 29,4 %. Ainsi, les résultats du RGPH2018 ont montré que cette incidence de la surdit e augmente avec l' age. La proportion d'individus de 60-64 ans ayant des probl emes d'audition est de 23,0 %. Dans le groupe de 75-79 ans, cette proportion est de 39,8 %. On remarque aussi que dans tous les groupes d' ages quinquennaux au-del a de 60 ans, on d enombre plus de femmes que d'hommes sourds.

La situation est invers ee pour le handicap des membres inf erieurs. La proportion des individus du troisi eme  age vivant avec le handicap des membres inf erieurs est de 21,7 % tandis qu'elle est de 13,3 % pour ceux du quatri eme  age. Ceci  tant, la proportion des handicap es des membres inf erieurs chez les individus de 60 ans ou plus diminue avec l' age. Elle est pass ee de 23,2 % (60-64 ans)   17,4 % (75-79 ans). Par ailleurs, bien qu'en g en eral, le rapport de masculinit e des personnes vivant avec le handicap des membres inf erieurs soit en faveur des hommes, on remarque que, l' cart entre les effectifs des hommes et des femmes diminue au fur et   mesure que le groupe d' ages augmente. On observe m eme que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes au-del a de 80 ans. La raison de ce changement de situation serait la relative   fragilit e physique des hommes  g es compar es aux femmes   partir de 80 ans surtout pour ceux vivant avec handicap. Quand ils  taient en activit e, les hommes auraient eu des t aches exigeant des efforts physiques et pour la plupart d'entre eux, l'arr et de ces efforts les rendrait davantage fragiles et

pourrait m eme devenir une des principales causes de leur mortalit e.

En ce qui concerne la perte de vue, on retrouve la m eme situation que celle de la surdit e. En effet, l'apparition de ce handicap est  galement une fonction croissante de l' age. Dans le groupe d' ages de 60-64 ans, la proportion des personnes ayant un handicap de vue est de 11,6 % et au-del a de 80 ans, cette proportion est de 23,5 %. En outre, le rapport de masculinit e des aveugles diminue avec l' age. En effet, en-de ca de 70 ans, on d enombre plus d'hommes aveugles que de femmes. Au-del a de 70 ans, le nombre de femmes ayant le probl eme de vue est sup erieur   celui des hommes.

Il est par la suite int eressant de consid erer l'analyse par type de handicap selon la cause principale et le milieu de r esidence. La cause fr equemment  voqu ee des handicaps est la « maladie » sauf pour la perte de parole (muet) dont la principale cause est d'origine cong enitale. A titre d'exemple, 52,9 % de la surdit e d ecoulent d'une maladie ou d'origine cong enitale (pour 15 % des cas). Pour les personnes  g ees, 55,1 % de pertes de vue proviennent de la maladie. La cause par accident ne constitue que 16,4 % des aveugles. Concernant le handicap des membres inf erieurs, la cause principale est la maladie (40 % des cas) ou les accidents/ blessures (30 % des cas). La situation de handicap des membres sup erieurs provient essentiellement d'une maladie (46,1 %), des blessures (26,9 %) et de fa on cong enitale (21,6 %).

La cause cong enitale est mentionn ee le plus souvent chez les muets. Les causes relatives aux blessures/ accidents sont le plus fr equemment cit ees chez les infirmes tandis que les hommes sont les plus concern es par les causes relatives aux blessures/ accidents.

Tableau 6.4. Effectifs et composition de la population des PA en situation de handicap par cause principale selon le type de handicap

Type d'handicap		Congénital			Maladie			Blessure/Accident			Autre			Ensemble		
		Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
Total	Aveugle	424	100	11,4	2 048	83	55,1	610	140	16,4	637	67	17,1	3 719	89	100,0
	Sourd	1 121	85	15,0	3 951	79	52,9	603	78	8,1	1 793	67	24,0	7 468	77	100,0
	Muet	236	97	51,1	155	101	33,5	49	123	10,6	22	267	4,8	462	105	100,0
	Membre supérieur	603	115	21,6	1 283	97	46,1	750	184	26,9	150	81	5,4	2 786	118	100,0
	Membre inférieur	1 070	125	24,3	1 776	106	40,3	1 325	182	30,0	239	103	5,4	4 410	129	100,0
	Mental	472	97	22,5	884	64	42,2	329	81	15,7	411	62	19,6	2 096	73	100,0
	Autre	283	111	18,8	590	82	39,2	241	127	16,0	392	72	26,0	1 506	90	100,0
Urbain	Aveugle	55	77	11,5	250	71	52,4	84	127	17,6	88	57	18,4	477	77	100,0
	Sourd	171	69	18,8	402	73	44,3	97	111	10,7	238	51	26,2	908	69	100,0
	Muet	45	105	51,7	26	189	29,9	13	117	14,9	3	200	3,4	87	129	100,0
	Membre supérieur	130	86	22,0	315	83	53,3	123	193	20,8	23	64	3,9	591	98	100,0
	Membre inférieur	217	87	24,9	322	83	36,9	277	150	31,8	56	93	6,4	872	102	100,0
	Mental	106	63	23,6	143	49	31,8	84	75	18,7	117	60	26,0	450	60	100,0
	Autre	58	107	23,4	87	89	35,1	39	63	15,7	64	94	25,8	248	89	100,0
Rural	Aveugle	369	104	11,4	1 798	85	55,5	526	142	16,2	549	68	16,9	3 242	91	100,0
	Sourd	950	88	14,5	3 549	80	54,1	506	73	7,7	1 555	69	23,7	6 560	78	100,0
	Muet	191	95	50,9	129	90	34,4	36	125	9,6	19	280	5,1	375	101	100,0
	Membre supérieur	473	125	21,5	968	102	44,1	627	182	28,6	127	84	5,8	2 195	124	100,0
	Membre inférieur	853	138	24,1	1 454	112	41,1	1 048	192	29,6	183	106	5,2	3 538	137	100,0
	Mental	366	110	22,2	741	67	45,0	245	83	14,9	294	62	17,9	1 646	76	100,0
	Autre	225	112	17,9	503	81	40,0	202	146	16,1	328	68	26,1	1 258	90	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Par rapport au milieu de résidence, la disparité est plus prononcée au niveau de la surdité quant à la cause de ce handicap. Il est constaté auparavant que la principale cause des handicaps est la maladie et la surdité n'est pas en reste. Mais selon les résultats du RGP2018, chez la population de 60 ans ou plus, la fréquence de la maladie, en tant que cause de la surdité, apparaît plus élevée en milieu rural (54,1 %) comparée à celle du milieu urbain (44,3 %). Au contraire, l'incidence des autres facteurs est plus importante en milieu urbain.

Concernant la perte de vue (aveugle) ou le handicap des membres inférieurs, aucune diversité particulière n'est à signaler par rapport au milieu de

résidence, quand on analyse la cause ou l'origine de ces handicaps.

Enfin, dans le milieu urbain, la « maladie » est considérée comme le principal facteur du handicap des membres supérieurs. Sa prévalence en milieu urbain est de 53,3 % contrairement au milieu rural où la proportion est seulement de 44,1 %. En revanche, dans le milieu rural, les blessures et les accidents sont considérés comme les causes primordiales du handicap des membres supérieurs avec un taux de 28,6 %. La prévalence du handicap des membres supérieurs issue de ces facteurs n'est que de 20,8 % en milieu urbain.



6.2. LES PERSONNES ÂGÉES CHEFS DE MÉNAGE

La présente section apporte une analyse plus spécifique du sous-population des personnes âgées occupant la fonction de chef de ménage. Il est important de mentionner que le statut de chef de ménage chez les personnes âgées représente une condition de vulnérabilité dans le cas où, souvent dans les ménages malagasy, c'est le chef de ménage qui assure économiquement et financièrement les besoins de leurs membres. Or, à un certain âge (60 ans ou plus) la capacité physique des individus diminue ce qui conduit à la diminution de la ressource économique.

Le tableau 6.5 donne les chiffres sur l'effectif et la composition de la population des personnes âgées occupant le rôle de chef de ménage. Ce tableau est établi par Province et par Région selon le milieu de résidence.

En général, sept personnes âgées sur dix assurent le rôle de chef de ménage dans leur foyer, quel que soit leur milieu de résidence. En effet, au niveau des Provinces, parmi les individus de 60 ans ou plus, 69,6 % sont des chefs de ménage dont 68,2 % en milieu urbain et 69,9 % en milieu rural. Cette proportion varie de 67,9 % (Provinces Antananarivo et Toamasina) à 78,0 % (Province Toliara).

Tableau 6.5. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par Milieu de résidence selon la Région et la Province

Province/ Région		Ensemble			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
Antananarivo	Ensemble	254 334	193	67,9	69 907	157	66,7	184 427	210	68,4
	Analamanga	135 308	178	66,7	50 205	151	65,7	85 103	198	67,3
	Vakinankaratra	72 936	204	69,3	12 920	164	69,3	60 016	214	69,3
	Itasy	30 277	225	69,1	5 420	198	68,9	24 857	232	69,1
	Bongolava	15 813	228	70,2	1 362	179	71,2	14 451	234	70,1
Fianarantsoa	Ensemble	142 301	183	67,6	22 072	138	67,7	120 229	193	67,6
	Haute matsiatra	46 314	177	67,0	9 448	134	68,0	36 866	191	66,7
	Amaron i mania	30 063	159	68,0	4 324	155	69,2	25 739	160	67,8
	Vatovavy fitovinany	33 863	198	68,1	4 650	136	67,5	29 213	211	68,1
	Ihorombe	9 828	191	74,3	1 065	156	69,1	8 763	196	75,0
Atsimo atsinanana	22 233	208	65,2	2 585	121	64,1	19 648	225	65,4	
Toamasina	Ensemble	118 202	179	67,9	24 495	136	68,4	93 707	193	67,8
	Atsinanana	41 827	183	67,0	12 441	129	67,2	29 386	214	66,9
	Analanjirifo	36 619	170	67,0	5 897	121	69,8	30 722	182	66,5
Alaotra mangoro	39 756	182	69,9	6 157	169	69,5	33 599	185	70,0	
Mahajanga	Ensemble	88 479	174	69,0	18 863	152	68,6	69 616	181	69,1
	Boeny	28 551	189	70,0	11 358	164	68,5	17 193	209	71,0
	Sofia	43 136	160	68,4	5 148	130	68,5	37 988	165	68,4
	Betsiboka	9 022	186	68,2	1 324	142	69,0	7 698	196	68,1
	Melaky	7 770	191	69,3	1 033	149	69,3	6 737	199	69,3
Toliara	Ensemble	125 050	156	78,0	18 426	134	73,1	106 624	160	78,9
	Atsimo andrefana	52 388	161	79,0	8 595	133	74,7	43 793	168	80,0
	Androy	31 020	129	81,2	2 317	133	76,6	28 703	129	81,5
	Anosy	24 213	154	77,1	4 065	120	71,2	20 148	162	78,5
	Menabe	17 429	201	71,4	3 449	161	69,3	13 980	213	71,9
Antsiranana	Ensemble	68 009	143	69,7	16 186	119	69,5	51 823	152	69,8
	Diana	30 386	138	71,6	10 288	114	70,9	20 098	153	72,0
	Sava	37 623	148	68,2	5 898	129	67,1	31 725	151	68,4
MADAGASCAR		796 375	176	69,6	169 949	144	68,2	626 426	186	69,9

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Chez les personnes âgées chefs de ménages, les hommes sont fortement excédentaires dans toutes les Provinces, notamment en milieu rural. Le RGPH 2018 a observé 176 hommes âgés chefs de ménage pour 100 femmes. Le rapport de masculinité est de 144 en milieu urbain contre 186 en milieu rural. Cela montre la place importante qu'accordent les membres de la famille aux vieux et surtout aux hommes d'un âge avancé, notamment en milieu rural.

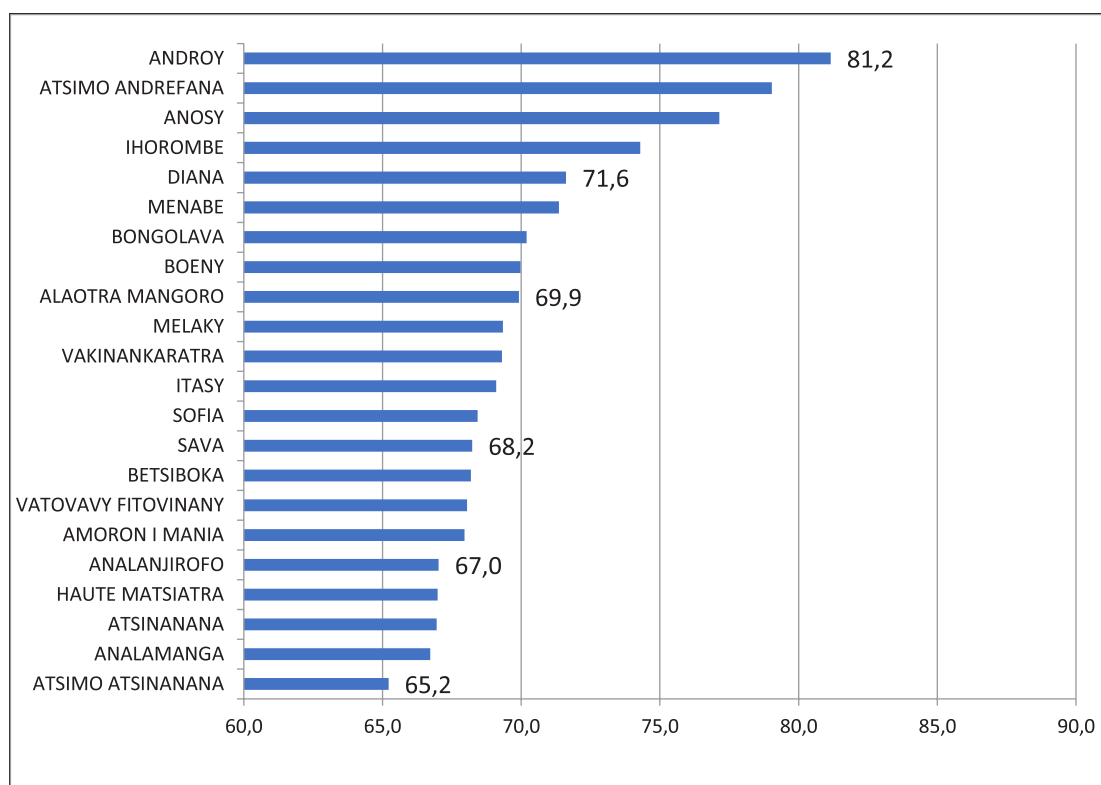
En dépit des situations approximativement semblables des Provinces, le tableau 6.5 montre les disparités Régionales. Parmi les personnes âgées chefs de ménage, on dénombre plus de 20 hommes pour 10 femmes dans les Régions Bongolava (22,8), Itasy (22,5), Atsimo Atsinanana (20,8), Vakinankaratra (20,4) et Menabe (20). En revanche, de l'autre côté du classement, le nombre d'hommes âgés dirigeant un ménage pour dix femmes âgées chefs de ménage est inférieur à 16

pour les Régions Amoron'i Mania (15,9), Anosy (15,4), Sava (14,8), Diana (13,8), Androy (12,9). Le classement des Régions est donc obtenu grâce surtout aux chiffres observés en milieu rural.

En ce qui concerne la proportion des personnes âgées chefs de ménage, deux groupes de Régions se distinguent. Le premier groupe est constitué par les Régions dont la proportion des personnes âgées chefs de ménage est supérieure à 70 %. Il s'agit de Boeny (70 %), Bongolava (70,2 %), Menabe (71,4 %), Diana (71,6 %), Ihorombe (74,3 %), Anosy (77,1 %), Atsimo Andrefana (79 %) et Androy (81,2 %). Pour les Régions restantes, cette proportion est inférieure à 70 %. Elle est même à 66,7 % pour Analamanga et 65,2 % pour Atsimo Atsinanana.

Le graphique ci-après montre la répartition des personnes âgées chefs de ménages par Région selon l'ordre décroissant.

Graphique 6.1. Répartition des personnes âgées chefs de ménages par Région de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

L'analyse par groupe d'âges montre que, la proportion des chefs de ménage dans la population du troisième âge est relativement plus élevée que celle du quatrième âge. On peut alors dire qu'au-delà de 80 ans, les personnes âgées abandonnent

petit à petit la gestion du ménage. Quoi qu'il en soit, parmi les personnes âgées, la proportion des chefs de ménage est élevée en milieu rural comparée à celle du milieu urbain.



Tableau 6.6. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par Milieu de résidence selon le groupe d'âges quinquennaux

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
60-64 ans	322 067	208	69,4	70 018	172	67,8	252 049	220	69,9
65-69 ans	197 566	189	71,1	45 105	155	69,7	152 461	201	71,5
70-74 ans	126 190	149	71,8	25 994	124	70,1	100 196	157	72,3
75-79 ans	69 895	144	71,3	14 701	108	69,5	55 194	155	71,8
80 ans et plus	80 657	121	62,5	14 131	88	61,4	66 526	130	62,8
Total	796 375	176	69,6	169 949	144	68,2	626 426	186	69,9
3 ^{ème} âge	715 718	184	70,4	155 818	151	68,9	559 900	195	70,9
4 ^{ème} âge	80 657	121	62,5	14 131	88	61,4	66 526	130	62,8
Ensemble	796 375	176	69,6	169 949	144	68,2	626 426	186	69,9

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

On constate également que le rapport de masculinité des personnes âgées chefs de ménage diminue avec l'âge. A l'instar des informations du RGP2018, pour le groupe d'âge de 60-64 ans, on dénombre 208 hommes chefs de ménage pour 100 femmes chefs de ménage. Pour les individus chefs de ménage âgés de 75-79 ans, le rapport n'atteint que 144 hommes pour 100 femmes. Au-delà de 80 ans, il n'en reste que 121 hommes pour 100 femmes. Bref, quand l'âge augmente, les hommes abandonnent le rôle de chefs de ménage pour céder la place aux femmes. Les femmes séparées, divorcées ou veuves prendraient systématiquement le rôle de chef de ménage malgré leur vulnérabilité dans tous les domaines.

En termes de rapport de masculinité, l'ordre de classement des groupes d'âges quinquennaux reste le même, quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, il est remarqué que la valeur de ce rapport est plus élevée en milieu rural. A titre d'exemple, pour les individus de 60-64 ans, ce rapport est de 172 en milieu urbain contre 220 en milieu rural. Pour le groupe d'âges de 70-74 ans, le rapport de masculinité est respectivement de 124 et 157. Cette disparité par rapport au milieu de résidence permet de dire que les personnes âgées du milieu rural restent plus longtemps à diriger le ménage contrairement à celles du milieu urbain.

6.2.1. Personnes âgées vivant seules

Les personnes âgées sont catégorisées parmi les personnes vulnérables à cause de leur capacité physique qui diminue avec l'âge. Dans cette partie, nous allons voir les personnes âgées qui vivent seules dans leur ménage, et les personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans.

Tableau 6.7. Répartition des personnes âgées vivant seules par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence, le niveau scolaire et l'Etat matrimonial

Caractéristiques sociodémographiques		3 ^{ème} âge				4 ^{ème} âge				Ensemble			
		Masc.	Fém.	RM	Ensemble	Masc.	Fém.	RM	Ensemble	Masc.	Fém.	RM	Ensemble
Milieu de résidence	Urbain	6,8	11,6	49	9,4	11	16,5	39	14,5	7,1	12,1	48	9,8
	Rural	6,9	13,1	54	9,9	11,4	19,8	49	16	7,4	13,9	53	10,7
Niveau scolaire	Sans instruction	7,8	14	41	11,4	11,5	19,7	37	16,5	8,4	15,1	40	12,3
	Primaire	6,6	12,6	52	9,6	11,6	19,3	55	15,6	7,1	13,3	52	10,2
	Secondaire 1	6,7	11	73	8,6	10,5	14,7	85	12,4	7	11,2	74	8,9
	Secondaire 2	6,2	10,9	83	8,1	10,8	16,3	92	13,1	6,4	11,3	84	8,4
	Supérieur	6,3	10,4	118	7,7	10,2	16,7	119	12,4	6,5	10,6	118	7,9
Etat matrimonial	Célibataire	35,4	22,1	69	26,1	18	18,2	52	18,1	31,5	21,4	66	24,5
	Marié(e)	0,7	1,4	89	0,9	0,9	4,8	58	1,9	0,7	1,6	85	1
	Divorcé(e)/séparé(e)	40,1	21,3	79	26,9	35,7	24,3	78	28,2	39,5	21,6	79	27
	Veuf(ve)	28,4	20,6	35	22,2	27,2	22	39	23,3	28,1	20,8	36	22,4
ENSEMBLE		6,9	12,7	53	9,8	11,4	19,2	47	15,7	7,3	13,5	52	10,5

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le tableau 6.7 indique que, 10,5 % des personnes âgées vivent seules. Parmi ces individus, la proportion des femmes s'élève à 13,5 %, tandis que celle des hommes et de 7,3 %.

Parmi les personnes âgées résidant en milieu urbain, 9,8 % vivent seules contre 10,7 % en milieu rural. De plus, on observe que la proportion des non instruits vivant seuls est relativement supérieure à celle des personnes âgées ayant un niveau d'instruction. Lorsque le niveau d'instruction augmente, alors la proportion des personnes âgées qui vivent seules baisse. En effet, 12,3 % des personnes âgées vivant seules sont sans instruction. Ce taux est de 7,9 % pour les personnes âgées ayant un niveau supérieur. Cela pourrait s'expliquer par le

fait que, les aînés instruits sont plus soutenus par leur famille, contrairement aux aînés non instruits qui sont souvent victimes de l'exclusion même par leur propre famille.

Par ailleurs, on enregistre que, le fait de résider seul est plus prononcé chez les aînés du 4^{ème} âge comparé à ceux du 3^{ème} âge respectivement de 15,7 % et de 9,8 %. En outre, quelle que soit la catégorie d'âge, la proportion des femmes âgées vivant seules est plus élevée que celle des hommes âgés (pour le 3^{ème} âge la proportion est de 6,9 % chez les hommes âgés contre 12,7 % chez les femmes âgées, pour le 4^{ème} âge, la proportion est de 11,4 % chez les hommes âgés contre 19,2 % chez les femmes âgées).



Tableau 6.8. Répartition des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques		3ème âge				4ème âge				Ensemble			
		Masc.	Fém.	RM	Ensemble	Masc.	Fém.	RM	Ensemble	Masc.	Fém.	RM	Ensemble
Milieu de résidence	Urbain	0,8	4,2	16	2,7	0,8	3,4	15	2,5	0,8	4,1	16	2,6
	Rural	1,4	7,8	18	4,6	1,6	7,0	20	4,6	1,4	7,7	19	4,6
Niveau scolaire	Sans instruction	2,1	11,3	14	7,4	2,1	8,7	15	6,1	2,1	10,8	14	7,2
	Primaire	1,2	5,6	21	3,4	1,2	3,9	29	2,6	1,2	5,4	21	3,3
	Secondaire 1	0,9	3,9	27	2,2	1,0	2,1	55	1,5	0,9	3,7	28	2,2
	Secondaire 2	0,7	2,6	38	1,4	0,7	2,9	34	1,6	0,7	2,6	37	1,4
	Supérieur	0,4	1,1	72	0,7	0,5	1,0	100	0,7	0,4	1,1	73	0,7
Etat matrimonial	Célibataire	4,0	12,6	14	10,0	2,3	7,3	17	5,6	3,6	11,6	14	9,1
	Marié(e)	0,1	0,8	31	0,4	0,1	1,5	32	0,5	0,1	0,9	31	0,4
	Divorcé(e)/séparé(e)	8,7	15,0	24	13,1	6,2	11,8	28	9,9	8,4	14,6	25	12,8
	Veuf(ve)	5,3	9,8	14	8,9	3,1	6,3	16	5,5	4,8	9,1	14	8,2
ENSEMBLE		1,3	7,0	18	4,1	1,5	6,3	19	4,2	1,3	6,9	18	4,1

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Dans l'ensemble, on enregistre 4,1 % des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans.

Le tableau 6.8 indique que la proportion des personnes âgées vivant seulement avec des enfants moins de 15 ans est plus accentuée chez les non instruites (7,2 %) que chez les instruites (3,3 % pour le niveau primaire, 2,2 % pour le niveau secondaire 1, 1,4 % pour le niveau secondaire 2 et 0,7 % pour le niveau supérieur). De plus, le fait d'habiter seul avec des enfants de moins de 15 ans varie selon le statut matrimonial, parmi les personnes âgées encore célibataires, 9,1 % vivent seulement avec des enfants moins de 15 ans, contre 12,8 % chez les divorcés/séparés et 8,2 % chez les veufs (ves). Cette situation est plus prononcée chez les femmes âgées (6,9 %) que chez les hommes âgés (1,3 %).

Par ailleurs, on observe que la proportion des personnes âgées vivant seulement avec des enfants de moins de 15 ans ne présentent pas trop d'écart entre les deux catégories d'âges (4,1 % chez le 3^{ème} âge et 4,2 % chez le 4^{ème} âge).

Ainsi, parmi les personnes âgées du 3^{ème} âge, seulement 1,3 % des hommes âgés vivent avec des enfants de moins de 15 ans contre 7,0 % chez les femmes âgées. Il est à noter que, quels que soient le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le statut matrimonial, on observe ce même constat.

En ce qui concerne le 4^{ème} âge, seulement 1,5 % des hommes âgés vivent avec des enfants moins de 15 ans contre 6,3 % chez les femmes. De plus, quels que soient le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le statut matrimonial, cette proportion reste élevée chez les femmes âgées que chez les hommes âgés.

6.2.2. Caractéristiques des personnes âgées chefs de ménage

A titre de rappel, parmi les personnes âgées dénombrees, 69,6 % sont encore des chefs de ménages. En outre, on a enregistré 22 447 soit 2,0 % qui sont des personnes âgées vivant avec handicap.

Les résultats du tableau 6.9 montrent que, parmi les personnes âgées de sexe masculin en situation de handicap, 73,8 % sont des chefs de ménage. Par contre, parmi les personnes âgées de sexe féminin en situation de handicap, la proportion des chefs de ménages n'est que de 44,6 %. On observe le même constat au niveau du 3^{ème} et 4^{ème} âge (75,9 % des hommes en situation de handicap sont des chefs de ménages contre 44,9 % des femmes chez le 3^{ème} âge et 66,6 % des hommes contre 43,7 % des femmes en situation de handicap chez le 4^{ème} âge).

Par rapport aux personnes âgées en situation de handicap vivant en milieu urbain, on constate que le fait d'être chef de ménage est élevé pour

la tranche d'âge de 65-69 ans chez les hommes (80,3 %) et 70-74 ans chez les femmes (53,7 %). Parallèlement à cela, en milieu rural, on constate que le taux de chef de ménage pour les personnes âgées en situation de handicap est élevé pour la tranche d'âge 65-69 ans chez les hommes (78,5 %) et de la tranche d'âge 70-74 ans chez les femmes (47,3 %). On peut ressortir que, quel que soit le milieu et la catégorie d'âge, le fait d'être chef de ménage est plus accentué chez les hommes vivant avec handicap que chez les femmes.

Malgré le fait d'être des personnes âgées en situation de handicap, on constate qu'elles détiennent encore le pouvoir de décision au sein de leur ménage en tant que chef de ménage. Or, le fait d'être chef de ménage exige beaucoup de ressources pour subvenir au ménage, alors que les personnes âgées sont vulnérables à cause de leur capacité physique, mais encore plus pour les personnes âgées en situation de handicap.

Tableau 6.9. Pourcentage des chefs de ménages chez les personnes âgées en situation de handicap selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âges	Urbain					Rural					Ensemble				
	Masc.	Fém.	RM	Total	Effectif	Masc.	Fém.	RM	Total	Effectif	Masc.	Fém.	RM	Total	Effectif
60-64 ans	67,4	40,1	179	54,2	1 046	75,4	43,7	185	60,1	4 892	74	43,1	184	59,1	5 938
65-69 ans	79,9	44	148	60,1	754	78,2	43,6	191	61,4	3 426	78,5	43,6	182	61,2	4 180
70-74 ans	73,8	53,5	112	62,6	674	76	46,1	149	60,3	3 432	75,7	47,3	142	60,7	4 106
75-79 ans	78,5	43,1	138	58,3	432	76	47,5	154	61,5	2 266	76,3	46,7	152	61	2 698
80 ans et plus	67,7	44,2	95	53,2	727	66,4	43,7	122	53,8	4 798	66,6	43,7	118	53,7	5 525
Total	72,5	44,7	134	57,3	3 633	74	44,6	158	58,9	18 814	73,8	44,6	154	58,7	22 447
3 ^{ème} âge	73,4	44,9	145	58,3	2 906	76,3	44,9	172	60,7	14 016	75,9	44,9	167	60,3	16 922
4 ^{ème} âge	67,7	44,2	95	53,2	727	66,4	43,7	122	53,8	4 798	66,6	43,7	118	53,7	5 525
ENSEMBLE	72,5	44,7	134	57,3	3 633	74	44,6	158	58,9	18 814	73,8	44,6	154	58,7	22 447

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le tableau 6.10 montre la répartition des statuts d'occupation des logements de ménages dirigés par les personnes âgées. Dans l'ensemble, 89,6 % des chefs de ménages âgés sont propriétaires de leur habitation dont 89,2 % chez le 3^{ème} âge et 93,0 % chez le 4^{ème} âge.

En milieu urbain, 75,2 % des chefs de ménages âgés sont propriétaires de leur habitation contre

93,5 % en milieu rural.

Il est à noter que le fait d'être propriétaire de son habitation réduit la vulnérabilité d'une personne âgée chef de ménage en terme économique. Mais nous ignorons quel type d'habitation s'agit-il ? Est-ce conforme au cadre de vie attendu par les personnes âgées ?



Tableau 6.10. Répartition des logements de ménages dirigés par une personne âgée selon le groupe d'âges et le milieu de résidence

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Propriétaire	Non propriétaire	Total	Propriétaire	Non propriétaire	Total	Propriétaire	Non propriétaire	Total
60-64 ans	71,3	28,7	100	92,8	7,2	100	88,1	11,9	100
65-69 ans	74,9	25,1	100	93,4	6,6	100	89,2	10,8	100
70-74 ans	78,5	21,5	100	94,1	5,9	100	90,9	9,1	100
75-79 ans	81,4	18,6	100	94,6	5,4	100	91,8	8,2	100
80-84 ans	83	17	100	95,1	4,9	100	92,8	7,2	100
85-89 ans	84,2	15,8	100	95,7	4,3	100	93,5	6,5	100
90-94 ans	87,1	12,9	100	96,2	3,8	100	94,9	5,1	100
95 ans et plus	74,8	25,2	100	93	7	100	91,2	8,8	100
Total	75,2	24,8	100	93,5	6,5	100	89,6	10,4	100
PA 3 ^{ème} âge	74,5	25,5	100	93,4	6,6	100	89,2	10,8	100
PA 4 ^{ème} âge	83,2	16,8	100	95,1	4,9	100	93	7	100
ENSEMBLE	75,2	24,8	100	93,5	6,5	100	89,6	10,4	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le tableau 6.11 indique que parmi les chefs de ménages âgés, 90,5 % des hommes sont propriétaires de leur habitation contre 88,1 % chez les femmes. En milieu rural, on enregistre 93,5 % des chefs de ménages propriétaires de leur habitation contre 75,2 % en milieu urbain. Il est à

noter que cet écart pourrait s'expliquer par le fait que, en milieu rural, les individus ont tendance à construire leur propre habitation par des matériaux locaux disponibles, par contre en milieu urbain, le fait de construire une habitation nécessite beaucoup de ressources.

Tableau 6.11. Répartition (en%) des ménages dirigés par des personnes âgées par sexe par milieu de résidence selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total
Propriétaire	75,7	74,5	147	75,2	94,2	92,4	191	93,5	90,5	88,1	182	89,6
Non propriétaire	24,3	25,5	137	24,8	5,8	7,6	143	6,5	9,5	11,9	140	10,4
TOTAL	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	187	100,0	100,0	100,0	177	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

6.2.3. Caractéristiques des ménages dirigés par des personnes âgées

6.2.3.1. Ménages dirigés par les Personnes Agées et Habitation

Dans la présente sous-section, il est question d'analyser les conditions d'habitation des ménages dirigés par des personnes âgées.

Tout d'abord, les résultats du RGP2018 trouvent que la majorité des ménages, dont le chef est une personne âgée, vit dans des bâtiments de type « raison individuelle ou villa ». Les chiffres montrent que 82,9 % de ces ménages habitent dans des maisons individuelles ou villa. Pour le type « appartement ou maison collective », ce

pourcentage est de 11,6 %. Et enfin, 5,5 % de ces ménages vivent dans des concessions.

Il est observé que, concernant les deux premiers types de bâtiment, les chefs de ménages du sexe masculin sont largement plus nombreux que ceux du sexe féminin. En effet, on dénombre 180 personnes âgées chefs de ménage du sexe masculin vivant dans des maisons individuelles ou villa pour 100 du sexe féminin. En ce qui concerne l'appartement/ maison collective, le rapport de masculinité des

personnes âgées chefs de ménage est de 151. En revanche, pour le bâtiment de type « concession »,

on compte 178 hommes âgés chefs de ménage pour 100 femmes âgées chefs de ménage.

Tableau 6.12. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par type de bâtiment selon le sexe et le milieu de résidence

Type de bâtiment	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	RM	Total	Masculin	Féminin	RM	Total	Masculin	Féminin	RM	Total
Villa	69,0	66,2	150	67,9	87,1	86,6	187	86,9	83,5	81,7	180	82,9
Concession	7,0	7,8	130	7,3	5,1	4,7	204	5,0	5,5	5,4	178	5,5
Building	24,0	26,0	133	24,8	7,8	8,7	167	8,1	11,0	12,8	151	11,6
TOTAL	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	186	100,0	100,0	100,0	176	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Les résultats relayés dans le tableau 6.12 permettent de dire qu'il n'y a pas trop de disparité si l'on s'en tient à l'analyse par rapport au genre. Effectivement, selon le sexe, les proportions des ménages dirigés par une personne âgée par type de bâtiment apparaissent légèrement identiques. A titre d'illustration, pour le bâtiment de type « maison individuelle ou villa », cette proportion est de 83,5 % pour ceux du sexe masculin contre 81,7 % pour ceux du sexe féminin. Elle est respectivement de 11,0 % et 12,8 % en ce qui concerne le bâtiment de type « appartement/maison collective ».

Par contre, la diversité est plus importante par rapport au milieu de résidence. Cette diversité est observée à la fois sur la proportion et le rapport de masculinité par rapport au type de bâtiment d'habitation.

La proportion des ménages dirigés par une personne âgée habitant dans des bâtiments de type « maison individuelle/villa » est plus élevée en milieu rural comparée à celle du milieu urbain, respectivement de 86,9 % et 67,9 %. En revanche, ceux qui vivent dans des « appartements/maisons collectives » sont relativement plus nombreux en ville (24,8 %) qu'en milieu rural (8,1 %).

Tableau 6.13. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par sexe et par milieu de résidence selon la nature du toit, du mur et du sol

Caractéristiques du logement		Urbain				Rural				Ensemble			
		Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total
Nature du toit	Matériaux précaire	15,2	16,3	134	15,7	60,3	64,1	175	61,6	51,4	52,5	172	51,8
	Matériaux non précaire	84,8	83,7	146	84,3	39,7	35,9	206	38,4	48,6	47,5	180	48,2
	Total	100	100	144	100	100	100	186	100	100	100	176	100
Nature du mur	Matériaux précaire	35,5	39,4	130	37,1	77,4	80,2	180	78,3	69,1	70,3	173	69,5
	Matériaux non précaire	64,5	60,6	154	62,9	22,6	19,8	213	21,7	30,9	29,7	184	30,5
	Total	100	100	144	100	100	100	186	100	100	100	176	100
Nature du sol	Matériaux précaire	28,7	32,9	126	30,4	71,6	75,6	176	73	63,1	65,3	170	63,9
	Matériaux non précaire	71,3	67,1	153	69,6	28,4	24,4	217	27	36,9	34,7	187	36,1
	Total	100	100	144	100	100	100	186	100	100	100	176	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En ce qui concerne les matériaux de construction des habitations, les disparités apparaissent de manière prononcée par rapport au milieu de résidence. Pour les habitations des ménages dirigés par des

personnes âgées, des matériaux précaires sont largement utilisés en milieu rural comparés à ceux qui sont utilisés dans les villes. En effet, pour cette sous-population, dans les campagnes malgaches, la



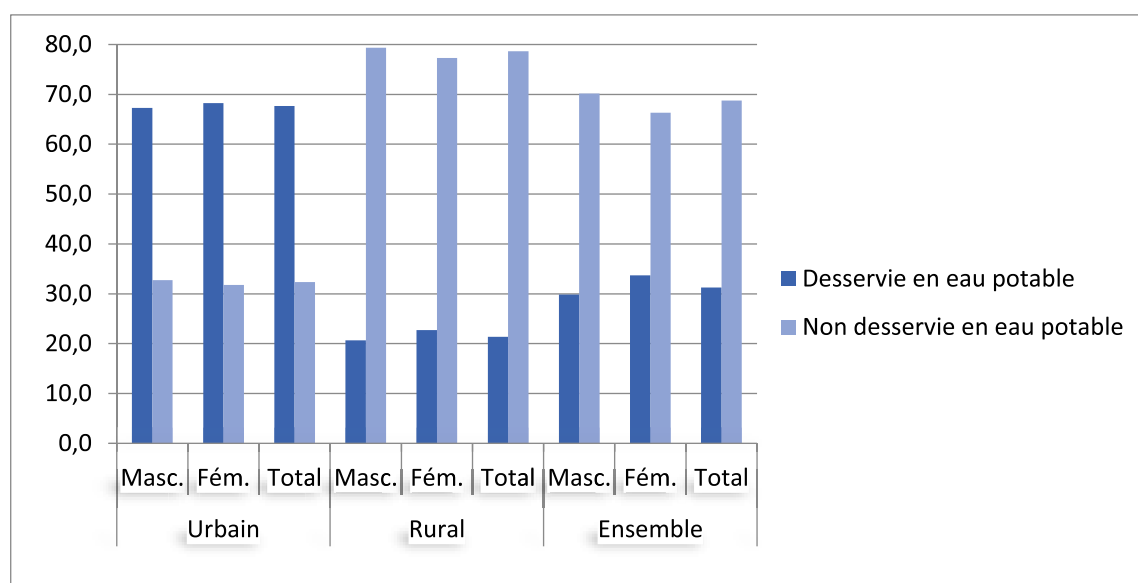
majorité des toits (61,6 %) est confectionnée avec des matériaux précaires du genre végétal (feuilles, brindilles, écorces d'arbre, etc.). En ville, cette proportion est seulement de 15,7 %. Par ailleurs, 78,3 % des murs sont fabriqués par des matériaux précaires en milieu rural contre 37,1 % en milieu urbain. Il en est de même pour la nature du sol. En milieu rural, 73,0 % des sols sont de nature précaire contre 30,4 % en ville.

Quant au genre de la personne âgée chef de ménage, il est également observé des diversités, aussi minimes soient-elles. A l'instar des données du RGPH 2018, on remarque que la situation est en faveur des hommes âgés chefs de ménages, quand on se réfère aux matériaux utilisés pour le toit, le mur et le sol des habitations. Ainsi, on observe que, quel que soit le milieu de résidence et quelles que soient les caractéristiques du bâtiment d'habitation (toit, mur, sol), la proportion des ménages dirigés par des femmes âgées utilisant des matériaux précaires est supérieure à celle des ménages dirigés par des hommes âgés utilisant des matériaux précaires. A titre d'illustration, en prenant l'exemple du sol, des matériaux précaires (non améliorés) sont utilisés par 75,6 % des ménages dirigés par des femmes âgées en milieu rural contre 71,6 % chez les ménages dirigés par des hommes âgés, toujours en milieu rural. En ville, les femmes âgées chefs de ménages

sont relativement plus nombreuses (proportion plus grande) à utiliser des matériaux de faible qualité pour le toit, le mur ou le sol, en comparaison aux hommes âgés chefs de ménage.

Certes, le rapport de masculinité est toujours en faveur des hommes quant à l'utilisation des matériaux pour le toit, le mur et le sol des habitations, mais les disparités sont encore plus grandes quand ces matériaux sont de bonne qualité, c'est-à-dire non précaires. En effet, il est observé que le nombre de personnes âgées chefs de ménage du sexe masculin est largement supérieur au nombre de femmes âgées chefs de ménages quand les matériaux ne sont pas précaires. Et ceci est vérifié quel que soit le milieu de résidence. Par exemple, le rapport de masculinité de l'utilisation de matériaux précaires pour le toit est de 172 contre 180 pour les matériaux non précaires. Quant à la nature du mur, on dénombre 173 hommes âgés chefs de ménage ayant recours à des matériaux rudimentaires pour 100 femmes. En revanche, quand les matériaux utilisés pour la fabrication des murs sont de bonne qualité, assurant la sécurité et la santé ainsi que les bonnes conditions de vie, le nombre d'hommes âgés chefs de ménage pour 100 femmes est 184. Autrement dit, les hommes sont davantage excédentaires.

Graphique 6.2. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par milieu de résidence selon la source principale d'approvisionnement en eau de boisson



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

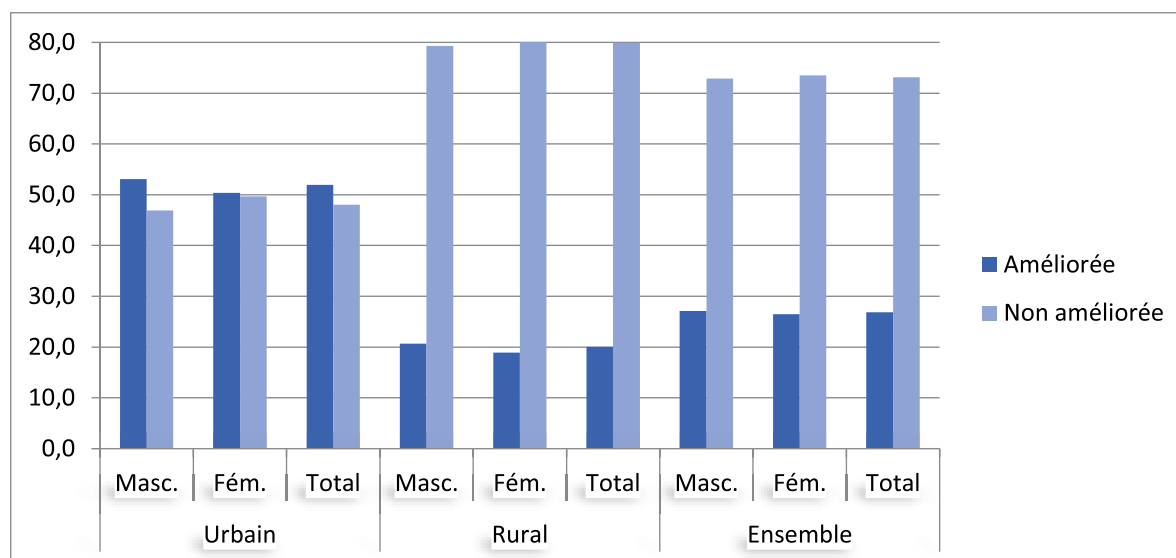
La suite du document concerne l'approvisionnement en eau des ménages dirigés par des personnes âgées. Il s'agit ici d'analyser la situation de ces

ménages s'ils sont desservis ou non en eau potable. Selon le graphique 6.2 et le tableau A.9 en annexe, on note que, à Madagascar, la proportion des

ménages dirigés par une personne âgée, desservis en eau potable est de 31,2 %. Cette proportion est plus grande quand le chef de ménage est du sexe féminin (33,7 % contre 29,8 % pour les hommes chefs de ménage). On note que les diversités sont très marquées quant au milieu de résidence. Il est alors observé que les citadins en sont largement mieux lotis. En effet, la proportion des ménages dirigés par une personne âgée ayant une source d’approvisionnement en eau potable est de 67,7 % en ville contre seulement 21,4 % en milieu rural. Mais cette disparité entre ville et campagne est accentuée si on raisonne en termes de genre. En ville, la proportion des ménages desservis en eau potable est plus élevée (68,2 %), quand le chef de ménage est une personne âgée du sexe féminin, en comparaison avec les ménages dirigés par une personne âgée du sexe masculin (67,3 %). Par ailleurs, on trouve ce même constat en milieu rural. Ces proportions y sont respectivement de 22,7 % et 20,6 %.

Toujours dans le cadre de l’analyse selon le genre des personnes âgées chefs de ménage, on compte en général plus d’hommes âgés chefs de ménage que de femmes mais ce rapport de masculinité est d’autant plus grand quand la source d’approvisionnement en eau ne répond pas aux conditions sanitaires (non potable). Néanmoins, cette situation générale cache la différence entre les milieux urbain et rural. Et pour cause, à l’instar des données du RGPH 2018 (tableau 6.17), en ville, le rapport de masculinité des personnes âgées chefs de ménage ayant une source d’eau potable est inférieur à celui dont l’approvisionnement en eau n’est pas rassurant (non potable). Ces rapports de masculinité sont respectivement de 142 et 149. Par contre, en milieu rural, le rapport de masculinité des ménages approvisionnés en eau potable est inférieur à celui des ménages dont la source d’eau n’est pas fiable (169 contre 191).

Graphique 6.3. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par milieu de résidence selon le type de toilette



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Le type de toilettes constitue aussi une des caractéristiques de l’habitation permettant d’analyser les conditions de vie des ménages dont le chef est une personne âgée. En effet, la santé et le cadre de vie des membres du ménage seraient meilleurs quand les toilettes utilisées sont de type amélioré. Dans la catégorie des toilettes améliorées, on retrouve les latrines fermées avec ou sans siège, avec ou sans chasse d’eau ; les toilettes avec plateforme en béton lisse, en porcelaine ou en fibre de verre.

Les résultats présentés dans le graphique 6.3 et le tableau A.10 en annexe indiquent qu’à Madagascar,

26,9 % des ménages dirigés par une personne âgée utilisent des toilettes de type amélioré. Aucune diversité majeure n’est à signaler quant au sexe du chef de ménage. Toutefois, l’excédent en hommes âgés chefs de ménage est plus important chez les ménages utilisant des toilettes de type amélioré. Le rapport de masculinité est de 180 hommes pour 100 femmes. Tandis que ce rapport est de 175 chez les ménages utilisant des toilettes de type non amélioré. Les disparités deviennent plus fortes quand on fait l’analyse en fonction du milieu de résidence. En effet, il est observé que la proportion des ménages dirigés



par une personne âgée utilisant des toilettes de type amélioré est plus élevée dans les villes comparée à celle du milieu rural, respectivement de 52,0 % et 20,1 %. En termes de rapport de masculinité, on remarque que le nombre de ménages dirigés par

un homme âgé pour 100 ménages dirigés par une femme âgée utilisant des toilettes de type amélioré est plus grand en milieu rural (204) qu'en milieu urbain (152).

Tableau 6.14. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par sexe et par milieu de résidence selon la principale source d'éclairage et d'énergie pour la cuisson

Source d'éclairage et énergie de cuisson		Urbain				Rural				Ensemble			
		Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total
Principale source d'éclairage	Desservie en électricité	72,7	67,3	156	70,5	28,5	21,3	249	26,0	37,2	32,4	202	35,5
	Non desservie en électricité	27,3	32,7	121	29,5	71,5	78,7	169	74,0	62,8	67,6	164	64,5
	Total	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	186	100,0	100,0	100,0	176	100,0
Principale source d'énergie pour la cuisson	Charbon	70,1	73,5	137	71,5	12,2	13,4	170	12,6	23,7	27,9	149	25,2
	Bois de chauffage	25,2	23,5	155	24,5	86,6	85,6	188	86,3	74,5	70,6	186	73,1
	Pétrole	0,2	0,2	149	0,2	0,5	0,6	177	0,5	0,5	0,5	175	0,5
	Gaz	3,4	2,1	234	2,9	0,4	0,2	303	0,3	1,0	0,7	253	0,9
	Electricité	1,1	0,7	230	1,0	0,2	0,1	277	0,1	0,4	0,3	246	0,3
	Bourse	0,0	0,0	77	0,0	0,1	0,1	155	0,1	0,0	0,1	148	0,0
	Total	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	186	100,0	100,0	100,0	176	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

L'analyse des conditions de vie des ménages dirigés par des personnes âgées fait également appel aux énergies utilisées soit pour l'éclairage soit pour la cuisson. Pour ces deux sources d'énergie, la différence est palpable entre les villes et les campagnes, en faveur du milieu urbain. En général, 35,5 % des ménages dirigés par des personnes âgées sont desservis en électricité avec une proportion de 70,5 % en ville contre 26,0 % en milieu rural. Pour cela, on dénombre 202 ménages dirigés par un homme âgé contre 100 ménages dirigés par une femme âgée. Et une fois de plus, le rapport de masculinité des ménages dirigés par des hommes âgés et desservis en électricité est largement plus grand en milieu rural (249) comparé à celui du milieu urbain (156), c'est-à-dire que les ménages dirigés par des personnes âgées de sexe masculin sont mieux lotis en électricité. Bref, dans la catégorie de personnes âgées, la desserte en électricité des habitations est favorable aux ménages dirigés par des hommes notamment ceux vivant en ville.

En ce qui concerne l'énergie pour la cuisson, il est observé qu'à Madagascar, la majorité des

ménages dirigés par les personnes âgées utilisent fréquemment le bois de chauffe (73,1 % des cas) ou le charbon de bois (25,2 %). Toutefois, la diversité est très grande entre les citadins et les ruraux. En ville, le charbon est plus utilisé que le bois de chauffe. La proportion des ménages dirigés par une personne âgée utilisant ces deux sources d'énergie est respectivement de 71,5 % et 24,5 %. La situation inverse est enregistrée en milieu rural car l'utilisation du charbon de bois ne concerne que 12,6 % des ménages dirigés par une personne âgée contre 86,3 % pour l'utilisation du bois de chauffe.

L'analyse par rapport au sexe du chef de ménage ne montre pas trop de diversités. La proportion des ménages dirigés par une personne âgée utilisant le charbon comme énergie pour la cuisson est de 23,7 % pour le sexe masculin et 27,9 % pour le sexe féminin. Par contre, en ce qui concerne cette utilisation de charbon pour faire cuire le repas, le nombre de ménages dirigés par un homme âgé pour 100 ménages dont le chef est une femme est largement élevé (170) en milieu rural en comparaison avec celui du milieu urbain (137).

Tableau 6.15. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par le mode principal d'évacuation des ordures ménagères selon le sexe et le milieu de résidence

Mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées		Urbain				Rural				Ensemble			
		Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Evacuation adéquate	83,8	82,9	146	83,5	48,2	46,4	193	47,6	55,2	55,2	176	55,2
	Evacuation non adéquate	16,2	17,1	136	16,5	51,8	53,6	180	52,4	44,8	44,8	176	44,8
	Total	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	186	100,0	100,0	100,0	176	100,0
Principal mode d'évacuation des eaux usées	Evacuation adéquate	58,8	56,5	150	57,8	15,4	14,7	194	15,1	23,9	24,8	170	24,3
	Evacuation non adéquate	41,2	43,5	136	42,2	84,6	85,3	185	84,9	76,1	75,2	178	75,7
	Total	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	186	100,0	100,0	100,0	176	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En termes de conditions de vie de la population, il est également intéressant d'interpréter les chiffres du RGP2018 concernant le mode d'évacuation des saletés ménagères en l'occurrence les eaux usées et les ordures.

Pour cela, il est constaté que 55,2 % des ménages dirigés par une personne âgée adoptent un mode adéquat d'évacuation des ordures ménagères. Ce pourcentage est plus élevé en ville (83,5 %) comparé à celui du milieu rural (47,6 %). En d'autres termes, la disponibilité des infrastructures liées à l'urbanisme permet aux citadins d'accéder facilement à des modes adéquats d'évacuation d'ordures. Par exemple, dans les villes, des bacs à ordures sont installés par les autorités municipales en vue de collecter les ordures ménagères. Les ménages dirigés par les personnes âgées ne sont pas en reste et peuvent en profiter malgré le fait que 44,8 % d'entre eux jettent leurs ordures dans les égouts, les fleuves, les cours d'eau et pire encore en dépôt sauvage (dans la nature).

Par rapport au sexe, des diversités sont à mentionner en ce qui concerne la situation selon le milieu de résidence. Effectivement, dans les villes, 83,8 % des ménages dirigés par un homme âgé ont choisi un mode adéquat d'évacuation d'ordures. Ce pourcentage est de l'ordre de 82,9 % quand le chef du ménage est de sexe féminin. Autrement dit, les ménages dirigés par une personne âgée de sexe masculin sont relativement plus nombreux à adopter un mode adéquat d'évacuation d'ordures comparés à ceux dont le chef est de sexe féminin. En revanche, en milieu rural, aucune différence importante n'est à évoquer quant au sexe du chef des ménages dirigés par une personne âgée. Mais notons tout de même que le rapport de masculinité des personnes âgées chefs de ménages est plus élevé en milieu

rural comparé à celui du milieu urbain pour ce qui concerne le mode adéquat d'évacuation des ordures ménagères. C'est-à-dire que les hommes âgés chefs de ménage ayant un mode adéquat d'évacuation des ordures sont largement nombreux que les femmes âgées chefs de ménage en milieu rural avec un rapport de masculinité de 193 contre 146 en milieu urbain.

La même situation apparaît quant au mode d'évacuation des eaux usées. Mais on remarque que cet élément du mode de vie de la population reste une problématique quel que soit le milieu de résidence pour les personnes âgées chefs de ménage. Les chiffres du RGP2018 montrent qu'à Madagascar, seulement 24,3 % des ménages dirigés par des personnes âgées utilisent un mode adéquat d'évacuation des eaux usées (57,8 % en ville contre 15,1 % en milieu rural). Par rapport au sexe de la personne âgée chef de ménage, il n'y a pas beaucoup de variance en milieu rural en ce qui concerne l'adoption d'une évacuation adéquate des eaux usées (15,4 % pour le sexe masculin contre 14,7 % pour le sexe féminin). Par contre, en milieu urbain, ce pourcentage est respectivement de 58,8 % et 56,5 %.

Il est aussi constaté que pour cette utilisation du mode adéquat d'évacuation des eaux usées, les ménages dirigés par des hommes âgés sont beaucoup plus nombreux que ceux dirigés par des femmes âgées, quel que soit le milieu de résidence. Mais, le rapport de masculinité est davantage plus grand en milieu rural comparé à celui des villes. Par ailleurs, pour une évacuation inadéquate des eaux usées, on compte 178 ménages dirigés par des hommes âgés pour 100 ménages dirigés par des femmes de 60 ans ou plus.



Tableau 6.16. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par sexe et par milieu de résidence selon la possession des biens tels que radio, télé, etc.

Possession des biens	Urbain			Rural			Total		
	Masc.	Fém.	RM	Masc.	Fém.	RM	Masc.	Fém.	RM
Poste Radio	83,8	71,8	168	64,3	44,8	267	68,2	51,4	234
Poste téléviseur	64,6	53,2	175	13,3	8,3	296	23,4	19,2	215
Vidéo	54,6	41,6	189	12,4	6,8	341	20,8	15,2	241
Cuisinière	12,2	8,1	216	1,4	0,9	296	3,5	2,6	237
Réfrigérateur	22,2	14,7	217	2,3	1,4	304	6,2	4,6	237
Machine à laver	3,1	1,8	243	0,6	0,4	272	1,1	0,8	256
Machine à coudre	20,5	16,5	179	6,8	5,5	227	9,5	8,2	204
Ordinateur	19,5	10,9	258	2,3	1,2	351	5,7	3,6	282
Équipement internet	14,9	9,1	236	1,8	1,0	342	4,3	2,9	263
Voiture	10,9	4,2	378	1,8	0,6	534	3,6	1,5	427
Climatiseur	10,3	6,3	235	0,8	0,4	401	2,7	1,8	261
Moto/scooter	11,5	4,8	348	3,0	0,8	711	4,7	1,8	473
Téléphone fixe	4,8	2,8	242	1,8	0,9	363	2,4	1,4	303
Téléphone portable	73,8	62,4	170	36,7	24,6	278	44,0	33,7	230
Bicyclette	23,0	11,6	285	20,2	9,0	420	20,8	9,6	380

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Pour terminer cette sous-section, il est question d'analyser la possession des biens qui sont souvent considérés comme des équipements nécessaires pour faciliter la vie du ménage ou comme une forme d'épargne familiale. Quoi qu'il en soit, à l'instar des données présentées dans le tableau 6.16, on note des disparités à la fois par rapport au sexe et au milieu de résidence de la personne âgée chef de ménage. Le taux de possession de tous les biens listés ici est toujours en faveur du chef de ménage du sexe masculin, quel que soit le milieu de résidence, d'une part, et d'autre part ce taux est en faveur du milieu urbain, quel que soit le sexe de la personne âgée chef de ménage.

Le tableau 6.16 montre la proportion des ménages dirigés par une personne âgée possédant des biens ménagers selon le sexe et le milieu de résidence. Pour les ménages dirigés par une personne âgée, les biens possédés les plus fréquents sont les postes radio ou télévision, lecteur vidéo, téléphone portable, bicyclette avec un taux de possession supérieur à 10 %. En fait l'acquisition de certains de ces biens dépend de la capacité financière des ménages mais aussi des conditions de fonctionnement dudit matériel comme l'accès à l'électricité. En effet, la faiblesse ou le manque d'infrastructures en électricité constitue un blocage pour l'acquisition de certains équipements ménagers. Ce qui expliquerait le faible taux de possession de ces biens. L'exemple

de l'équipement internet est très parlant dans la mesure où, grâce à la disponibilité des infrastructures techniques et électriques en milieu urbain, contrairement au milieu rural, le pourcentage des ménages dirigés par une personne âgée équipés par l'internet est élevé en ville (11,5 %) comparé à celui du milieu rural. (1,4 %).

Pour la possession de poste radio, de téléphone portable et de poste téléviseur, la proportion des ménages dirigés par une personne âgée dépasse 20 %, respectivement de 63,3 %, 40,9 % et 20,5 %. Ces valeurs au niveau national sont principalement obtenues grâce aux valeurs enregistrées au niveau urbain parce que la majorité des milieux ruraux n'auraient pas accès à des réseaux électriques. Le taux de possession relativement élevé en milieu rural pour le poste radio (59 %) et le téléphone portable (33,2 %) s'explique par le fait que des petites plaques solaires pour la recharge d'alimentation sont accessibles à bon nombre de ruraux. Sinon, les ruraux profitent du jour de marché hebdomadaire à travers des services privés pour la recharge de ces matériels.

Une remarque particulière est à noter pour ce qui concerne la bicyclette. En effet, le pourcentage des ménages possédant ce bien est relativement élevé, de l'ordre de 17 %. Pour la plupart des ménages qui en possèdent, la bicyclette est largement considérée comme un moyen privilégié de



transport, notamment en milieu rural. Tout comme pour les autres biens cités dans le tableau 6.16, le taux de possession de la bicyclette est plus grand chez les ménages dirigés par une personne âgée de sexe masculin, et de surcroît pour ceux vivant en milieu rural. A titre illustratif, pour la bicyclette, ce taux est de 20,2 % en milieu rural pour les ménages dirigés par des hommes âgés contre 9,0 % pour les ménages dirigés par des femmes âgées également en milieu rural et 23,0 % pour les ménages dont le chef est du sexe masculin habitant en ville.

6.2.3.2. Situation de bien être des personnes âgées chefs de ménage

Les résultats du tableau 6.17 montrent que parmi les 796 375 ménages dirigés par les personnes âgées, 18,5 % sont très pauvres, 18,6 % sont pauvres, 20,6 % sont moyen, 21,1 % sont riche et 21,2 % sont très riche. Il est à noter que selon le quintile de bien-être économique, on enregistre une proportion élevée des ménages les plus riches dans la Région Analamanga avec 58,8 % contre 1,6 % pour les plus pauvres. Toutefois, on trouve l'inverse dans la Région Androy, où la proportion des ménages les plus riches est seulement de 2,1 % contre 57,3 % pour les ménages les plus pauvres.

Il est à souligner que le quintile de bien-être économique est estimé à partir de la possession de biens des ménages comme le poste radio, téléviseur, téléphone portable, voiture, équipement

Par ailleurs, le RGPH 2018 montre que la disparité est davantage plus grande quand on se réfère aux valeurs du rapport de masculinité sur la possession des équipements ménagers par des ménages dont le chef est une personne âgée. Toutefois, Il est observé que ce rapport de masculinité est toujours au-dessus de 150 hommes pour 100 femmes. En prenant l'exemple du moyen de transport à deux roues, le rapport de masculinité est de 380 hommes pour 100 femmes.

internet, etc., la possession de bétail abstraction faite à la taille des cheptels (bovins, porcins, volailles, etc.) ainsi que les caractéristiques du logement comme la nature du sol, toit, mur etc. Cette précision devrait venir en premier lieu dans cette section avant tout résultat.

A cet effet, dans la Région Analamanga la plupart du logement sont construits à partir des matières premières améliorées comme le parpaing ou brique cuite avec du sol ciment, carreau, etc. contrairement dans les autres Régions où le logement sont construits à partir de matières premières disponibles comme le bambou ou tige, natte, etc. donc le quintile de bien-être économique est élevée dans la Région Analamanga par rapport aux autres Régions.

Tableau 6.17. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par Province/Région selon le niveau de pauvreté et la Région de résidence

Province/ Région	Quintile de bien-être économique															
	Plus pauvre			2 ^{ème} quintile			3 ^{ème} quintile			4 ^{ème} quintile			Plus riche			
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	
Antananarivo	Ensemble	13 039	190	5,1	33 861	182	13,3	50 517	205	19,9	60 885	198	23,9	96 032	189	37,8
	Analamanga	2 197	184	1,6	7 626	164	5,6	15 704	193	11,6	30 187	166	22,3	79 594	182	58,8
	Vakinankaratra	6 557	185	9	15 876	178	21,8	20 820	209	28,5	18 738	226	25,7	10 945	211	15
Fianarantsoa		2 368	210	7,8	7 174	201	23,7	9 557	215	31,6	7 611	249	25,1	3 567	275	11,8
	Bongolava	1 917	195	12,1	3 185	204	20,1	4 436	210	28,1	4 349	278	27,5	1 926	257	12,2
	Ensemble	31 650	181	22,2	37 971	189	26,7	34 452	191	24,2	23 258	175	16,3	14 970	168	10,5
Toamasina	Haute matsiatra	4 636	175	10	11 848	174	25,6	13 780	195	29,8	8 237	179	17,8	7 813	153	16,9
	Amoron i mania	2 511	153	8,4	7 373	161	24,5	9 092	157	30,2	8 302	156	27,6	2 785	177	9,3
	Vatovavy fitovinany	11 060	192	32,7	9 818	201	29	6 692	199	19,8	4 025	204	11,9	2 268	201	6,7
Mahajanga	Ihorombe	4 183	166	42,6	2 521	222	25,7	1 080	240	11	975	183	9,9	1 069	197	10,9
	Atsimo atsinanana	9 260	188	41,6	6 411	231	28,8	3 808	250	17,1	1 719	185	7,7	1 035	175	4,7
	Ensemble	17 755	168	15	20 024	162	16,9	27 380	167	23,2	32 820	198	27,8	20 223	195	17,1
Toliara	Atsinanana	10 528	185	25,2	8 595	198	20,5	6 971	211	16,7	6 206	167	14,8	9 527	163	22,8
	Analanjiroro	2 675	115	7,3	5 151	120	14,1	11 168	146	30,5	14 304	224	39,1	3 321	223	9,1
	Alaotra mangoro	4 552	169	11,4	6 278	161	15,8	9 241	165	23,2	12 310	187	31	7 375	235	18,6
Antsiranana	Ensemble	24 427	161	27,6	18 597	175	21	16 506	179	18,7	15 936	175	18	13 013	194	14,7
	Boeny	6 698	190	23,5	4 864	209	17	3 872	190	13,6	4 790	157	16,8	8 327	198	29,2
	Sofia	11 364	136	26,3	9 594	150	22,2	9 975	172	23,1	8 862	187	20,5	3 341	185	7,7
MADAGASCAR	Betsiboka	2 898	172	32,1	2 120	182	23,5	1 671	202	18,5	1 535	193	17	798	215	8,8
	Melaky	3 467	201	44,6	2 019	229	26	988	168	12,7	749	129	9,6	547	166	7
	Ensemble	52 850	146	42,3	28 292	157	22,6	18 879	177	15,1	13 918	150	11,1	11 111	179	8,9
Sava	Atsimo andrefana	22 272	154	42,5	10 554	167	20,1	6 999	185	13,4	6 341	146	12,1	6 222	171	11,9
	Androy	17 775	126	57,3	7 499	124	24,2	3 648	156	11,8	1 440	127	4,6	658	158	2,1
	Anosy	9 008	155	37,2	5 919	155	24,4	4 506	151	18,6	2 856	138	11,8	1 924	183	7,9
MADAGASCAR	Menabe	3 795	181	21,8	4 320	212	24,8	3 726	230	21,4	3 281	180	18,8	2 307	206	13,2
	Ensemble	7 864	117	11,6	9 412	113	13,8	16 494	133	24,3	21 129	162	31,1	13 110	175	19,3
	Diana	4 210	140	13,9	4 086	134	13,4	5 980	139	19,7	7 917	127	26,1	8 193	151	27
MADAGASCAR	Sava	3 654	97	9,7	5 326	100	14,2	10 514	129	27,9	13 212	188	35,1	4 917	226	13,1
	Ensemble	147 585	160	18,5	148 157	169	18,6	164 228	181	20,6	167 946	183	21,1	168 459	186	21,2

Source : IMDG - INSTAT - RCPH2018

Tableau 6.18. Effectifs et composition de la population des PA Chefs de ménage par groupe d'âges selon le niveau de pauvreté et le Milieu de résidence

	Quintile de bien-être économique															
	Plus pauvre			2ème quintile			3ème quintile			4ème quintile			Plus riche			
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	
Groupe d'âge	60-64 ans	57 293	185	17,8	58 711	199	18,2	64 467	212	20,0	68 568	219	21,3	73 028	223	22,7
	65-69 ans	32 275	174	16,3	34 964	183	17,7	40 654	194	20,6	42 742	194	21,6	46 931	196	23,8
	70-74 ans	25 915	137	20,5	24 826	144	19,7	26 150	152	20,7	25 466	153	20,2	23 833	164	18,9
	75-79 ans	13 100	143	18,7	13 245	143	18,9	15 194	154	21,7	15 079	145	21,6	13 277	133	19,0
	80 ans et plus	19 002	120	23,6	16 411	123	20,3	17 763	132	22,0	16 091	126	19,9	11 390	101	14,1
Total	147 585	160	18,5	148 157	169	18,6	164 228	181	20,6	167 946	183	21,1	168 459	186	21,2	
Groupe d'âge	3ème âge	128 583	167	18,0	131 746	177	18,4	146 465	188	20,5	151 855	191	21,2	157 069	195	21,9
	4ème âge	19 002	120	23,6	16 411	123	20,3	17 763	132	22,0	16 091	126	19,9	11 390	101	14,1
	Total	147 585	160	18,5	148 157	169	18,6	164 228	181	20,6	167 946	183	21,1	168 459	186	21,2
Milieu de résidence	Urbain	5 388	134	3,2	7 283	142	4,3	12 907	131	7,6	35 288	106	20,8	109 083	162	64,2
	Rural	142 197	161	22,7	140 874	171	22,5	151 321	186	24,2	132 658	214	21,2	59 376	244	9,5
	Ensemble	147 585	160	18,5	148 157	169	18,6	164 228	181	20,6	167 946	183	21,1	168 459	186	21,2

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018

Le tableau 6.18 indique que les ménages dirigés par les personnes âgées de 65-69 ans représentent 23,8 % des riches et 16,3 % des plus pauvres, tandis que chez les personnes âgées de 80 ans et plus, la proportion des plus riches est de 14,1 % et 23,6 % pour les plus pauvres.

Ainsi, on trouve que chez le 3^{ème} âge, la proportion des ménages plus riche est de 21,9 % contre 14,1 % chez le 4^{ème} âge. De plus, on observe que 18,0 % des ménages dirigés par les personnes âgées de 3^{ème} âge sont les plus pauvres contre 23,6 % chez le 4^{ème} âge.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans la société malgache, la considération des personnes âgées fait partie du « fahendrena malagasy », ou sagesse malgache, en leur offrant un statut de respectabilité suprême par rapport à toute autre catégorie d'individus dans la société, car elles ont une place juste après les ancêtres qui sont considérés comme sources de bénédictions et de chance. A notre ère actuel, et avec la mondialisation et la nouvelle technologie des informations, on constate que cette valeur tend à se dégrader, mais malgré ce phénomène, le gouvernement à travers la politique nationale³, les Nations Unies⁴ à travers les actions et programmes ont pris connaissance de l'importance de la prise en charge de ce sous-groupe de population vulnérable notamment les personnes âgées.

Le présent rapport présente les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles des personnes âgées de 60 ans ou plus lors du RGPH-3 de Madagascar. Les informations présentées dans ce rapport permettent au gouvernement, aux acteurs sociaux de mettre en œuvre des actions nécessaires pour orienter leur politique et programme, mais également, fournissent des indicateurs permettant de faire le suivi et évaluation desdits actions et programme destinés aux personnes âgées.

Le RGPH-3 a dénombré 1 144 976 personnes âgées de 60 ans ou plus, soit une proportion de 4,5 % de la population totale résidente de Madagascar, dont 4,0 % appartient au groupe 3^{ème} âge (60-79 ans) et 0,5 % se rapporte au 4^{ème} âge (80 ans et plus). En 1993 (RGPH-2) les femmes âgées de 60 ans ont espéré de vivre encore en moyenne 18,1 ans contre 16,1 ans chez les hommes âgés. On constate que l'espérance de vie a connu une augmentation en 2018 (RGPH-3) pour parvenir à une espérance de vie 19,3 ans chez les femmes âgées de 60 ans et de 17,9 ans chez les hommes. A Madagascar, les personnes âgées sont majoritairement actives (60,7 % actives occupées). Celles qui bénéficient de la protection sociale est seulement de l'ordre de 16,6 %.

Par ailleurs, 25,0 % de la population des personnes âgées ont effectué des migrations internes au cours du RGPH-3. La province d'Antananarivo constitue la zone la plus attractive pour cette migration. En ce qui concerne la migration internationale, 0,3 % des personnes âgées ont effectué un déplacement à l'étranger.

Pour le statut matrimonial, 39 % des femmes âgées de 60 ans ou plus sont mariées. Cette proportion est presque le double pour les personnes âgées de sexe masculin avec un taux de 78,9 %.

Le RGPH-3 souligne également que la proportion des hommes âgés alphabétisés est supérieure à celle du sexe féminin à Madagascar. Cette inégalité de genre est surtout perceptible dans le milieu rural. De plus, 26,3 % des personnes âgées maîtrisent la langue française. Cette proportion n'est seulement que de 7,3 % pour la langue anglaise.

Les résultats du RGPH 2018 montrent qu'une grande partie des personnes âgées issues des régions d'Analamanga et de Diana bénéficient d'une pension de retraite. Dans les autres Régions, le taux d'occupation des personnes âgées s'avère encore importante. Parmi les individus qui continuent de travailler après 60 ans, 95,8 % sont des travailleurs indépendants.

Au niveau national, la proportion des personnes âgées vivant avec handicap s'élève à 2 %. La proportion des personnes en situation de handicap augmente avec l'âge. Pour les individus du troisième âge, ce taux est de 1,7 % tandis qu'elle est de 4,3 % pour le quatrième âge.

La hausse continue du nombre des personnes âgées au niveau du pays nécessite une révision systématique du budget alloué à ces catégories d'individu. Il faudrait également remarque que 70 % des personnes âgées assurent encore le rôle de chef de ménage. L'analyse des résultats stipule que Madagascar doit faire face à un grand nombre de défis liés, à la prise en charge des personnes âgées, notamment à l'amélioration de leurs conditions de vie et du ménage qui est sous sa préoccupation.

³L'objectif contrat n°05 « La santé pour tous et à tout âge: Assurer l'accès aux soins à tous, améliorer la santé mère-enfant, prévenir les maladies, réformer le système de retraite » (IEM 2019-2023).

⁴Les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 46/91) le 16 décembre 1991. Les gouvernements ont été encouragés à intégrer ces principes (Indépendance, Participation, Soins, Epanouissement personnel et Dignité) à leurs programmes nationaux si possibles.



La migration des personnes âgées du milieu rural vers la ville est liée en partie à la difficulté d'accès au soin de base. Il s'avère alors nécessaire d'intensifier la mobilisation des équipes de santé muni de matériels appropriés au niveau des zones les plus reculées du pays. A ce propos, il conviendrait de leur rendre accessibles les services sanitaires avec des personnels capables de leur dispenser les soins adéquats.

De plus, il est souhaitable avec les subventions de l'état qu'on leur redonne « les cartes vertes » afin de réduire le cout de frais de transport public et des autres services sociaux. Ainsi, l'Etat aurait dû octroyer une sorte de subventions pour les personnes âgées notamment celles qui ne bénéficient pas de la retraite. Dans ce cadre, la situation de la majorité personnes âgées classée dans le groupe des travailleurs indépendants nécessite de plus amples soutien. Il faudrait également remarquer que la prise

en charge des personnes âgées handicapées doivent faire l'objet d'un accompagnement plus poussé.

La situation des personnes âgées peut refléter également la maîtrise des langues par la génération précédente. Les informations issues du RGPH-3 révèle une situation de carence au niveau de connaissance de la langue étrangère. Notre ouverture avec les quatre coins de la planète requiert des efforts appropriés pour accompagner la génération future dans la maîtrise tant de la langue française que de la langue anglaise.

Par rapport à ces différentes prescriptions, vieillir ne constituerait plus une menace de vivre pour les pays pauvres. Le vieillissement de la population reflèterait alors la réussite de la politique de santé publique du pays, avec 4,5 % des personnes âgées. La question se pose alors quant à la priorité de l'état malgache ?



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABDRAMANE Berthe, LallaBerthé-Sanou, Blahima Konaté, Hervé Hien, Fatoumata Tou, Maxime Drabo, Fatoumata Badini-Kinda et Jean Macq (2013), Les personnes âgées en Afrique Subsaharienne : une population vulnérable, trop souvent négligée dans les politiques publiques, Santé Publique, in CAIRN.INFO, Vol. 25, pp. 367 - 371.

AKA Kouamé (1990), Le vieillissement de la population en Afrique, Ottawa(CANADA), CRDI, 46 p.

ATTANE Anne (2011), La notion d'aïnesse sociale a-t-elle encore un sens dans les contextes contemporains ouest-africains ? L'exemple de la société burkinabé, Actes du Colloque de Meknès - Maroc, pp. 49 - 55.

PHILIPPE A., GOLAZ V. (2010), La situation des personnes âgées en Afrique, Gérontologie, 52 p.

CHARLES Becker, Environnement, santé et perception des risques en Afrique. Quelques réflexions historiques 14 p.

GOLAZ V. (2013), La dépendance en Afrique, Prise en charge familiale et accès aux soins de santé.

GOLAZ V. ANTOINE Philippe (2011), Quelles sont les personnes âgées en situation de vulnérabilité ? Estimations à partir de données censitaires en Ouganda et au Sénégal, Actes du Colloque International de Meknès, Maroc 2011, pp. 393 - 412.

GOLAZ, V., Nowik L. et Sajoux, M. (2012), L'Afrique continent jeune face au défi du vieillissement, Population et Sociétés numéro 491, juillet - août 2012.

ESTHER, EYINGA DIMI C. (2011), Les personnes âgées dans les politiques sociales en Afrique Etat des lieux, enjeux et défis. 3 p.

ESTHER, EYINGA DIMI C. (2011), Situation socio-économique des personnes âgées au Cameroun, État des lieux et facteurs explicatifs, Actes du Colloque International de Meknès, Maroc 2011, pp. 413 – 430.

Haut Conseil de la Famille (2018), de l'Enfance et de l'âge (HCFEA), Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030 : Conseil de l'âge, Tome 1 du rapport, 202 p.

ILBOUDO Laurent (2011), Protection sociale au Burkina Faso - Quelle réponse face à la restructuration des solidarités familiales ?

Loi 2008-030 portant protection des personnes âgées de Madagascar.

LOUIS Niamba (2017), Conditions de vie, Santé et soutien aux personnes âgées en milieu rural africain : cas de Nouna, Burkina Faso, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en démographie, Université de Montréal, 225 p.

MAHAMANE Ibrahima (2010), Conditions de vie des personnes âgées en Afrique Subsaharienne : cas de la vie dans un ménage à génération coupée au Niger, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en démographie, Université de Montréal, 175 p.

MURIEL Sajoux, Enguerran Macia, Ousseynou Kâ et Daniel Reguer (2019), étudier les vieillissements en Afrique : entre nécessité et complexité, Caisse nationale d'assurance vieillesse « Gérontologie et société », vol. 41 / n° 158, pp. 13 - 22.

Observatoire Régional de la Santé Océan Indien (ORS) (2017), dossier documentaire, les personnes âgées, 24 p.

Observatoire Régional de la Santé Océan Indien (ORS) (2014), Synthèse documentaire, autonomie des personnes âgées, 77 p.

Observatoire National de la Fin de Vie (2013), Rapport, Fin de vie des personnes âgées, 132 p.



OMS 2002, Vieillir en restant actif Cadre d'orientation, Contribution de l'Organisation mondiale de la Santé à la Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le Vieillissement, Madrid, Espagne, 59 p.

OUAKAM Jean Ferdinand (2005), autonomie, dépendance et sante des personnes âgées: cas du district de Bamako (Mali), Thèse présentée à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie pour l'obtention du grade de Docteur en Médecine (Diplôme d'Etat), Université de Bamako 67 p.

PHILIPPE Antoine, Descartes, Valérie Golaz 2009, Vieillir en Afrique, Dossier le Vieillissement, Paris, 37 p.

PHILIBERT, M. (1984), Le statut de la personne âgée dans les sociétés antiques préindustrielles, in : Sociologie et sociétés, pp. 15–28.

PNUD (2018), RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN A MADAGASCAR, 138 p.

RAKOTONARIVO Andonirina (2010), La solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache : Le rôle des personnes âgées dans la migration, Presses de sciences Po n° 53, in CAIRN.INFO, pp. 111 - 130.

SIKA Glebelho Lazare (2011), Conditions de vie des personnes âgées en Côte d'Ivoire. 6è conférence africaine sur la population-Ouagadougou-Burkina Faso.



ANNEXES

Tableau A.1. Proportion (en%) des migrants récents chez les personnes âgées par raison de la dernière migration selon le sexe et milieu de résidence

Raison de la dernière migration	Sexe		Milieu de résidence		
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Ensemble
Emploi ou recherche d'emploi	40,9	15,7	24,5	29,0	27,1
Etude ou apprentissage	0,5	0,6	1,0	0,2	0,5
Inondation, famine, sécheresse, etc.	1,3	0,7	0,4	1,4	1,0
Insécurité	1,9	1,1	,8	1,9	1,5
Raison familiale	37,0	65,2	56,9	49,2	52,4
Santé	8,0	9,9	11,6	7,3	9,1
Location de logement	2,9	2,1	1,1	3,4	2,4
Autre	7,6	4,7	3,7	7,6	6,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.2. Effectif, proportion (en%) et rapport de masculinité des migrants internationaux par Région selon le milieu de résidence

Province/ Région		Ensemble			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot	Eff	RM	Prop/Tot
Antananarivo	Ensemble	1 626	163	0,4	1 004	155	1,0	622	175	0,2
	Analamanga	1 439	153	0,7	849	138	1,1	590	177	0,5
	Vakinankaratra	170	270	0,2	148	311	0,8	22	120	0,0
	Itasy	11	450	0,0	3	-	0,0	8	300	0,0
	Bongolava	6	200	0,0	4	300	0,2	2	100	0,0
Fianarantsoa	Ensemble	114	235	0,1	91	203	0,3	23	475	0,0
	Haute matsiatra	66	144	0,1	61	144	0,4	5	150	0,0
	Amoron i mania	13	225	0,0	11	267	0,2	2	100	0,0
	Vatovavy fitovinany	20	900	0,0	15	1 400	0,2	5	400	0,0
	Ihorombe	4	-	0,0	0	.	-	4	-	0,0
	Atsimo atsinanana	11	1 000	0,0	4	300	0,1	7	-	0,0
Toamasina	Ensemble	370	335	0,2	317	334	0,9	53	342	0,0
	Atsinanana	284	337	0,5	243	326	1,3	41	413	0,1
	Analanjifofo	52	420	0,1	46	475	0,5	6	200	0,0
	Alaotra mangoro	34	240	0,1	28	250	0,3	6	200	0,0
Mahajanga	Ensemble	367	432	0,3	344	429	1,3	23	475	0,0
	Boeny	337	452	0,8	322	437	1,9	15	1 400	0,1
	Sofia	23	229	0,0	16	300	0,2	7	133	0,0
	Betsiboka	1	-	0,0	1	-	0,1	0	.	-
	Melaky	6	500	0,1	5	400	0,3	1	-	0,0
Toliara	Ensemble	142	492	0,1	105	453	0,4	37	640	0,0
	Atsimo andrefana	94	755	0,1	69	667	0,6	25	1 150	0,0
	Androy	5	67	0,0	4	33	0,1	1	-	0,0
	Anosy	15	275	0,0	15	275	0,3	0	.	-
	Menabe	28	367	0,1	17	467	0,3	11	267	0,1
Antsiranana	Ensemble	581	560	0,6	380	476	1,6	201	814	0,3
	Diana	513	575	1,2	314	481	2,2	199	805	0,7
	Sava	68	467	0,1	66	450	0,8	2	-	0,0
MADAGASCAR		3 200	248	0,3	2 241	247	0,9	959	251	0,1

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.3. Répartition (en%) des personnes âgées alphabétisées par sexe et par milieu de résidence selon la Région et la Province

Province/ Région		Ensemble			Milieu de résidence					
					Urbain			Rural		
		Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM	Eff	Prop	RM
Antananarivo	Ensemble	334 099	89,2	99	100 453	95,8	82	233 646	86,7	107
	Analamanga	193 989	95,7	89	74 296	97,3	78	119 693	94,7	96
	Vakinankaratra	85 632	81,4	112	17 365	93,1	91	68 267	78,8	119
	Itasy	36 378	83	115	7 033	89,4	103	29 345	81,6	117
	Bongolava	18 100	80,4	125	1 759	91,9	104	16 341	79,3	128
Fianarantsoa	Ensemble	144 384	68,6	110	29 094	89,2	84	115 290	64,8	118
	Haute matsiatra	58 354	84,4	96	13 266	95,4	79	45 088	81,6	102
	Aoronon i mania	37 131	83,9	94	5 795	92,7	86	31 336	82,5	95
	Vatovavy fitovinany	27 867	56	142	5 537	80,4	91	22 330	52,1	159
	Ihorombe	7 337	55,5	143	1 445	93,8	91	5 892	50,4	161
	Atsimo atsinanana	13 695	40,2	156	3 051	75,6	85	10 644	35,4	188
Toamasina	Ensemble	122 892	70,6	112	31 491	87,9	90	91 401	66,2	121
	Atsinanana	44 257	70,9	114	16 605	89,7	89	27 652	62,9	133
	Analanjirifo	31 614	57,9	121	6 745	79,9	88	24 869	53,8	132
	Alaotra mangoro	47 021	82,7	105	8 141	91,8	94	38 880	81	108
Mahajanga	Ensemble	72 163	56,3	136	22 569	82	100	49 594	49,2	157
	Boeny	26 554	65,1	122	14 279	86,1	99	12 275	50,7	156
	Sofia	32 265	51,2	150	5 728	76,3	103	26 537	47,8	164
	Betsiboka	8 694	65,7	120	1 573	81,9	87	7 121	63	129
	Melaky	4 650	41,5	156	989	66,3	110	3 661	37,7	172
Toliara	Ensemble	57 265	35,7	132	17 326	68,7	94	39 939	29,6	153
	Atsimo andrefana	25 446	38,4	128	8 314	72,2	93	17 132	31,3	150
	Androy	7 478	19,6	147	1 240	41	114	6 238	17,7	155
	Anosy	11 707	37,3	124	3 864	67,7	86	7 843	30,5	149
	Menabe	12 634	51,7	139	3 908	78,5	99	8 726	44,9	162
Antsiranana	Ensemble	66 224	67,9	114	19 571	84	91	46 653	62,8	125
	Diana	28 329	66,8	111	12 147	83,8	89	16 182	57,9	132
	Sava	37 895	68,7	116	7 424	84,5	95	30 471	65,7	122
MADAGASCAR		797 027	69,6	109	220 504	88,5	87	576 523	64,4	119

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



Tableau A.4. Répartition (en%) des personnes âgées par niveau d'instruction selon la Région et la Province

Province / Région		Sans instruction	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Total	Effectif
Analamanga	Ensemble	4,4	49	21,1	13,7	11,7	100	202 806
	Masculin	3	45,9	20,5	15,3	15,3	100	94 069
	Féminin	5,6	51,7	21,6	12,4	8,7	100	108 737
	RM	46,8	76,8	82,2	106,6	151,6	86,5	
Vakinankaratra	Ensemble	17,6	65,7	10	4,6	2,1	100	105 242
	Masculin	11,9	68,2	11,6	5,5	2,8	100	52 026
	Féminin	23,2	63,3	8,5	3,6	1,4	100	53 216
	RM	50,2	105,3	133,7	147,6	199,7	97,8	
Itasy	Ensemble	13,4	72,6	8,8	3,7	1,4	100	43 820
	Masculin	10	73,7	9,9	4,5	1,9	100	22 350
	Féminin	17	71,5	7,7	3	0,8	100	21 470
	RM	61,2	107,3	133,5	156,3	256,2	104,1	
Bongolava	Ensemble	21,5	63,1	10	4,1	1,3	100	22 527
	Masculin	17,6	64,1	11,6	4,9	1,8	100	11 920
	Féminin	26	62	8,3	3,1	0,7	100	10 607
	RM	76,2	116,3	158,2	177,8	272,7	112,4	
Haute matsiatra	Ensemble	11,5	63,5	16	6,1	2,9	100	69 135
	Masculin	9,7	61,9	17,1	7,1	4,1	100	32 855
	Féminin	13	65	15	5,2	1,8	100	36 280
	RM	67,9	86,2	102,9	125	212,3	90,6	
Amaron i mania	Ensemble	12,6	64,5	15,1	6	1,8	100	44 240
	Masculin	8,9	62,5	17,6	8,2	2,8	100	20 319
	Féminin	15,8	66,2	13	4,1	0,9	100	23 921
	RM	48	80,3	114,9	168,9	255,6	84,9	
Vatovavy fitovinany	Ensemble	43,1	40,6	10,8	4,2	1,3	100	49 760
	Masculin	33,3	45	13,8	5,8	2	100	24 895
	Féminin	52,9	36,1	7,8	2,6	0,6	100	24 865
	RM	63	124,9	178,6	222,6	348,6	100,1	
Ihorombe	Ensemble	47,2	34,2	12	5	1,5	100	13 229
	Masculin	41,9	36,6	13,3	6,3	2	100	7 090
	Féminin	53,5	31,5	10,6	3,6	0,8	100	6 139
	RM	90,4	134,1	145	201,4	273,1	115,5	
Atsimo atsinanana	Ensemble	58,6	28,6	8,6	3,1	1	100	34 091
	Masculin	50,1	32,6	11	4,6	1,6	100	16 981
	Féminin	67,1	24,6	6,2	1,7	0,5	100	17 110
	RM	74,2	131,2	177,5	272,2	357,7	99,2	
Atsinanana	Ensemble	28,3	48,7	13,7	5,7	3,7	100	62 468
	Masculin	21,6	50,7	15,2	7,3	5,2	100	30 482
	Féminin	34,7	46,8	12,2	4,1	2,2	100	31 986
	RM	59,3	103,1	118,9	169	228,1	95,3	

Province / Région		Sans instruction	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Total	Effectif
Analanjirifo	Ensemble	46,1	42,5	8,1	2,4	1	100	54 634
	Masculin	36,6	47,8	10,6	3,4	1,6	100	26 035
	Féminin	54,8	37,7	5,8	1,4	0,4	100	28 599
	RM	60,9	115,4	166,2	228,4	352,9	91	
Alaotra mangoro	Ensemble	18,6	58,8	14,9	5,6	2,1	100	56 865
	Masculin	14,6	58,3	16,8	7,1	3,2	100	27 856
	Féminin	22,4	59,2	13,1	4,2	1,1	100	29 009
	RM	62,4	94,5	123	164,3	292,5	96	
Boeny	Ensemble	36,1	33,7	18	8,1	4,1	100	40 800
	Masculin	30,8	32,5	20,4	10,5	5,9	100	20 806
	Féminin	41,6	34,9	15,6	5,7	2,3	100	19 994
	RM	77,2	97	136,3	191,7	262,5	104,1	
Sofia	Ensemble	51,7	35,3	8,7	3,1	1,1	100	63 037
	Masculin	40,3	41,7	11,6	4,5	1,8	100	31 173
	Féminin	62,8	29,1	5,9	1,8	0,4	100	31 864
	RM	62,8	140,5	192,3	244,9	400,8	97,8	
Betsiboka	Ensemble	34,3	49,5	11,6	3,5	1,2	100	13 232
	Masculin	29,4	50,4	13,7	4,6	1,8	100	6 677
	Féminin	39,3	48,5	9,4	2,3	0,5	100	6 555
	RM	76,3	105,8	148,3	205,9	372,6	101,9	
Melaky	Ensemble	59,3	29,6	7,4	2,7	0,9	100	11 206
	Masculin	52,5	32,9	9,2	4	1,4	100	5 921
	Féminin	67	25,9	5,4	1,3	0,4	100	5 285
	RM	87,7	142	193,3	343,5	415,1	112	
Atsimo andrefana	Ensemble	63,7	19,9	9,9	4,2	2,4	100	66 282
	Masculin	60,7	19,3	11,1	5,5	3,4	100	34 443
	Féminin	66,9	20,5	8,6	2,8	1,2	100	31 839
	RM	98,1	101,8	139,6	211,7	311,6	108,2	
Androy	Ensemble	85,8	9,4	3,1	1,2	0,4	100	38 223
	Masculin	81,9	11,6	4,1	1,7	0,7	100	18 544
	Féminin	89,5	7,4	2,2	0,7	0,2	100	19 679
	RM	86,3	148,5	172,8	227,8	302,5	94,2	
Anosy	Ensemble	65,5	21,3	8,6	3,3	1,3	100	31 387
	Masculin	62,2	21,8	9,7	4,5	1,8	100	15 699
	Féminin	68,8	20,7	7,6	2,2	0,7	100	15 688
	RM	90,4	105,6	127,7	201,1	265,1	100,1	
Menabe	Ensemble	48,5	30,7	13,2	5,7	2	100	24 425
	Masculin	44,3	30,7	14,8	7,3	2,8	100	13 087
	Féminin	53,3	30,6	11,3	3,8	1	100	11 338
	RM	95,9	116,1	151,7	220,1	326,3	115,4	
Diana	Ensemble	38,6	36,3	15,3	6,2	3,6	100	42 428
	Masculin	32,7	34,9	18,2	8,3	5,8	100	20 615
	Féminin	44,1	37,6	12,6	4,3	1,5	100	21 813
	RM	70,1	87,7	136,7	185,2	376,2	94,5	
Sava	Ensemble	34,2	50,9	10,6	3,1	1,2	100	55 139
	Masculin	25,2	53,9	14,2	4,6	2	100	26 355
	Féminin	42,4	48,1	7,3	1,8	0,5	100	28 784
	RM	54,4	102,7	179,3	242,1	354,4	91,6	

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



Tableau A.5. Effectifs et composition de la population des PA actives occupées par statut dans l'activité selon le milieu de résidence

Statut dans l'activité	Ensemble			Urbain			Rural		
	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
Indépendant	657 846	131	95,8	71 004	113	93	586 842	134	96,2
Employeur	4 325	126	0,6	774	173	1	3 551	118	0,6
Travailleur à la tâche	8 271	128	1,2	2 727	118	3,6	5 544	134	0,9
Apprenti	114	111	0	26	86	0	88	120	0
Travailleur familial	13 501	39	2	1 174	38	1,5	12 327	39	2
Autre	2 498	121	0,4	646	119	0,8	1 852	121	0,3
Ensemble	686 555	128	100	76 351	112	100	610 204	130	100

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Tableau A.6. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par Région selon le milieu de résidence et le type de protection

Province/Région		Total			Urbain			Rural		
		Santé	Retraite	Santé et retraite	Santé	Retraite	Santé et retraite	Santé	Retraite	Santé et retraite
Antananarivo	Ensemble	0,2	0,2	25,0	0,2	0,2	49,0	0,2	0,2	15,7
	Analamanga	0,2	0,2	38,8	0,3	0,2	55,1	0,2	0,2	28,9
	Vakinankaratra	0,2	0,2	10,2	0,2	0,2	38,3	0,2	0,2	4,1
	Itasy	0,2	0,1	7,4	0,1	0,1	21,0	0,2	0,1	4,4
	Bongolava	0,2	0,3	5,4	0,2	0,5	27,5	0,2	0,3	3,4
Fianarantsoa	Ensemble	0,4	0,3	10,5	0,2	0,3	37,6	0,4	0,3	5,5
	Haute matsiatra	0,5	0,3	13,8	0,3	0,4	46,2	0,5	0,3	5,6
	Amaron i mania	0,4	0,3	9,7	0,1	0,3	30,9	0,4	0,3	6,2
	Vatovavy fitovinany	0,3	0,2	9,3	0,2	0,2	31,1	0,4	0,2	5,8
	Ihorombe	0,4	0,3	8,2	0,3	0,1	38,4	0,5	0,3	4,3
	Atsimo atsinanana	0,3	0,3	7,5	0,2	0,2	29,0	0,3	0,3	4,7
Toamasina	Ensemble	0,4	0,4	12,9	0,2	0,4	38,2	0,4	0,4	6,3
	Atsinanana	0,3	0,3	20,5	0,2	0,3	49,8	0,4	0,3	8,1
	Analanjirifo	0,6	0,5	6,3	0,4	0,5	19,6	0,6	0,6	3,9
	Alaotra mangoro	0,2	0,4	10,9	0,1	0,4	31,7	0,2	0,4	7,0
Mahajanga	Ensemble	0,4	0,3	11,6	0,1	0,3	35,8	0,5	0,3	5,0
	Boeny	0,2	0,2	22,6	0,1	0,2	42,8	0,2	0,2	8,8
	Sofia	0,6	0,4	6,7	0,1	0,5	28,0	0,7	0,3	3,8
	Betsiboka	0,2	0,3	6,4	0,2	0,5	18,5	0,2	0,3	4,4
	Melaky	0,5	0,2	5,0	0,3	0,6	19,7	0,6	0,2	2,8
Toliara	Ensemble	0,3	0,3	9,5	0,2	0,4	35,3	0,3	0,2	4,6
	Atsimo andrefana	0,4	0,2	11,1	0,2	0,3	38,0	0,4	0,2	5,5
	Androy	0,2	0,3	3,8	0,2	0,3	16,1	0,2	0,3	2,7
	Anosy	0,3	0,4	12,2	0,3	0,9	44,4	0,3	0,3	5,1
	Menabe	0,2	0,2	10,4	0,3	0,2	30,5	0,2	0,1	5,3
Antsiranana	Ensemble	1,8	0,6	14,0	0,5	0,4	37,6	2,2	0,6	6,5
	Diana	0,6	0,3	23,1	0,5	0,3	43,2	0,6	0,3	12,6
	Sava	2,8	0,7	7,0	0,6	0,5	28,4	3,2	0,8	2,9
MADAGASCAR		0,4	0,3	15,9	0,2	0,3	42,1	0,5	0,3	8,6

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Tableau A.7. Proportion (en%) des PA ayant bénéficié de la sécurité sociale par type de protection selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	RM	Total	Masculin	Féminin	RM	Total	Masculin	Féminin	RM	Total
Santé	0,3	0,2	154	0,2	0,5	0,4	131	0,5	0,5	0,4	134	0,4
Retraite	0,4	0,2	195	0,3	0,4	0,2	215	0,3	0,4	0,2	210	0,3
Santé et retraite	54,1	32,2	137	42,1	10,5	6,7	156	8,6	19,2	12,7	145	15,9
Ensemble	54,8	32,6	138	42,6	11,4	7,3	156	9,4	20,1	13,3	145	16,6

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.8. Effectifs et composition de la population des PA handicapées par Province/Région selon le milieu de résidence

Province/Région		Total			Urbain			Rural		
		Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop	Eff	RM	Prop
Antananarivo	Ensemble	6 338	93	1,7	1 342	87	1,3	4 996	94	1,9
	Analamanga	3 071	88	1,5	936	84	1,2	2 135	90	1,7
	Vakinankaratra	2 061	99	2,0	261	95	1,4	1 800	100	2,1
	Itasy	836	94	1,9	126	110	1,6	710	92	2,0
	Bongolava	370	93	1,6	19	36	1,0	351	97	1,7
Fianarantsoa	Ensemble	4 029	93	1,9	450	88	1,4	3 579	94	2,0
	Haute matsiatra	818	94	1,2	139	96	1,0	679	93	1,2
	Amoron i mania	1 008	91	2,3	126	103	2,0	882	89	2,3
	Vatovavy fitovinany	1 437	97	2,9	121	73	1,8	1 316	99	3,1
	Ihorombe	180	91	1,4	8	100	0,5	172	91	1,5
	Atsimo atsinanana	586	90	1,7	56	70	1,4	530	93	1,8
Toamasina	Ensemble	3 855	86	2,2	566	76	1,6	3 289	88	2,4
	Atsinanana	1 741	92	2,8	309	71	1,7	1 432	97	3,3
	Analanjirofo	1 191	82	2,2	155	74	1,8	1 036	84	2,2
	Alaotra mangoro	923	79	1,6	102	96	1,2	821	77	1,7
Mahajanga	Ensemble	2 690	96	2,1	397	86	1,4	2 293	98	2,3
	Boeny	726	95	1,8	228	84	1,4	498	100	2,1
	Sofia	1 491	100	2,4	114	93	1,5	1 377	100	2,5
	Betsiboka	240	73	1,8	31	82	1,6	209	71	1,8
	Melaky	233	104	2,1	24	71	1,6	209	109	2,2
Toliara	Ensemble	3 186	89	2,0	484	70	1,9	2 702	92	2,0
	Atsimo andrefana	1 407	87	2,1	251	67	2,2	1 156	92	2,1
	Androy	808	83	2,1	76	65	2,5	732	85	2,1
	Anosy	536	89	1,7	93	72	1,6	443	93	1,7
	Menabe	435	105	1,8	64	83	1,3	371	110	1,9
Antsiranana	Ensemble	2 349	110	2,4	394	87	1,7	1 955	115	2,6
	Diana	666	109	1,6	199	103	1,4	467	112	1,7
	Sava	1 683	110	3,1	195	73	2,2	1 488	116	3,2
MADAGASCAR		22 447	93	2,0	3 633	83	1,5	18 814	95	2,1

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Tableau A.9. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par source principale d'approvisionnement en eau de boisson selon le sexe et le milieu de résidence

Source principale d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain				Rural				Total			
	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total
Desservie en eau potable	67,3	68,2	142	67,7	20,6	22,7	169	21,4	29,8	33,7	156	31,2
Non desservie en eau potable	32,7	31,8	149	32,3	79,4	77,3	191	78,6	70,2	66,3	186	68,8
Total	100	100	144	100	100	100	186	100	100	100	176	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.10. Répartition des ménages dirigés par une personne âgée par type de toilette

Type de toilette	Urbain				Rural				Total			
	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total	Masc.	Fém.	RM	Total
Améliorée	53,1	50,4	152	52,0	20,7	18,9	204	20,1	27,1	26,5	180	26,9
Non améliorée	46,9	49,6	136	48,0	79,3	81,1	182	79,9	72,9	73,5	175	73,1
Total	100,0	100,0	144	100,0	100,0	100,0	186	100,0	100,0	100,0	176	100,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A.11. Pourcentage de la population des personnes âgées résidentes selon leur accès à certains services sociaux de base par sexe et milieu de résidence

Indicateur	Urbain			Rural			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
% des PA vivant dans des ménages ayant une source d'eau améliorée	67,4	69,4	68,5	20,6	22,2	21,4	29,9	33,2	31,6
% des PA vivant dans des ménages utilisant le gaz ou l'électricité pour la cuisson	4,5	3,8	4,1	0,6	0,5	0,5	1,4	1,3	1,3
% des PA vivant dans des ménages ayant des toilettes améliorées	53,3	53,2	53,3	20,7	20,8	20,7	27,2	28,4	27,8
% des PA vivant dans des ménages ayant accès à l'internet	15	12,9	13,9	1,8	1,6	1,7	4,4	4,3	4,4

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

